



NUMÉRO 143

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 16 juin 2011

Désignation d'un secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au Maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2011.

QUESTIONS ORALES.

P.3

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal."

COMMISSION DES FINANCES

1 - Vote du compte administratif pour l'année 2010 concernant le budget principal et les budgets annexes – Bilan des cessions et des acquisitions – Approbation. **P.10**

COMMISSION DES FINANCES

2 - Examen du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2010 concernant le budget principal et les budgets annexes. **P.20**

COMMISSION DES FINANCES

3 - Budget principal et budgets annexes - Affectation du résultat de l'exercice 2010. **P.20**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Renforcement de l'apprentissage de l'anglais à l'école élémentaire publique – Affectation d'assistants de langue anglaise dans les écoles élémentaires publiques – Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions afférentes. **P.21**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du collège Jean-Renoir. **P.22**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

6 - Programme Pitch Promotion - 6 place Bir-Hakeim – Démolition d'un mur mitoyen – Autorisation. **P.22**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

7 - Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt – Révision simplifiée Ile Seguin – Bilan de la concertation et approbation. **P.23**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Personnel – Mesures diverses. **P.49**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Musées municipaux – Conventions de partenariat avec la Société des Amis du Louvre – Donations – Approbation et autorisation. **P.50**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

10 - Bibliothèques municipales – Demandes de subventions pour l'aménagement et les acquisitions de la médiathèque du Trapèze - Autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions et signer les conventions afférentes auprès de l'État, du Centre national du livre, de la Région, du Département. **P.51**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Musées municipaux - Convention de mécénat avec Monsieur Jean-François Rauzier - Convention de mécénat avec la société Scan Jet System dans le cadre de l'exposition Sculpture'Elles- Approbation et autorisation de signature. **P.51**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Bourses de l'initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif - Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais de 16 à 23 ans. **P.52**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

13 - Espace Santé Jeunes de Boulogne-Billancourt – Adhésion à la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine (MDA92) - convention de partenariat de la ville avec la CPAM des Hauts-de-Seine – Autorisation. **P.52**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2011

ETAIENT PRESENTS : 53

M. Pierre-Christophe Baguet, Député-Maire, Mme Belliard, M. Ricard, Mme Dubost, M. Baroli, Mmes Missoffe, Bruneau, MM Louap, Mougin, Mmes Bouée, Godin, MM. Coquebert de Neuville, Amar, Sebbag, Mmes Fathallah, de Rose, M. Tellini, Maires-Adjoint, Mmes de Beauval, Billard, Rougnon, M. Morand, Mme Lorber, M. Papillon, Mme Kamatari, M. Bacchetta, Mme de Villepin, M. Graffin, Melle Lavarde, M. Benharoun, Mme Vétillart, Melle Sicard, M Deniziot, Mme Ba, M. Labrunye, Mme Bondoux, MM. Solère, Gardillou, Fournier, Barbot, M. Fourcade, Melle Cardetas, M. Cohen, Mme Pineau, M. Vincent, Mme Bauche, M. Askinazi, Mmes Klein, Laureau, Vouette, M. Fusina, Mme Shan, M. Tisseyre, Mmes Even.

EXCUSES REPRESENTES : 2

Mme Montiès qui a donné procuration à M. Baguet
M. Gallant qui a donné procuration à M. Ricard

A vingt trois heures quarante cinq à partir du point n° 8 :

Mme Dubost a donné procuration à Mme Belliard
Mme de Rose a donné procuration à M. Sebbag

Mme Christine Lavarde a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. Baguet

Vous constatez que les places ont changé, parce que nous avons eu des modifications au sein de notre Conseil municipal. Monsieur Solère a constitué un groupe avec Messieurs Askinazi, Gardillou et Barbot. Comme c'est le dernier groupe constitué, il est normal que nous respections l'ordre du tableau. C'est la liste de Monsieur Fourcade qui est la première après la majorité. Ensuite, il y a la liste du Parti socialiste et le groupe nouvellement constitué. Monsieur Cohen, vous voulez la parole.

M. Cohen

Pour évoluer en totale transparence, à la suite de la constitution de ce groupe où Monsieur Aslinazi rejoint Messieurs Gardillou, Barbot et Solère, pour bénéficier des dispositions du règlement intérieur, nous avons décidé également de constituer de façon informelle un intergroupe qui se formera entre le groupe Unis pour Boulogne et ce groupe municipal, dont le nom n'est pas encore définitif. Ce groupe sera présidé par Jean-Pierre Fourcade.

M. Baguet

Merci de cette information. Il faut nommer un Secrétaire de séance. C'est au tour de Mme Lavarde. Mme Lavarde est-elle

d'accord ?

Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

M. Baguet

Y a-t-il des questions sur les comptes-rendus des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée ? Non, il n'y en a pas.

Approbation du PV de la séance du 12 mai 2011.

M. Baguet

Y a-t-il des questions sur ce point-là ? Non, il n'y en a pas. Merci.

En l'absence de questions et remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

M. Baguet

(Je vais en profiter, parce que) Nous avons sur table un nouvel exemplaire du règlement intérieur que nous avons modifié lors du Conseil municipal du 12 mai, notamment pour permettre à chaque élu qui était non inscrit de pouvoir poser des questions, conformément à la législation en vigueur. A cette occasion, je vous invite à le relire, notamment pour ce qui concerne les questions orales de début de séance. Il est précisé dans notre règlement intérieur que les 30 premières minutes sont consacrées aux questions orales. A défaut, les questions orales qui n'ont pas pu être posées et examinées sont reportées en fin de séance. Aujourd'hui, dix questions orales sont prévues. Je vous propose de répondre aux premières questions jusqu'à 19 heures 35, nous répondrons aux questions suivantes en fin de séance.

Il est également précisé dans ce règlement intérieur que le temps de parole est limité à 5 minutes. Je rappelle que nous n'avons pas changé le règlement intérieur par rapport à la mandature précédente. J'ai fait ressortir le chronomètre cher à Jean-Pierre Fourcade afin que le temps de parole soit limité à 5 minutes par intervenant, conformément à notre règlement intérieur qui – je le rappelle – a été voté à l'unanimité.

Question orale posée par Madame Sylvia Bondoux.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ces derniers mois la propreté de notre ville était une source d'insatisfaction très importante des Boulonnais qui nous le faisaient remarquer à chacune de nos rencontres. L'incivilité de certains de nos concitoyens en est certainement en partie responsable mais nous ne pouvions pas ne pas agir.

Vous nous aviez informés il y a quelque temps que GPSO, qui assure cette compétence, préparait un nouveau plan de propreté beaucoup plus efficace, plan mis en place depuis le 16 mai dernier comme le relate le dernier BBI.

Pouvez-vous, d'une part, nous faire savoir ce qu'il en est et si des résultats tangibles sont déjà remarqués par les Boulonnais et, d'autre part, ce qui est prévu dans les mois à venir ?

Je vous remercie.

Réponse de Mme Béatrice Belliard à la question de Mme Sylvia Bondoux

Ma chère collègue,

Je rappellerai dans un premier temps les principales mesures du plan propreté :

L'enjeu du plan propreté qui est en place depuis le 16 mai dernier repose sur trois piliers :

- la maîtrise des dépôts d'encombrants et de déchets ménagers
- la mobilisation de moyens financiers, humains et techniques
- la lutte contre le manque de civilité

La maîtrise des objets encombrants a fait l'objet d'une refonte du système de collecte qui s'appuie désormais sur :

- un passage par semaine et par quartier (le calendrier a été présenté dans le BBI et complété par des affiches à mettre dans les halls des immeubles)
- une collecte complémentaire sur appel dans la limite de 3 inscriptions par mois
- une collecte de rattrapage des dépôts sauvages

Il reste à faire un point avec les gardiens et sociétés de nettoyage des principaux producteurs de déchets pour s'assurer de leur contribution au système mis en place.

Des moyens financiers importants sont déjà débloqués pour les collectes d'encombrants et de dépôts sauvages et pour le lavage des trottoirs (en tout 900 000 euros supplémentaires dès 2011) ainsi que pour l'achat de matériel performant (deux laveuses de trottoirs).

Ces moyens seront complétés en 2012 grâce à des optimisations de coûts (diminution de fréquence des collectes d'ordures et recyclables, augmentation des recettes par la redevance spéciale liée aux producteurs professionnels).

Les équipages voient leur effectif augmenter grâce à un redéploiement des postes (10 postes supplémentaires affectés aux dépôts sauvages, en 2011, et 14 postes supplémentaires en 2012, soit un total de 24 postes supplémentaires sur ces préoccupations).

Les incivilités restent le point dur car elles nécessitent :

- une prise de conscience,
- que la collectivité propose des moyens adaptés de collecte et de nettoyage
- qu'une règle organise clairement et de façon impartiale les droits et devoirs des habitants, des services de nettoyage et des élus locaux.

La prise de conscience passe par l'embauche, en cours, d'inspecteurs de propreté (à raison d'un par quartier) et par la mesure objective de la propreté dans chacun des quartiers (il existe une grille nationale d'indicateurs objectifs qui pourra servir de référence à ce travail) ; un travail avec les vétérinaires et comportementalistes est à faire pour concilier les besoins des propriétaires d'animaux et de ceux qui n'en ont pas ; de même, une action a été lancée en faveur de la collecte des producteurs de mégots en « imposant » la mise en place de cendriers.

La collectivité propose, au travers de GPSO et de ses propres services, de redéployer ses moyens et de se doter d'un règlement. C'est grâce à ce règlement que des agents de police municipaux et communautaires pourront verbaliser les infractions relevées.

Dans un second temps, les premiers constats suite à la mise en œuvre du nouveau plan d'actions en faveur de la propreté sont les suivants :

Dès la mise en œuvre des nouvelles collectes d'encombrants, les appels téléphoniques et les courriers de plainte ont chuté ; or, le baromètre de satisfaction qui permet d'évaluer les effets d'une politique est, dans une ville, constitué par la quantité de ces réclamations récurrentes.

Ceci permet d'apprécier la valeur des nouveaux moyens consacrés à cette problématique des déchets qui ne restent plus dans la rue mais sont ramassés au bon moment ou n'ont pas le temps d'être exposés à la vue des habitants, le volume de collecte est ainsi passé de 70 tonnes à 100 tonnes.

Toutes les mesures du plan se mettent progressivement en ordre de marche et devraient conforter les choix municipaux qui viennent d'être faits pour améliorer la propreté de la ville, dans les semaines et mois à venir. Un point « zéro » est en cours qui permettra d'en qualifier, chiffres en main, les efforts entrepris.

Les premiers résultats sont encourageants. En 15 jours, 100 tonnes d'encombrants ont été ramassées contre 71 sur la même période l'an dernier, de même, 97 tonnes de dépôts sauvages contre 41 tonnes précédemment.

Pour compléter les actions en faveur de la propreté, une politique de rénovation des trottoirs sera prochainement menée en vue de redonner de la qualité aux espaces publics.

Après l'échec de mon prédécesseur et de son plan qu'il

avait lui-même qualifié de plan Marshall de la propreté (cf. édito du BBI) nous avons décidé de prendre les choses en main et nous avons mené une politique claire. Je vous remercie.

Question posée par Madame Judith Shan

Bonsoir chers collègues, Monsieur le Maire,

En décembre 2008, j'avais interpellé le conseil municipal pour obtenir la création d'un tarif de solidarité concernant la restauration scolaire. Cette demande avait abouti, puisque dans la foulée a été mis en place un tarif spécifique ainsi qu'une gratuité des études en tranche B. Ma question de ce soir me donne la possibilité de remercier la Municipalité sur ce point.

Je voudrais cette fois m'attacher au tarif des cantines de Boulogne-Billancourt concernant toutes les tranches appelées de quotient familial.

J'ai pris comme exemple pour rédiger cette question les villes de Meudon, d'Issy-les-Moulineaux et Paris, en allant chercher les informations sur les sites de ces villes. La comparaison des tarifs de cantine de Boulogne-Billancourt avec ces villes proches (Issy-les-Moulineaux, Meudon, Paris) permet de dresser rapidement le tableau : la facture d'une famille boulognaise est en général nettement plus élevée que dans les villes avoisinantes avec une différence de coût d'autant plus élevée que les revenus des familles sont faibles.

Les différents tableaux que je vous ai communiqués permettent de montrer sur un tarif maximum applicable et d'autre part sur la base d'une famille composée d'un couple et de deux enfants, des simulations avec des revenus cumulés de 2 200, 4 000 et 6 000 € mensuels.

Des quatre communes, le tarif maximum appliqué le plus élevé est à Boulogne-Billancourt. Il est de 6,97 euros par repas, alors que, pour la même simulation, il est de 4,90 euros à Meudon, de 5 euros à Paris et 5,45 euros à Issy. La différence avec Issy est de 28 % et de 42 % avec Meudon !

Pour les familles, la note mensuelle est d'autant plus salée à Boulogne-Billancourt que les revenus sont faibles :

Pour un couple, avec 2 enfants, qui gagne 2 200€ par mois (équivalent de deux SMIC), il en coûtera 143 euros pour un mois (hors mercredi) à Boulogne-Billancourt, alors que la facture atteindra au plus 80 euros dans les 3 autres villes, soit 78% de plus ! Cette dépense représente 6,5 % des revenus de cette famille à Boulogne, alors que, dans les autres communes, le taux d'effort se situe autour de 3,5 %.

Sur la base des 3 niveaux de revenus retenus, le taux d'effort des familles reste globalement stable à 3-3,5% dans les 3 communes étudiées. Mais à Boulogne-Billancourt, il est dégressif ! Ainsi, si notre famille à la chance d'avoir des revenus plus conséquents, elle paiera pour la cantine à Boulogne-

Billancourt :

- 5% de ses revenus, soit près que 199 euros pour un mois (contre 148 euros en moyenne à Paris, Issy et Meudon en moyenne), pour un revenu mensuel de 4 000 euros (39 % de plus)
- 4% de ses revenus, soit 239 euros pour un mois (contre 182 euros en moyenne dans les communes soumises au même calcul), pour un revenu mensuel de 6 000 euros (31 % de plus)!

Au moment où la question du pouvoir d'achat est sans cesse débattue, ne pourrait-on pas modérer la charge que supportent les familles pour les services municipaux et passer, comme dans les communes voisines, à un système dit de « taux d'effort » qui pourrait être plus adapté à la situation économique des familles ?

Je vous remercie.

Ville	Tarif mini 2011	Tarif maxi 2011	Situation p/r tarif maxi moyen	Tarif maxi hors Boulogne
Issy-les-Moulineaux (sept 2011)	0,50	5,45	100 %	5,45
Meudon	0,73	4,90	90 %	
Paris	0,13	5,00	92 %	
Boulogne-Billancourt	0,50	6,97	128 %	

Pour une famille composée d'un couple avec 2 enfants ayant un revenu mensuel de 2 200€

Ville	Tarif par repas moyen	Coût mensuel Coût mensuel (hors mercredi)	Taux d'effort	Différence de coût	Coût mensuel moyen pour les 3 autres villes
Issy-les-moulineaux (sept 2011)	2,07	74,52	3,4%	- 3,60 ?	78,12
Meudon	2,2	79,2	3,6%	1,08 ?	
Paris	2,24	80,64	3,7%	2,52 ?	
Boulogne-billancourt	3,98	143,28	6,5%	65,16 ?	

Pour une famille composée d'un couple avec 2 enfants ayant un revenu mensuel de 4 000€

Ville	Tarif par repas moyen	Coût mensuel Coût mensuel (hors mercredi)	Taux d'effort	Différence de coût	Coût mensuel moyen pour les 3 autres villes?
Issy-les-Moulineaux (sept 2011)	3,85	138,6	3,5%	- 9,84?	148,44
Meudon	4	144	3,6%	- 4,44?	
Paris	4,52	162,72	4,1%	14,28?	
Boulogne-Billancourt	5,52	198,72	5,0%	50,28?	

Pour une famille composée d'un couple avec 2 enfants ayant un revenu mensuel de 6 000 €

Ville	Tarif par repas moyen	Coût mensuel par repas moyen (hors mercredi)	Taux d'effort de coût	Différence de coût	Coût mensuel moyen pour les 3 autres villes?
Issy-les-Moulineaux (sept 2011)	5,45	196,2	3,3%	14,40	
Meudon	4,9	176,4	2,9%	- 5,40	
Paris	4,8	172,8	2,9%	-9,00	
Boulogne-Billancourt	6,65	239,4	4,0%	57,60	11,80

REPONSE DE MADAME GENEVIEVE DUBOST A LA QUESTION ORALE DE MADAME JUDITH SHAN

Ma chère collègue,

Vous m'interrogez sur la politique tarifaire de la ville et plus particulièrement sur les tarifs de restauration scolaire tels que notre conseil les a approuvés dans sa séance du 9 décembre 2010. Vous soulignez à juste titre que la restauration scolaire reste un poste de dépense conséquent dans le budget d'une famille.

La municipalité est consciente qu'une réflexion plus approfondie doit être menée afin d'arriver à un système de tarification plus juste et équitable. Depuis la rentrée 2009, il existe un tarif de solidarité pour la restauration scolaire, à destination des familles connaissant des périodes de grande précarité (0,50 euro).

En 2010, une étude interne a permis de dégager des premiers axes de réforme visant l'adaptation des tarifs à la réalité économique (aussi bien du coût des prestations que celle du pouvoir d'achat de nos concitoyens). Il en ressort notamment que Boulogne-Billancourt offre à ses usagers des tarifs exceptionnellement bas.

En 2011, enfin, le Maire a saisi le CESL d'une mission portant sur trois axes :

- Proposer une redéfinition des seuils des tranches de revenus afin d'assurer une répartition plus adaptée à la réalité économique et sociale des familles au sein des tranches ;
- Proposer des règles pour le calcul des tarifs qui génèrent une meilleure répartition des efforts entre la prise en charge par les contribuables et les utilisateurs selon l'utilité sociale des activités et les contraintes qui pèsent sur l'organisation de chaque activité ;
- S'interroger sur les atouts et les inconvénients d'un passage à une logique de « taux d'effort », qui consiste à fixer des taux de prise en charge par les utilisateurs et à prendre pour base de calcul leurs revenus, avec des tarifs planchers et plafonds pour encadrer les minimas et les maximas.

Cette mission assignée en mars dernier devrait aboutir à

la présentation d'un rapport au mois de novembre. Je vous remercie.

M. Baguet

Madame Shan, mes chers collègues, je ne sais pas si vous vous rappelez, nous avons abordé cette délibération le 9 décembre dernier, Madame Belliard nous avait dit qu'elle concernait 1 500 tarifs différents pour la tarification des services rendus à la population boulonnaise et, 500 pour la tarification des locaux municipaux. Cette délibération avait d'ailleurs été votée à l'unanimité et je vous en remercie. Nous avons évoqué ce problème de taux d'effort. Le Conseil économique et social local est chargé d'une mission en la matière. Nous attendons avec impatience son rapport avant la délibération pour les tarifs 2012.

Les questions suivantes portent sur le même objet. Elles sont de Messieurs Graffin et Fourcade. Monsieur Fourcade, si vous voulez poser la question sur le parc Rothschild.

Question orale posée par M. Jean-Pierre Fourcade

Monsieur le Maire,

Un plan de restructuration du parc Rothschild a été soumis à la Commission départementale des sites. Ce plan implique la destruction des équipements équestres et la construction de petits immeubles sur le terrain compris entre le parc et l'hôpital Amboise Paré. Je suis étonné que le Conseil n'en ait pas été saisi. Pourriez-vous ce soir nous éclairer sur ce nouveau projet ?

Question orale de M. Vincent Graffin

Monsieur le Maire,

Les Boulonnais se désolent toujours plus de l'état d'abandon du château Rothschild et du sort du terrain dit des Canadiens. Je sais qu'une étude est en cours afin d'établir un schéma directeur qui servira de fil conducteur au réaménagement de l'ensemble de ce site classé, schéma qui doit recevoir l'aval du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous informer sur l'avancement de ce dossier ? Merci.

Réponse de M. Gauthier-Mougin aux questions de MM. Vincent Graffin et Jean-Pierre Fourcade

Mes chers collègues,

Cette question du devenir du parc Rothschild est un sujet qui est resté sans solution depuis 1980 soit environ 30 ans, faute pour l'ensemble des municipalités successives d'avoir pu ou voulu élaborer un cadre de référence, préalable indispensable au développement de tout projet sur un site classé tel que celui-ci.

Ainsi, différents projets avaient été étudiés et tous rejetés par l'Etat tant qu'une solution globale n'était pas envisagée. Le 27 novembre 2007, la Ville de Boulogne-Billancourt présentait à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites un projet visant à restructurer ses activités équestres dans le parc Rothschild, ainsi que certaines orientations d'aménagement du parc.

Début avril 2008, Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, reconnaissait certes la qualité de l'étude qui avait été menée et encourageait la démarche de valorisation engagée par la Ville, mais faisait part de son regret face à un projet prévoyant de nouvelles constructions dans le parc. La Ville de Boulogne-Billancourt était surtout invitée à établir un schéma directeur d'aménagement cohérent pour le «parc élargi», que constitue l'ensemble du site classé.

Face au morcellement progressif, des travaux réalisés entre 1960 et 1982 qui ont profondément, fait muter le site, et l'abandon du château par ses propriétaires, la Ville de Boulogne-Billancourt était invitée à établir un schéma directeur d'aménagement cohérent pour l'ensemble du site classé, d'environ 30 hectares.

Après ces échecs successifs, nous avons décidé de changer de stratégie et de travailler avec l'ensemble des personnes, institutions et associations intervenant sur cet espace. Nous avons donc choisi une équipe de paysagistes, la société ILEX, pour nous aider à établir un projet global et retrouver une cohérence générale des différentes fonctions de ce site classé.

Le Conseil municipal du 23 septembre 2009 a approuvé le principe de cette étude. Nous en avons donc parlé ici même. Il a de plus autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, du Transport et du Logement garant de la pérennité du site classé.

Dans le cadre d'un partenariat très efficace, ce ministère et ses services déconcentrés au niveau départemental ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France ont été systématiquement associés à l'évolution de cette étude.

Une quinzaine d'ateliers de travail thématiques ont été organisés depuis début 2010 sous la houlette de la Ville avec les acteurs concernés et les propriétaires du site : la Direction de l'hôpital Ambroise-Paré et l'Administration centrale de l'AP-HP, les associations sportives de Boulogne-Billancourt, la Direction des routes Ile-de-France, gestionnaire de l'autoroute A13, la DRAC Ile-de-France, les services techniques de GPSO en charge de la gestion du parc, et les différents mandataires du propriétaire du Château Rothschild.

La Ville de Boulogne-Billancourt a présenté jeudi dernier le schéma directeur à la Commission départementale des sites qui a accueilli le projet de manière extrêmement favorable. C'est un premier succès dont nous devons nous féliciter. Toutefois, la Commission supérieure des sites et des paysages

doit à son tour examiner le dossier mi-novembre prochain.

Véritable document de planification stratégique, le Schéma directeur du site classé ne sera approuvé qu'après signature in fine par Madame le Ministre de l'Ecologie et du Développement durable, garant du site classé. Cette approbation intervient en général trois mois après la date de la commission, soit vraisemblablement en février 2012. Il ne fige pas un projet qui reste encore à élaborer. Véritable « feuille de route », il permet d'engager ensuite le processus opérationnel. Il permettra à l'Etat de statuer au fur et à mesure sur tous les projets futurs. Ainsi que l'a dit notre paysagiste, nous avons la partition, mais nous n'avons pas encore écrit la musique.

Ce plan sera inscrit dans le PADD et le PLU, et donnera lieu à débat en Conseil municipal lors de sa traduction, au premier semestre 2012, après approbation en Commission supérieure des sites.

La Ville tient à remercier tout particulièrement Monsieur Gérard de Vassal, très impliqué dans ce dossier depuis de nombreuses années qui a participé à la réunion de la commission des sites et nous a éclairés de son expertise tout au long de cette première étape.

M. Baguet

Merci, Monsieur Mougin. C'est une première étape, mais il fallait la franchir. Avant de pouvoir s'attaquer à la deuxième, il faut passer par la première.

Question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre

Monsieur le Maire,

Le 5 juin dernier se tenait la désormais traditionnelle brocante avenue Pierre-Grenier. Ce fut un succès de par le nombre de participants, ce en dépit d'un prix prohibitif (15 euros le mètre), et surtout de par le nombre de visiteurs que cet événement draine annuellement vers notre ville. Si nous pouvons nous réjouir de ce rayonnement régional, on peut néanmoins regretter la perte du caractère original de cette journée qui était la principale motivation de ses inspirateurs en 1990, à savoir avant tout une fête de quartier à l'attention des habitants du square de l'Avre et des Moulineaux. Ces derniers s'étaient d'ailleurs très vite approprié cette manifestation pour en faire un moment de convivialité, de rencontre et de festivité. C'est ainsi que durant les années précédentes, grâce à la coopération matérielle des services de la municipalité, les travées de la cité du square de l'Avre et des Moulineaux se transformaient l'espace d'un moment en un réel lieu de spectacle permanent où les démonstrations de jeunes ou moins jeunes talents pouvaient se succéder publiquement, au milieu des stands d'associations locales d'habitants toujours très actives et surtout indispensables au lien social de ce quartier.

Cette année : changement radical d'ambiance au sein du square. Au grand regret des locataires et des forces vives locales, la Mairie a refusé de mettre à disposition des associations ses forces logistiques. Ses moyens étant essentiels, l'organisation habituelle de démonstrations sportives ou culturelles et de stands associatifs en fut donc entièrement compromise, reléguant cette cité à son simple quotidien pour l'édition 2011. Cette mesure inexplicable fut très mal ressentie par les habitants, et perçue comme un manque réel d'intérêt pour ce quartier, qui pourtant en a bien besoin. Monsieur le Maire, ma question sera doublement simple : pourquoi ce refus soudain d'apporter un soutien logistique à l'organisation de cette fête au sein du square de l'Avre et des Moulineaux ? En sera-t-il de même en 2012 ?

Merci.

Réponse de Monsieur Léon Sebbag à la question orale posée par Monsieur Jean-Michel Tisseyre

Mon cher collègue,

Comme vous l'indiquez la brocante Pierre-Grenier est un événement à succès qui attire chaque année un nombre plus important de visiteurs. Toutefois, la partie installée à l'intérieur de la cité du square de l'Avre, n'attirait que peu de visiteurs extérieurs à la cité.

Aussi, lors de la préparation de cette année, en relation avec les associations participantes, notamment l'Amicale des locataires, il a été convenu de modifier l'organisation en vigueur précédemment. Les stands, tables, tentes et chaises, ont donc été installés à proximité immédiate des squares, grâce à la logistique fournie par la Mairie. Trois stands ont été proposés aux associations devant l'entrée de la cité pour l'Amicale des locataires, l'AFI et l'Oiseau Lyre.

Cette initiative a semblé donner satisfaction – je m'en suis moi-même rendu compte – puisque, notamment, le grand stand de l'Amicale des locataires a reçu de nombreux visiteurs venant des squares et aussi de l'extérieur.

Un bilan sera réalisé avec les associations qui seront consultées, comme d'habitude, pour préparer l'édition 2012 de cette brocante. A cette occasion, l'implantation des stands pourra bien évidemment être revue.

M. Baguet

Il faut peut-être revoir cela avec les associations, mais, c'était une demande qui venait de leur part.

Question orale posée par Monsieur Jonathan Papillon

Monsieur le Maire,

Lors du dernier conseil municipal, vous nous aviez donné des informations relatives à la situation de l'association BBAV

et son devenir, ainsi que les perspectives que vous envisagiez quant à la création d'une plate forme d'information et d'accueil du public au 35 rue Paul-Bert.

Vous aviez alors évoqué une réunion avec les responsables de l'association afin de définir des orientations et définir les moyens d'y parvenir.

Pouvez-vous nous donner le résultat de cette concertation ?
Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Philippe Tellini à la question orale posée par Monsieur Jonathan Papillon

Mon cher collègue,

Comme je vous l'indiquais lors du dernier Conseil municipal, le Député-maire a initié en juin 2010 la mise en place d'une plate forme d'accès aux droits rue Paul-Bert. Ce projet est mené en concertation avec le Président du tribunal de Grande Instance, Monsieur Hayat, très attaché à ce projet, ainsi que Madame Belin, très motivée par le traitement du précontentieux dans le cadre d'un point d'accès aux droits, mitoyen du tribunal d'instance qu'elle préside.

Ce projet tient compte des besoins exprimés par les familles boulonnaises, confrontées à des démarches pré-judiciaires ou judiciaires mais aussi à la complexité actuelle des analyses juridiques et techniques des situations rencontrées. L'objectif est d'assurer une coordination partenariale de tous les acteurs locaux, afin d'éviter les mauvaises orientations, les « parcours du combattant », ou encore le recours trop précoce à des procédures judiciaires longues de situations venant encombrer les tribunaux.

Les associations et organismes en charge d'accueillir ces populations doivent recourir à des juristes et interlocuteurs spécialistes de différents domaines, droit pénal, civil, droit des consommateurs ou encore conciliation, logement, droit immobilier ou droit de la famille.

Dès 2010, plusieurs regroupements, rendant plus lisibles et plus efficaces les services offerts au public ont été opérés, en particulier la fusion du CIDFF (Centre d'information sur le droit des femmes et de la famille) et du PIEP (Point d'information écoute parents) et leur installation rue des 4 Cheminées dans des locaux refaits à neuf plus adaptés à leurs missions.

C'est dans cet esprit que BBAV a abordé de façon pragmatique sa situation en considérant que le temps était venu d'une évolution nécessaire pour s'adapter aux nouvelles données de la prise en charge des victimes.

Le diagnostic partagé avec les responsables de BBAV (Boulogne-Billancourt aides aux victimes) a conduit à envisager avec leur participation, une profonde modification de la nature et des modalités de l'aide aux victimes pour mieux s'adapter à l'évolution des besoins, des moyens et des procédures.

Le président de BBAV, le préfet Robert Bouquin, que je souhaite remercier pour sa contribution à ce projet, et qui s'investit depuis de très nombreuses années en ce domaine, a accepté d'aider les équipes municipales à élaborer le statut juridique de la nouvelle structure et à en établir les principes de fonctionnement.

Concrètement, jusqu'à la fin du mois de juillet, BBAV poursuit donc le traitement des dossiers en cours et assure une permanence téléphonique d'information pour les nouveaux demandeurs.

Les services de l'association laisseront place à la rentrée sous l'égide de ce nouveau point d'accès aux droits aux permanences de plusieurs associations ou organismes spécialisés, ainsi qu'à un accueil personnalisé permettant de conseiller et orienter le public vers le service le plus en adéquation avec sa demande.

Ce lieu « pivot », facilement accessible et identifié, couvrira de façon plus large et plus exhaustive le champ des attentes du public, avec dès septembre prochain l'emménagement de l'ADIL 92 (Association départementale d'information sur le logement), l'instauration de permanences du CIDFF, de la Chambre départementale des notaires qui viendront compléter les accueils déjà présents des conciliateurs de justice, de l'écrivain public, des avocats et de l'association tutélaire. Il est aussi envisagé d'organiser des consultations occasionnelles sur des points de droit spécifique qui ne seraient pas couverts par les permanences habituelles.

Enfin, le délégué local sur Boulogne-Billancourt du défenseur des droits, dont la désignation a été sollicitée et hautement attendue, viendra participer pleinement à l'initiative entreprise. Je vous remercie.

Question orale posée par Madame Martine Even

Monsieur Le Maire,

Vous nous avez informés, il y a quelque temps, que des réflexions, à propos de la bibliothèque située rue de Clamart, étaient en cours. Les habitants de ce quartier, très attachés à leur bibliothèque, se posent des questions, quant au maintien de celle-ci, des jours et horaires d'ouverture si elle demeure.

Cette bibliothèque proche de plusieurs écoles peut permettre aux élèves dès leur plus jeune âge d'accéder aux livres, l'ouverture de celle-ci durant des heures scolaires est donc importante.

Pouvez-vous nous en dire plus sur l'état de vos réflexions quant au devenir de la bibliothèque de la rue de Clamart, à ce jour ? Merci.

Réponse de Madame Isaure de Beauval à la question orale posée par Madame Martine Even

Ma chère collègue,

Ainsi que Monsieur le Maire l'indique dans un courrier récent en réponse à la pétition de Boulonnais relative à l'annexe Billancourt rue de Clamart, le choix final de notre municipalité est de maintenir l'activité de cette structure.

Je vous rappelle que le projet de regroupement des activités de cette annexe avec celles de la future médiathèque du Trapèze était dicté par un souci d'amélioration des services publics en termes d'accessibilité, d'offres de service et d'accès aux nouvelles technologies, mais aussi d'optimisation des finances communales.

De nombreuses consultations ont eu lieu entre les initiateurs de la pétition, les conseillers de quartier, les associations concernées, les services municipaux et les élus du Conseil municipal.

Il en ressort que cet établissement répond à un besoin très spécifique, en particulier en termes de proximité pour les personnes âgées et les populations à mobilité réduite, mais aussi pour les habitants les jours de marchés et en raison de l'accueil des enfants fréquentant les crèches et les écoles voisines.

C'est pourquoi, pour tenir compte de cette spécificité, il a été décidé de conserver l'accueil au sein de cette bibliothèque, avec des horaires adaptés aux besoins réels du quartier et des utilisateurs. Ainsi, les ouvertures au public se feront les mercredis, et samedis toute la journée, ainsi que le vendredi à partir de midi. Par ailleurs, les mardis et jeudis seront consacrés à l'accueil des enfants des écoles et des crèches.

A terme, cette offre sera enrichie de celle de la future médiathèque du Trapèze, qui sera dotée de 445m² d'espace public, d'un espace commun au Centre national du jeu de 150m², et d'un nouveau fonds documentaire ainsi qu'une équipe de sept agents. Les horaires d'ouverture de la nouvelle médiathèque seront axés sur les soirées en semaine, une ouverture le dimanche, et un accueil des classes en matinée.

J'attire néanmoins votre attention sur l'effort budgétaire de la collectivité pour assurer le fonctionnement conjoint de ces deux équipements, obligeant de fait à la création complète d'un fonds pour la médiathèque du Trapèze à hauteur de 500 000 euros et à un moindre redéploiement du personnel entre ces deux structures.

J'espère néanmoins que cette solution participera de l'amélioration du cadre de vie et sera pleinement appréciée des habitants du quartier.

M. Baguet

Merci. Nous avons beaucoup travaillé sur ce dossier avec Monsieur Fournier, Madame de Beauval et les services. Je vous rappelle que nous avons voté, dans le cadre du budget 2011, les 500 000 euros au budget annexe Ile Seguin pour l'achat du

fonds de concours.

Nous entamons notre ordre du jour. Premier point : le vote du compte administratif pour l'année 2010.

Mme Bauche effectue une intervention hors micro.

M. Baguet

Attendez. Nous allons le faire après. J'ai dit tout à l'heure, Madame Bauche, que nous allons jusqu'à 35. Nous allons le faire après. Nous alternons une question majorité/une question opposition. Ne vous agitez pas. Ne vous inquiétez pas. Madame Dubost nous présente le compte administratif. C'est un moment important. D'ailleurs, nous allons la remercier, parce qu'elle nous fait une présentation avec des projections, comme cela se fait dans le cadre des Conseils communautaires de GPSO. D'ailleurs, c'était une idée qui était déjà en vigueur avant. Madame Dubost et Monsieur Matysen, à deux voix.

1. Vote du compte administratif pour l'année 2010 concernant le budget principal et les budgets annexes - bilan des cessions et des acquisitions - approbation.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Dans le cadre de cette délibération numéro 1, il va vous être demandé de donner acte sur la présentation du compte administratif du budget principal 2010 et des cinq budgets annexes. Il va vous être également demandé d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville en 2010. Comme Monsieur le Maire vient de vous le dire, nous vous proposons de prendre connaissance de ce document important, parce que retraçant tous les flux de l'activité économique de la Ville de Boulogne-Billancourt sur la base d'un powerpoint.

Si vous me le permettez, nous allons rapidement faire un préambule méthodologique, puis nous allons aborder les grands équilibres d'un compte administratif, à savoir les recettes réelles de fonctionnement, puis les dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute, les dépenses d'équipement (autrement dit, les dépenses d'investissement), la dette, la solvabilité et l'analyse consolidée de notre collectivité.

Une première approche méthodologique : il faut savoir qu'au centre de l'analyse financière de toute collectivité se trouve le concept d'autofinancement ou d'épargne brute. C'est un concept très simple, qui correspond à un flux de liquidités dégagées (recettes courantes - dépenses courantes récurrentes). Ce concept permet néanmoins de témoigner de trois notions fondamentales :

- l'aisance de la section de fonctionnement :

Un autofinancement élevé permet, toutes choses égales

par ailleurs, une marge d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement, ce qui peut être le cas dans une ville dont la population augmente.

- la capacité à s'endetter :

Une épargne brute, apport personnel de la collectivité au financement de sa section d'investissement trouve son premier usage dans le remboursement des emprunts. Plus elle sera importante plus une dette élevée sera donc tolérable

- la capacité à investir :

Dans une proportion qui n'est pas de 1 point pour 1 point, mais plutôt de 1 point pour 10 : un point d'épargne brute permet de couvrir une annuité de 1 soit environ 10 d'emprunt et donc au moins autant d'investissement.

Ces grandes notions étant rappelées, le compte administratif de Boulogne-Billancourt pour l'exercice 2010 budget principal présente les grandes masses suivantes. Au niveau du budget principal, nous allons dégager une épargne brute de 23,8 millions d'euros. Cette épargne brute va donc permettre d'une part de rembourser une dette à hauteur de 12 millions d'euros et d'autre part de réaliser des dépenses d'équipement à hauteur de 15 millions et de dégager un résultat qui va venir consolider le fonds de roulement de notre collectivité.

Je vous propose maintenant de voir les grandes masses des recettes de fonctionnement. Deux chiffres sont importants. Facialement, les recettes de fonctionnement du compte administratif 2010 semblent baisser, mais, après retraitement des différents impacts de notre périmètre, l'INCA, le transfert de la compétence de stationnement et surtout le transfert des compétences à la communauté d'agglomération GPSO, nous avons des recettes de fonctionnement qui augmentent de + 4,5 %.

Il faut savoir qu'à tout moment, dans ce cadre de développement, nous allons essayer de positionner Boulogne-Billancourt par rapport à la moyenne des collectivités de sa strate, à savoir des villes entre 100 000 et 300 000 habitants. A l'heure actuelle, en recettes de fonctionnement, Boulogne-Billancourt a une recette moyenne supérieure de 14,3 % à la moyenne de sa strate. Boulogne-Billancourt est la barre bleue la plus à droite.

En matière de fiscalité directe, Boulogne-Billancourt dispose également d'un potentiel fiscal très supérieur à la moyenne. Nous sommes là carrément le plus à droite. Mais la Ville a aussi un prélèvement fiscal par habitant relativement faible. Nous sommes plutôt à gauche. Enfin, cette grande modération de l'outil fiscal s'exprime par des taux relativement faibles, Boulogne-Billancourt affichant des taux relativement bas en matière de foncier bâti, ainsi qu'en matière de taxe d'habitation.

Première recette de fonctionnement qui connaît une dynamique et une évolution très significative qu'il faut garder en mémoire. Durant la période 2004 à 2008, la moyenne des droits de mutation a été de 11 millions d'euros. Durant la période 1995 à 2009, la moyenne a été de 7,6 millions d'euros.

Cette année, notre compte administratif enregistre des droits de mutation à hauteur de 16 millions d'euros. Bien sûr, ceci est représentatif de l'évolution du marché immobilier, mais pas que cela. C'est aussi représentatif de la qualité des services que nous offrons à la population. C'est aussi représentatif de la cohérence du projet de la municipalité et donc nous pouvons nous réjouir de voir ce chiffre particulièrement élevé.

Autre recette réelle de fonctionnement : les dotations et participations. Première recette : la Ville a une dotation globale de fonctionnement qui est significative, qui s'élève à 6 millions d'euros et qui est légèrement en hausse, suite au nouveau recensement (0,7 %). Par ailleurs, elle a enregistré cette année des recettes en provenance du Fonds départemental de TP uniquement à hauteur de 1,9 million d'euros, enregistrant une baisse de 2 millions d'euros de façon à mettre fin à un rattachement peu orthodoxe mis en place en 2002 et à préparer l'arrêt de ce système.

Troisième dotation : ce sont les dotations qui nous sont reversées classiquement par la Caisse d'allocations familiales et par le Conseil général. Vous constaterez que ces dotations sont légèrement en baisse. Un petit clin d'œil : là où la Ville est la moins bonne, où nous sommes le plus à gauche, c'est la DGF par habitant.

Tableau important relatif aux recettes perçues de GPSO : dans ce tableau, il vous est présenté l'ensemble des recettes que nous sommes amenés à percevoir de notre communauté d'agglomération GPSO. Vous avez l'AC, la DSC. Nous pouvons constater que l'enveloppe d'AC plus celle de DSC s'est repliée de 7,4 millions d'euros essentiellement en raison des charges transférées à l'agglomération pour 6,3 millions d'euros, le solde provenant de l'ajustement de la DSC lié à des critères de croissance des bases. Quant aux refacturations des frais, leur diminution tire son origine de la disparition de prestations auparavant assumées par la Ville.

Nous vous mettons un tableau qui fait état d'un potentiel fiscal élevé de notre Communauté d'agglomération. Nous n'allons pas cracher dessus. Nous allons nous en réjouir. Il faut savoir tout de même que ce potentiel fiscal élevé est soumis à très court terme à des risques de péréquation qui peuvent avoir des retombées au niveau du compte administratif de la collectivité, en ce qui concerne notre DSC. Un tableau que nous vous donnons donc en toute transparence, mais qu'il faut manier avec prudence.

Dernier tableau en matière de recettes réelles de fonctionnement : les produits de gestion. Les produits de gestion après retraitement des différents périmètres enregistrent une hausse de 8 %. Cette hausse résulte essentiellement de la nette augmentation de la fréquentation des centres de loisir et de la création d'une tranche supérieure J concourant à expliquer cette augmentation. Excusez-moi, je vais peut-être être un peu rapide. Je vous remercie de vous manifester.

Comme sur l'ensemble des villes, les dépenses réelles de

fonctionnement sont élevées à Boulogne-Billancourt. Elles permettent d'offrir un niveau de service rendu à ses habitants. Il faut savoir que ces dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont supérieures de 18,1 % à la moyenne des grandes villes de 100 000 à 300 000 habitants.

Un tableau de synthèse rapide sur les dépenses réelles de fonctionnement, qui vous donne là aussi deux chiffres à retenir. Dans le document qui vous est remis, à l'heure actuelle, une baisse apparente des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de -2,5 %. Toutefois, cette baisse doit être interprétée après les retraitements de périmètre et il en résulte une hausse de 2,8 %.

Nous allons maintenant vous rappeler des idées simples sur ces évolutions. Depuis 2008, la Ville était parvenue à réduire la croissance de ses charges courantes de CA à CA, avec une évolution de -3,4 % en 2009 et le chiffre de -2,5 % dont nous venons de parler. Toutefois, corrigé des flux liés au changement de périmètre, le CA se hisse à +2,8 %, l'évolution des charges, qui résulte essentiellement de l'ouverture de nouveaux équipements. Je me permets de vous le rappeler : l'ouverture de l'école Robert-Doisneau, l'effet année pleine de l'école Maître-Jacques, qui, en 2009, n'avait porté que sur 3 mois, l'ouverture des crèches rue de la Ferme et Seguin et enfin l'ouverture du musée Paul-Belmondo.

Sur cette hausse de 4,4 millions, il faut rappeler qu'elle résulte aussi d'une volonté de notre municipalité d'augmenter les subventions versées au budget annexe, donc +2 millions d'euros afin de pouvoir accélérer le processus de désendettement des budgets annexes. Ces 2 millions d'euros ont servi essentiellement, en termes de variation, à désendetter le budget piscine/patinoire. Là, vous avez une courbe qui est assez parlante des dépenses réelles de fonctionnement. La courbe verte est la courbe officielle. La courbe bleue est la courbe après retraitement des périmètres, donc celle qui enregistre la hausse de 2,8 %. La courbe rouge est celle qui montre ce qui se serait passé si nous n'avions rien fait.

Dernier tableau sur les dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses de personnel. Comme tout le monde le sait, les dépenses de personnel dans une collectivité locale sont un poste particulièrement significatif. Ces dépenses se tassent, de 89,3 millions d'euros à 84,5 millions d'euros au compte administratif 2010. Néanmoins, ce tassement est à rapprocher de l'impact du transfert du conservatoire pour un montant de 6 millions d'euros.

Nous vous avons également mis un petit tableau, si Monsieur Matysen veut bien revenir sur le tableau précédent, un histogramme qui vous montre qu'en matière de dépenses de personnel par habitant, nous sommes aussi assez à droite, ce qui n'est pas obligatoirement un bon point.

Depuis 2008 – toujours des histogrammes en matière de dépense des personnels – ce qui est important, c'est de voir la part consommée par les dépenses de personnel sur les recettes

tes courantes. La part de recettes courantes baisse, puisque nous essayons de maîtriser les dépenses de personnel. En 2008, il y avait un très gros écart. Nous faisons 49,6 % de nos recettes de fonctionnement avec les dépenses de personnel et la même strate faisait 47. Là, nous nous rapprochons. Nous sommes quasiment dans la moyenne de notre strate avec 47 %.

Un petit « slide » très rapide sur les frais financiers. Ils sont stables, malgré une augmentation de la dette. Cette augmentation de 1 % résulte essentiellement d'une consolidation sur nos budgets annexes des revolving, opération prudente, surtout si nous voyons l'état des marchés financiers à l'heure actuelle. Diverses autres opérations de gestion active de la dette sont effectuées de façon à tirer parti d'arbitrages entre les index et les négociations de marges, de remboursements anticipés et nous avons réactivé un programme de palier de trésorerie, qui nous a fait faire au moins 150 000 euros d'économie sur cette année.

Ce n'est pas parce que nous activons tout cela que nous restons dans une perspective de risques faibles, dans une gestion de risques faibles. Cela nous a encore été confirmé par Standard&Poor's qui nous a confirmé que la gestion adéquate de la trésorerie limite notamment notre risque de liquidités, risque dont tous les journaux parlent à l'heure actuelle et que nous devons, à notre modeste niveau, maîtriser.

Autres dépenses de fonctionnement : ce que nous appelons les dépenses d'intervention. Un rapide tableau, un tableau synthétique, mais que vous retrouverez dans vos dossiers. Un chiffre à retenir, nos charges courantes n'augmentent que de 0,6 %, malgré les ouvertures d'équipements dont nous avons fait état, malgré la permanence des services aux Boulonnais et l'augmentation de la population.

Toujours dans le chapitre des dépenses d'intervention, sous le chapitre dépenses de fonctionnement, en 2010, nos subventions et contingents ont augmenté de 400 000 euros, soit 3,1 %. Il faut souligner que cette augmentation résulte essentiellement de la nouvelle délégation de service public, qui a été passée pour la gestion de la crèche Seguin, dans le cadre du plan crèches.

En résumé, sur les seules dépenses charges courantes et subventions et contingents, la Ville de Boulogne-Billancourt a un taux, par rapport aux villes de la même strate, qui est 16,9 % plus élevé que la moyenne.

Nous en arrivons à la conséquence qui est celle qui nous intéresse : l'amélioration de l'autofinancement. Cette amélioration qui se confirme depuis 2008 s'est amplifiée depuis l'exercice 2010. L'épargne brute du budget principal s'est hissée de 21,8 millions d'euros en 2009 à 23,8 millions d'euros en 2010, soit une augmentation de + 9,2 %. En données consolidées, cette variation de l'autofinancement consolidé passe de 23,6 millions d'euros en 2009 à 29 millions d'euros en 2010. Je vous épargne les variations par rapport à 2006, mais je pense que les histogrammes sont relativement parlants. En 2006,

nous avons un autofinancement consolidé de 21,8 millions d'euros. Nous avons cette année un autofinancement consolidé de 29,9 millions d'euros.

La conséquence, c'est que, toujours dans la même approche, la Ville de Boulogne-Billancourt se situe au 5e rang des villes de la strate 100 000-300 000 habitants en termes d'épargne brute, ce qui est de nature à rassurer certains qui peuvent répandre par moments des choses particulièrement inexactes.

Les dépenses d'équipement se sont élevées cette année à 15,6 millions d'euros, ce qui est un montant de repli par rapport aux années précédentes. C'est une année consacrée aux phases d'étude et de programmation des nouvelles opérations. Néanmoins, en ce qui concerne les opérations récurrentes, le niveau est absolument identique à celui de 2009. Toutefois, afin de vous présenter pour la première année l'effort réel d'équipement réalisé sur le territoire et de dossiers gérés par l'ensemble des services, par la Direction générale, par vos élus, nous avons cherché à appréhender tous les flux qui vont constater des équipements pour la Ville. Nous avons donc totalisé tous ces flux. En moyenne, nous avons constaté sur la période des dix dernières années une moyenne de 59,2 millions d'euros. Or, cette année, nous serons à un chiffre relativement en-dessous, mais très proche de la moyenne, car il convient de constater maintenant tous les flux. En 2002, par exemple, il n'y avait pas de SAEM, il n'y avait pas de Communauté d'agglomération. Les chiffres ne pouvaient donc pas être comparables.

Les recettes d'investissement appellent rapidement trois commentaires : un repli du fait du FCTVA, du fait de l'arrêt du plan de relance du gouvernement en 2009, l'absence d'emprunts, puisque, sur le budget principal, nous n'avons pas recouru à l'emprunt. Nous avons même constaté un désendettement de 1,3 million d'euros sur les budgets annexes. Et enfin, une baisse du produit des amendes de police, liée à une baisse de la verbalisation.

Dernier point : l'encours de dette. Nous en avons régulièrement parlé. La dette du budget principal se replie de 132 millions d'euros à fin 2009 à 120 millions à fin 2010. En ce qui concerne la dette consolidée, elle aussi recule de 13,3 millions d'euros, afin de s'élever uniquement à 206 millions d'euros à fin 2010.

Cet encours de dette, même si ce n'est pas toujours un indicateur très fiable, doit être rapproché des villes de la même strate. Vous constaterez que nous sommes tout à fait dans la moyenne des villes de notre strate, avec un encours de dette par habitant de 1 000 euros.

Dernier aspect de cette présentation – vous m'excuserez d'avoir été un petit peu longue, mais je crois que, par moments, il est dit des choses vraiment totalement inexactes, donc il était important de prendre le temps – avec le reflux de la dette et la très bonne tenue de l'autofinancement, la solvabilité de la Ville s'est donc nettement améliorée. Notre capacité de désendettement

ment, à savoir le nombre d'années que nous mettrions pour rembourser notre emprunt n'est que de 5 années sur le budget principal et de 6,9 années au niveau de la dette consolidée. Généralement, tous les analystes financiers, ainsi que tous les consultants qui veulent alerter les élus disent que la capacité de désendettement à ne pas franchir est de 12 ans. Je tenais à vous rappeler que c'est celle que nous avons eue en 2008. Une fois que nous avons payé tous les investissements qui étaient préparés avant, nous sommes arrivés à 12 ans. Nous avons retrouvé un autofinancement peu élevé. Donc notre capacité d'autofinancement est très satisfaisante.

Nous avons aussi essayé de rapprocher cette capacité d'autofinancement avec les données de la DGCL, un peu différentes quant aux méthodes de calcul, mais nous arrivons globalement au même résultat. La capacité de désendettement de Boulogne-Billancourt est plus faible et la DGCL calcule – ce n'est pas Monsieur Matysen, même s'il est dévoué – c'est la DGCL. 4,6 années, alors que la moyenne est de 7 ans.

En résumé, ainsi que nous l'avons déjà dit dès le débat d'orientation budgétaire, la prospective anticipe une capacité de désendettement tout à fait raisonnable. Dans l'environnement législatif actuel, en supposant réalisé le PPI que nous vous avons présenté à ce moment-là, les hypothèses de cession de terrain et sans actionner le levier fiscal, la santé financière de Boulogne-Billancourt demeure tout à fait satisfaisante.

Nous avons voulu, suite à une demande en commission des finances, notamment de Monsieur Solère, chercher à résumer en consolidé, c'est-à-dire non seulement budget principal et budgets annexes, mais en consolidant le budget principal, le budget annexe, la SAEM et GPSO, tout ce qui contribue aux investissements sur le territoire de Boulogne-Billancourt. Je vous présente notre méthode. C'est la première année que nous le faisons, mais je pense qu'elle est totalement exacte.

Premièrement, en épargne brute, nous avons pris l'épargne brute consolidée de la Ville (29,9 millions d'euros). Nous avons pris 42 % de l'épargne brute de GPSO, puisque cela représente notre quote-part dans la DSC globale de GPSO, soit 17,8 millions d'euros en 2010 et nous avons pris une capacité d'autofinancement de 0 – plus exactement de 0,0 %. En dette, nous avons retenu la dette consolidée. Nous avons pris 42,3 % de la dette de GPSO, soit 37,1 millions d'euros et nous nous sommes mis dans le cas, relativement prudent financièrement, où nous avons même rajouté la dette garantie par la Ville chez la SAEM. Nous arrivons à ce moment-là à une capacité de désendettement qui est de 5,1 ans et, en consolidé, de 6 années. J'espère que tout cela sera de nature à rassurer certains sur la solvabilité financière de la Ville et je m'excuse d'avoir été un petit peu longue.

M. Baguet

Merci Madame Dubost et Monsieur Matysen pour cette présentation vraiment très éclairante. Je vais donner la parole

à Madame Lavarde pour le compte-rendu de la Commission des finances.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances : En Commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé à connaître :

-la part due aux nouveaux quartiers dans l'amélioration des rentrées de taxe d'habitation et de taxe foncière

Le nouveau quartier explique environ 700 000 euros de l'amélioration des rentrées fiscales.

-l'origine des 3 000 euros de crédit du titre propriété urbaine, alors même que cette compétence a été déléguée à GPSO

Ces crédits de propriété sont des reliquats d'opérations engagées pour les exercices budgétaires antérieurs

-le pourquoi de l'annulation des 500 000 euros de crédit de la ligne études de la Direction de l'urbanisme. Ces lignes de crédit avaient été ouvertes dans le cadre du PLU. Les dépenses effectives se sont avérées inférieures aux sommes provisionnées. Une partie de la justification est donnée en page 60 de l'annexe.

Le groupe @lternance s'est lui étonné du niveau faible des crédits de paiement de l'ordre de 15,7 millions d'euros. Pour ce qui concerne les opérations récurrentes, les investissements sont du même niveau sur les deux dernières années. Des investissements significatifs ont été enregistrés en 2007, 2008 et 2009, pour financer des opérations exceptionnelles. L'exercice 2010 s'inscrit en creux et permet de préparer sereinement les gros investissements à venir.

Par ailleurs, le périmètre des investissements a été modifié au cours des dix dernières années, du fait de la création de la SAEM Seguin Rives-de-Seine et de la Communauté d'agglomération Val-de-Seine, puis de la fusion avec la Communauté d'agglomération Arc-de-Seine pour créer Grand Paris-Seine Ouest. D'une situation où la Ville portait seule les investissements réalisés sur son territoire, on est passé aujourd'hui à une situation où trois acteurs interviennent. GPSO a réalisé près de 15 millions d'euros d'investissements sur le territoire bouloonnais en 2010.

Comme la présentation en a fait état, le groupe nouvellement créé avait demandé à ce qu'une présentation soit faite des investissements dans un niveau consolidé, mais il a été rappelé en Commission des finances que l'endettement de la Ville, qui finançait des équipements durables n'est pas de même nature que l'endettement de la SAEM. Cet endettement a vocation à financer un décalage temporaire de recettes. La Commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Qui veut s'exprimer ? Monsieur Vincent, Madame Even, Monsieur Gardillou.

M. Vincent

« Je voudrais tout d'abord souligner, une fois encore, la très bonne qualité de présentation du rapport et je tiens à en féliciter M. Matysen et les services de la Direction des finances.

Le projet de compte administratif confirme très logiquement la tendance que nous avons observée lors des deux décisions modificatives que votre majorité a votées en 2010 :

- une baisse des dépenses de fonctionnement de 4 M€ qui s'analyse en fait en une progression : à périmètre constant, donc en réintégrant le Conservatoire à rayonnement régional, soit 7 M€ de charges désormais transférées à GPSO, les dépenses courantes augmentent de 4,8 M€ (+2,8%) en raison principalement des charges nouvelles occasionnées par l'ouverture de nouveaux établissements : écoles Doisneau et Maître-Jacques, les deux nouvelles crèches et le musée Belmondo ;

- une baisse des recettes de fonctionnement, qui se traduit également à périmètre constant par une hausse (+8 M€, soit +4,5%), laquelle provient principalement d'un doublement aussi inattendu qu'exceptionnel des droits de mutation par rapport à 2009

Cette configuration permet de dégager un autofinancement de 23,7 M€, en hausse de 2 M€ sur 2009, et même de 4 M€ si l'on se place avant la subvention « exceptionnelle » que vous avez attribuée au BA de la piscine-patinoire pour accélérer le remboursement de sa dette.

Où va cet excédent ? Sans surprise, nous constatons qu'il n'a pas été consacré à l'investissement, aucune opération significative n'étant inscrite en 2010, comme nous l'avons déjà souligné, pas plus qu'en 2011, en dehors du projet très contesté des tennis des Glacières. Les crédits de paiement ont ainsi totalisé 15,6 M€, dont la moitié correspondent à des dépenses récurrentes.

Le solde est affecté à une réduction de l'endettement qui, en termes consolidés, passe ainsi à 206 M€, ce qui vous permet, page 30 du rapport, d'afficher un encours moyen de dette par habitant redevenant égal à la moyenne des villes comparables.

L'objet du débat sur le CA n'est pas de discuter de l'exactitude du compte. Permettez-moi cependant de faire deux observations sur le résultat de votre gestion :

La première observation concerne la qualité de l'exécution budgétaire. Nous devons pour cette année saluer le bon contrôle des dépenses de fonctionnement mais nous nous posons des questions sur la maîtrise du budget d'investissement même réduit à 23,6 M€ dans le BP que vous avez fait voter par votre majorité et dont vous aurez finalement réalisé à peine les 2/3.

Deuxième observation : nous avons entendu en commission Madame l'adjointe aux finances nous expliquer que pour bien mesurer l'effort réel d'investissement de la Ville, il faut consolider le budget principal, le budget annexe Billancourt-Seguin

mais aussi le budget de la SAEM, largement alimenté par des participations constructeurs et des subventions publiques.

Sans doute, Madame, mais dans ce cas, il faut aussi consolider les dettes des trois budgets et alors la situation s'éclaircit d'un jour nouveau : ce n'est pas à une baisse de l'endettement que nous assistons mais à une hausse rapide : 255 M€ en 2009, 266 M€ en 2010 et si la prévision budgétaire 2011 est réalisée, 286 M€ en 2011. L'endettement global de la Ville a ainsi augmenté de 33% depuis 2007.

Vous vous trouvez ainsi devant une situation pour le moins paradoxale :

- soit vous continuez à expliquer aux Boulonnais que vous avez pleine confiance dans l'avenir et que les gains futurs sur l'Île Seguin vous permettront de confirmer le désendettement que vous prétendez réaliser ; dans ce cas, je ne comprends vraiment pas pourquoi vous réduisez à ce point le budget d'investissement de la ville habitée et je vous propose d'affecter au moins une partie de l'excédent à diminuer le taux d'impôt des Boulonnais qui en ont bien besoin !

- soit vous avez en réalité des craintes sur l'issue de l'opération à haut risque dans laquelle vous voulez engager la Ville sur l'Île Seguin et dans ce cas, il vous faut préparer les Boulonnais au pire en essayant de contenir autant que possible la progression inexorable (et planifiée) de la dette.

Madame, nous vous laissons ainsi qu'à M. le Maire, la pleine responsabilité de dire la vérité aux Boulonnais.

M. Baguet

Mesdames et Messieurs –je voudrais rappeler au public – et je suis très heureux qu'il soit venu nombreux ce soir – qu'il n'a pas le droit de manifester, ni par la présentation d'affiches, ni par des cris. Je ferai respecter la police de l'assemblée municipale, si c'est nécessaire. C'est juste un avertissement. Allez-y, Monsieur Vincent.

M. Vincent

Pour ce qui nous concerne, le groupe UPBB s'abstiendra sur le vote de ce compte administratif.

M. BAGUET

Merci, Monsieur Vincent. Madame Even.

Mme Even

C'est notre collègue Marc Fusina qui s'exprimera au nom de notre groupe sur ce compte administratif. Toutefois, je souhaiterais poser une question concernant la maison de quartier numéro 4 qui figure au bilan des acquisitions, maison qui nous a coûté 401 333,60 euros. Cette maison arrive en état d'achèvement des travaux et je souhaite savoir comment vous comptez la faire vivre. Merci.

M. Baguet

Merci, Monsieur Gardillou.

M. Gardillou

Monsieur le Maire. Une explication de vote du groupe Unis pour la majorité présidentielle. Thierry Solère, Mathieu Barbot et moi-même voterons ce compte administratif, puisque nous faisons partie de l'exécutif cette année et mon collègue Gérard Askinazi s'abstiendra.

Cependant, une petite observation qui amène une question. Dans le compte administratif, nous observons un certain nombre de cessions foncières, ce qui m'amène quand même à une observation qui confirme ma question. Depuis plusieurs mois, vous semblez concourir au trophée du promoteur immobilier de l'année. Conseil municipal après conseil municipal, vous proposez de céder des terrains municipaux à des promoteurs immobiliers, pour construire toujours plus, toujours plus haut. Tout y passe. Dernièrement, nous aurons entendu le parc des Glacières, l'école Billancourt, le stade Le Gallo, les terrains de sport Thiers-Vaillant. Ce soir, nous aborderons même le sujet – beaucoup de personnes sont là pour cela ce soir – de la construction de cinq tours culminant à 120 mètres de hauteur sur l'île Seguin.

Ma question est simple, Monsieur le Maire. Afin qu'une totale transparence accompagne ces cessions foncières municipales à des promoteurs immobiliers, pouvez-vous nous détailler les conditions de mise en concurrence des différents promoteurs ainsi que votre méthode de sélection ? Vous comprendrez que je ne pose pas ma question en fin de séance.

M. Baguet

Merci, Monsieur Gardillou. Monsieur Fusina.

M. Fusina

Merci, Monsieur le Maire. Je vois que vous me donnez la parole avant que je ne la demande.

M. Baguet

Madame Even a dit que vous alliez intervenir. Donc j'anticipe. Excusez-moi. Si vous ne voulez pas la parole, pas de problème.

M. Fusina

Je la prends. Nous allons examiner le troisième compte administratif de la mandature. L'exercice est classique. On doit d'abord examiner la sincérité du compte. Là, nous n'avons pas les moyens de le faire, puisqu'il faudrait avoir accès à toutes les pièces comptables, donc pas d'observation concernant l'aspect sincérité. Deuxième aspect, c'est la conformité.

En introduction, je vous dirais, comme l'indiquait

Monsieur Vincent, que ce document est un bon document, d'autant meilleur qu'il me semble que la Direction est frappée d'une baisse d'effectifs significative. Encore toutes mes félicitations pour la qualité de ce document.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement et dépenses de fonctionnement – Madame Dubost l'a indiqué – est satisfaisant. Il est proche de 100 %, donc pas d'observation particulière également, ainsi que pour les recettes d'investissement. Vous êtes même au-dessus de 100 %. Là aussi, c'est un bon chiffre. En revanche, la question centrale est celle des crédits de paiement. La situation des crédits de paiement est contrastée. Il faut dissocier la ville habitée de l'aménagement des terrains Renault. Pour ce qui est de la ville habitée, le diagnostic est indiscutable. Nous assistons aujourd'hui à un effondrement – je mesure mes termes – de l'investissement. 15 millions d'euros, nous sommes vraiment là dans les eaux profondes de la sinistrose en matière d'investissement.

Il y avait donc 20 millions d'euros prévus dans le budget primitif. On fait 15. C'est vraiment un taux de réalisation qui n'est pas satisfaisant. Il est d'autant moins satisfaisant que, d'après vos projections – celles qu'on a examinées dans le budget primitif 2011 – ce niveau d'investissement sera à peu près de 15 millions d'euros, voire même un peu moins – entre 13 et 15 millions d'euros. Ensuite, vous avez prévu une augmentation pour l'année 2013 et pour 2014, vous avez proratisé les investissements.

Quand on fait un lissage sur ces quatre années, on arrive à une moyenne de 15 millions d'euros d'investissement, ce qui est vraiment insuffisant. On le voit tous les jours. Il suffit de se promener dans la ville pour voir qu'il y a un problème d'entretien des équipements. Il faudra là différer un certain nombre de dépenses, comme actuellement c'est le cas. Cela ne nous paraît pas raisonnable.

Au niveau agrégé, en revanche, là il est vrai que le niveau d'investissement est important. Il est indiscutable. Il est de 32 millions d'euros. Il est un peu moins fort que l'année dernière, où il était à 45 millions d'euros, avec 17 millions d'euros pour les budgets annexes. L'analyse qu'on peut en faire tout de même, quand on analyse la structure de l'investissement global agrégé, c'est qu'on s'aperçoit que pour simplement 10 % du territoire, on affecte 60 % de l'effort d'investissement. Cela pose une vraie question sur le principe d'une juste affectation des recettes fiscales pour l'ensemble des habitants qui y ont droit, quel que soit leur d'habitation.

Vous avez également intégré ensuite la SAEM et GPSO. On arrive à 45 millions d'euros, ce qui est effectivement un effort d'équipement tout à fait important. En parallèle, il faut mettre en face, comme l'indiquait mon collègue Monsieur Vincent la dette. Vous avez présenté de manière tout à fait détaillée cette fois-ci – vous avez innové, c'est intéressant – l'effort d'investissement agrégé. Il faut maintenant mettre en face la dette en valeur absolue. En valeur absolue, mon chiffre est de 280 millions d'euros. Nous sommes à 280 millions d'euros

de dette. Voilà le chiffre. Quand on le ramène à l'épargne brute, on est nettement au-dessus de 10 ans.

Voilà pour les constats que notre groupe @lternance fait aujourd'hui. Ce que nous dirons, pour conclure, c'est que la question fiscale est devant nous. Elle est posée. Là, je diverge totalement de ce que disait Monsieur Vincent – parce qu'il arrive un moment où il faut conduire une opération vérité. Elle est devant nous, parce que cette fuite en avant de la dette n'est pas raisonnable. A un moment ou un autre, compte tenu de la faiblesse du coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, il faudra remettre à l'ordre du jour la question fiscale. C'est vrai que c'est une question très sensible, mais notre groupe est un groupe réaliste et qui tient compte des réalités budgétaires de la Ville. Donc cette question est devant nous.

Je terminerai concernant la faiblesse des crédits de paiement. Lorsque je vous ai posé la question lundi en commission, vous m'avez dit : « Oui, Monsieur Fusina, investissement, investissement ! On ne va pas investir pour rien ! On n'a pas de projet ». C'est bien le problème, Madame Dubost. Pour la ville habitée, aujourd'hui, nous n'avons pas de projet. Quand viendront-ils ? Nous verrons bien. Parfois, il y a des projets, mais ils sont très contestés. J'espère que vous saurez mobiliser les habitants sur des projets fédérateurs. Je pense qu'aujourd'hui, on s'en écarte un peu, de manière à arriver à des budgets qui soient mieux équilibrés en termes de fonctionnement et d'investissement. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, nous ne pourrions pas vous suivre. Nous ne voterons pas ce compte administratif. Nous ne voterons pas l'ensemble des budgets annexes, à l'exception du budget annexe du TOP, qui figure à l'article 4 de la délibération. Merci.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. Madame Dubost, une première réponse.

Mme Dubost

Je regrette de ne pas avoir réussi à vous convaincre sur la nature de la dette. Il y a donc une dette qui s'élève à 206 millions d'euros à la Ville. Celle-là est bien là. Tout le monde est là. Notre Trésorière la vérifie, sur sa sincérité, sa conformité. Elle est bonne. Ensuite, il y a une dette sur la SAEM. Pour cette dette de la SAEM, on a des tableaux vérifiés. Elle se met progressivement en place et résulte d'un différentiel d'encaissement entre les charges foncières et les travaux. Elle se met en place. Elle monte.

Après, elle est remboursée par la SAEM. C'est un crédit, une ligne de trésorerie, une dette à moyen terme. La durée moyenne de cette dette donne sa nature, puisque c'est une dette à moyen terme qui permet la mise en place des travaux. Cette dette est retrouvée sur toutes les SAEM. Ils ont même des dettes beaucoup plus importantes. Cela n'a pas du tout la même nature que la dette à la Ville qui sert à financer des investissements longs, des investissements propriétés de la

Ville, des investissements qu'on va amortir sur 50 ans.

Après, il y a la dette de GPSO. Nous avons été loyaux. GPSO a une dette de 80 millions d'euros. Nous en prenons 37 millions d'euros. GPSO a une dette qui correspond à 2,3 ans. Nous vous avons mis un petit tableau. GPSO a, à l'heure actuelle, une situation financière vraiment bonne. Si vous voulez la totaliser avec notre dette pour vous faire peur, vous le pouvez. Mais cela ne sert à rien. Financièrement, cela n'a pas de sens.

Monsieur le Maire, je rajouterai juste une autre chose. Les taux de réalisation des CP, à part en 2008, où ils avaient été bien meilleurs et pour cause, parce qu'on était arrivé et on avait récupéré le paquebot dont vous parliez, ont toujours été de 63 % à 72 %. Nous ne sommes donc pas très bons. Mais nous sommes tout à fait dans la norme.

Dernière chose : la fuite en avant de la dette, c'est de la littérature. Je suis désolée de vous le dire aussi simplement.

M. Baguet

Merci. Je trouve que c'est un peu dommage, parce que Madame Dubost et Monsieur Matysen avaient fait un bel exercice de présentation. D'ailleurs, je suis sensible, Monsieur Vincent et Monsieur Fusina, à vos remerciements et vos félicitations pour Monsieur Matysen et le travail des services, même avec une baisse des effectifs. Monsieur Fusina, vous allez m'encourager à poursuivre, en tout cas à demander à Monsieur Matysen de faire toujours mieux, parce que moins il a d'effectifs, plus il nous présente – visiblement – des documents clairs et transparents. Je le taquine, mais tout le monde sait qu'avec ses quelques collaborateurs, il s'investit beaucoup et cela nous permet d'avoir des documents d'une grande clarté et d'une grande transparence.

Nous avons essayé de vous convaincre que tout allait bien, mais visiblement, c'est plus fort que vous. Vous persistez dans votre volonté de vous faire peur les uns les autres. Il y a quand même une réalité – Monsieur Vincent, vous l'avez d'ailleurs reconnue dans votre intervention et je vous remercie pour l'honnêteté de cette présentation – nous sommes quand même en désendettement.

Avec l'excédent du compte administratif – les 23,8 millions d'euros –, nous commençons à rembourser par anticipation le crédit revolving de la piscine-patinoire. Je rappelle juste modestement, pour ceux qui n'ont plus la mémoire, que la piscine-patinoire a été terminée en 2004, que vous avez souscrit un crédit revolving de 17 millions d'euros et que lorsque nous sommes arrivés en 2008, vous n'aviez pas commencé à rembourser le moindre centime. Nous avons commencé à rembourser une partie de ce crédit revolving en 2009. En 2010, nous soulageons la dette de la Ville. Malheureusement, il faut refaire la piscine en grande partie. Nous n'avons pas encore remboursé la dette, mais il faut la fermer pour des malfaçons qui ne relèvent pas de la responsabilité de la municipalité. ce sont des problèmes de travaux et nous avons fini par gagner

devant la multitude d'experts qui se sont succédés.

Quelque part, nous faisons donc œuvre de redressement budgétaire. Vous le voyez bien dans la diminution et la maîtrise parfaite des dépenses de fonctionnement. Certes, nous avons eu un petit coup de pouce de 9 millions d'euros grâce à l'augmentation des droits de mutation, mais nous avons aussi nettoyé le passé. Concernant les 2 millions d'euros qui ont été chaque année affectés par anticipation aux budgets précédents, notamment du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, cette année – nous vous l'avons tout à l'heure – au lieu d'inscrire la somme pour cette année et celle de l'année prochaine, nous n'avons inscrit que celle de cette année. Nous nettoyons cette somme de 2 millions d'euros qui glissait tranquillement année après année depuis 2002. Cela avait été remarqué par la Chambre régionale des comptes. Nous nous étions engagés à le faire. Nous l'avons fait. D'ailleurs, nous savons que ce fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle va malheureusement disparaître. Il était donc temps de nettoyer le passé. Comme l'a dit Madame Dubost tout à l'heure, c'était quand même assez peu orthodoxe.

Nous avons donc fait beaucoup de choses : remboursement de la dette, nettoyage des décisions peu orthodoxes. Malgré cela, nous arrivons à dégager une somme conséquente, qui nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité et les chiffres qui vous ont été donnés tout à l'heure et calculés par Monsieur Matysen, lui qui est un grand expert de comparaison avec les autres collectivités locales, montrent que la santé financière de la Ville est bonne et qu'elle s'améliore.

Après, vous additionnez des choux-fleurs et des carottes. Vous parlez de la ligne de trésorerie de la SAEM et vous parlez de l'endettement de la Ville et des budgets annexes. Cela a été présenté très clairement par Madame Dubost. Le budget principal a une dette de 120 millions d'euros. La dette des budgets annexes est de 86 millions d'euros. Nous avons même rajouté, puisque cela a été évoqué en commission des finances lundi, à la demande de Monsieur Solère et de Monsieur Fourcade – nous avons eu le temps de le faire et je remercie Monsieur Matysen et Madame Dubost – un endettement global de la communauté d'agglomération, de la SAEM, des budgets annexes et de la Ville. Tout cela montre effectivement qu'avec 6 années de capacité de remboursement, nous sommes en situation extrêmement positive.

Nous pouvons tout rembourser et la ligne de trésorerie – nous avons parlé de ces sujets 10 ou 20 fois à chaque conseil municipal, mais il faut à chaque fois le rappeler – sur la SAEM de 110 millions d'euros est absolument nécessaire, à partir du moment où nous passons de la réalisation du Trapèze ouest à la réalisation du Trapèze est, il y avait effectivement une chute d'activité. Tous les jurys du Trapèze est se sont réunis. Nous avons choisi les équipes d'architectes et nous commençons à délivrer les permis de construire du Trapèze est.

Nous avons franchi l'avenue Emile-Zola. Nous allons donc avoir les premières réalisations qui vont sortir de terre rapidement. Mais, encore une fois, la SAEM ne dépense que ce qu'elle a, sauf par anticipation. C'est le cas aujourd'hui pour couvrir ce petit gap de trésorerie de 110 millions d'euros, qui je le rappelle est porté pour 30 millions d'euros aussi par le Conseil général. Au pire, si c'était la catastrophe, la fin du monde, tout s'arrête, nous n'aurions même pas à rembourser 110 millions d'euros. Nous n'aurions à rembourser que 80 millions d'euros, qui seraient en plus garantis par des versements anticipés, puisque je rappelle là aussi que la Ville, chaque année, verse 12 millions d'euros de budget d'équilibre à la SAEM depuis 2003 et que nous avons réussi à transférer la moitié de ces 12 millions d'euros sur la Communauté d'agglomération. Nous avons fait faire 65 millions d'euros d'économies au budget de la Ville. Sur les 155 millions d'euros, il n'en reste plus que 95 à payer par la commune, 65 étant supportés par GPSO.

Nous avons donc devant nous de bonnes perspectives. Si nous devons mobiliser ces 80 millions d'euros – nous l'avons déjà dit trois ou quatre fois – à 3 ou 4 % d'intérêt –, puisque nous avons une bonne notation, nous n'emprunterions peut-être même pas à 3 ou 4 %. Mais prenons un dérapage des taux. A 4 % d'intérêt, 80 millions d'euros, cela fait 3,2 millions d'euros d'intérêt par an pour financer la ligne de trésorerie de la SAEM, alors que le budget de la SAEM – et vous l'avez voté dans le CRAC au mois de novembre – est de 800 millions d'euros. Il faut rapporter ces 3,2 millions d'euros à 800 millions d'euros. C'est l'épaisseur du trait. Arrêtons de nous faire peur avec cela. Tout le monde le dit ; nous avons eu un conseil d'administration, les banquiers l'ont dit, ils ne sont pas du tout inquiets. Quand je lis dans les journaux que la Ville pourrait être en faillite ou que la SAEM pourrait être en faillite, c'est totalement faux. Les banquiers le disent et le redisent. Tous les gens qui étaient autour de la table, DEXIA, la Caisse des dépôts, la Caisse nationale de prévoyance, qui sont nos actionnaires dans la SAEM, ne sont pas du tout inquiets. Je vous le garantis.

Là, nous n'avons visiblement pas encore aujourd'hui réussi à vous convaincre. Peut-être que nous y arriverons à la troisième ou à la quatrième fois. Pour convaincre, il faut répéter. C'est le principe de la pédagogie. Sur le reste, il y a une question sur laquelle je ne sais pas répondre, c'est celle concernant la maison de quartier numéro 4. Je ne vois pas Madame Even de quoi vous parlez. Monsieur Mougin, pouvez-vous nous éclairer ?.

M. Mougin

Dans l'opération U3F qui est à l'angle du boulevard Jean-Jaurès et de la rue Molière et Longs prés, nous avons acheté en VEFA des locaux, qui sont situés à l'angle Longs-Prés-Molière. L'usage prévu, c'est l'accueil de petite enfance. Un local d'environ 70 mètres carrés destiné initialement à la mairie de quartier, mais aujourd'hui rien n'est arrêté, puisque nous redéfinissons le programme de la petite enfance et nous étudions son augmentation.

M. Baguet

C'est l'opération en VEFA dans l'ensemble 3F, qui est rue des Longs-Prés, rue Molière. La halte-garderie de la rue du Dôme, où nous ne pouvons pas assurer de restauration ce qui fait que seul l'accueil provisoire est possible, va être transférée. Cette petite halte-garderie de quelques berceaux sera repositionnée dans ces locaux, où nous pourrions assurer un déjeuner et offrir un service plus complet aux familles.

Sur les autres sujets, je trouve qu'il y a un petit peu contradiction entre vous, Monsieur Fusina et Monsieur Vincent. L'un dit que nous n'avons rien fait comme entretien dans la ville et l'autre nous dit qu'au contraire, nous n'avons rien fait comme investissements, mais que nous avons uniquement fait des dépenses récurrentes d'entretien. Bien évidemment, nous faisons de l'entretien dans la ville et, en termes de dépenses, cela vous a été prouvé, même si nous avons un léger tassement dans les investissements. Attendez, c'est un tassement, Monsieur Vincent. Ce n'est pas non plus catastrophique.

Nous avons des projets en cours. Monsieur Fusina, vous dites qu'il faut avoir des projets consensuels, mais je compte sur vous. Vous qui êtes un fana de sport, essayez de convaincre les Boulonnais. Dès que nous proposons un projet nouveau, nous rencontrons quelques difficultés. Nous ne manquons pas de projets. Nous vous en avons présenté ici un certain nombre. Nous en avons 21 dans les cartons. Oui, il faut avancer. D'ailleurs, l'état de la décision de la commission des sites de Rothschild va nous permettre là aussi de le faire, mais il a fallu franchir toutes les étapes préalables. La décision de la commission des sites de Rothschild n'est tombée que jeudi. Il a fallu faire tout un travail préparatoire pendant les trois années.

Maintenant, nous allons pouvoir attaquer les grands projets de restructuration du parc Rothschild, avec le centre équestre, avec le stade Le Gallo. Monsieur Jean-Michel Cohen connaît bien les projets de Le Gallo. Cela fait des années que nous en parlons. Il se trouve que j'ai reçu les riverains de Le Gallo. On ne leur avait pas bien expliqué. Malheureusement, ils s'informent sur internet. On dit tellement de bêtises sur internet que, lorsque nous nous sommes vus, nous avons effectivement pu régler beaucoup de désaccords et de quiproquos. Du coup, nous allons pouvoir avancer sur ces investissements. Nous le faisons. Nous avons des projets d'investissements sportifs, des investissements scolaires, nous avons un plan d'investissement pour les crèches. Tout cela est en train de se mettre en route.

Si l'on ajoute à cela les difficultés administratives pour obtenir les autorisations, nous sommes dans un petit creux de vague. En même temps, je vous signale que ce creux de vague nous permet d'absorber les investissements précédents. C'est ce qu'a dit tout à l'heure Geneviève Dubost. Nous venons quand même d'assumer, en deux ans, 80 millions d'euros d'investissement globalement, qui avaient été engagés à la fin du mandat précédent. Les réalisations sont sorties de terre à la fin du mandat précédent mais nous les avons

payés en début du mandat. C'est nous qui avons payé les travaux engagés à la fin du mandat précédent. Nous vous avons présenté un plan pluriannuel d'investissement. Aujourd'hui, nous lançons les projets. Nous allons commencer les travaux, je l'espère, le plus tôt possible et nous ferons des paiements échelonnés.

Nous sommes dans une situation qui est totalement maîtrisée et encore une fois, maîtrisée sur le plan des dépenses. Nous avons également réussi à augmenter les recettes. Là aussi, ce n'était pas évident. Nous sommes allés chercher tout ce que l'on nous devait. Les institutions auxquelles nous n'avions pas réclamé notre dû ont fini par payer, qu'il s'agisse du Conseil général, du Conseil régional ou un certain nombre d'institutions. Nous ne réclamions pas l'argent à l'extérieur à Boulogne-Billancourt. Nous étions tellement riches, soi-disant, que nous ne réclamions rien ! Nous avons mis en place une politique systématique. Le mécénat, avec Isaure de BEAUVAIL, commence à rapporter et à financer une partie de la politique culturelle.

C'est grâce à tous ces efforts conjugués par les élus et par les services que nous arrivons à pouvoir présenter une capacité d'endettement qui est très importante. Je pense que nous pouvons féliciter les services et féliciter les différents responsables pour cette bonne gestion municipale. Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

En dépit de l'excellente présentation de Madame Dubost, votre exécution budgétaire repose sur trois éléments :

- un élément positif : la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- un élément négatif : la chute de l'investissement
- un événement heureux : le doublement des recettes d'enregistrement.

Comme il y a un élément positif, un élément négatif et un événement heureux, mais qui hélas risque de ne pas se reproduire, nous nous contenterons de nous abstenir.

M. Baguet

Ce n'est pas si simple que cela Monsieur Fourcade. Vous savez très bien comment cela se passe. Nous pouvons très bien vous donner tous les détails. Nous avons eu un événement heureux, mais je rappellerai, sans vouloir trop insister, que nous avons eu aussi des événements malheureux avec ces transferts de 2 millions qui glissaient chaque année et un certain nombre d'autres choses. Tous les organismes financiers nous font crédit de ce redressement dans les finances de la commune. Nous n'allons pas débattre 107 ans, mais je crois que nous pouvons vraiment remercier tout le monde pour l'efficacité et la bonne gestion de notre commune.

Nous allons procéder au vote du compte administratif. La délibération... Qu'y a-t-il ? Non, je ne réponds pas aux ques-

tions aussi tendancieuses. Nous répondrons à la fin si vous voulez, Monsieur Gardillou. Juste un mot. Je vous signale que le produit des cessions est exactement constant depuis plusieurs années. A vouloir me faire passer pour quelqu'un qui vend tous les terrains de la ville aux promoteurs, vous êtes complètement à côté de la plaque. Monsieur Gardillou, nous vous répondrons sur la méthode tout à l'heure. C'est Monsieur Mougin. Je vous invite quand même à un peu plus de modestie, Monsieur Gardillou, surtout dans la situation dans laquelle vous êtes et un peu plus d'honnêteté intellectuelle. Evitez un peu les sous-entendus.

M. Fourcade

Une honnêteté que nous devrions tous avoir.

M. Baguet

Exactement. Je suis tout à fait d'accord et ce n'est pas partagé par tout le monde, quand on fait courir des bruits comme ceux-là. Nous allons mettre la délibération aux voix. Vote du compte administratif. Sur l'article 1 : Donne acte de la présentation du compte administratif du budget principal et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint. Monsieur Fusina, vous voulez que je lise tous les chapitres, comme vous le demandez à chaque fois. Je le demande à Monsieur Fusina, parce qu'il me demande à chaque fois de lire tous les chapitres. Et il me menace après si cela n'a pas été fait, mais très gentiment. Vous êtes d'accord, nous ne le faisons pas. Il y a beaucoup de gens qui attendent les points suivants. Sinon, je lis chapitre par chapitre.

Donc, avec l'accord unanime du Conseil municipal, je vous dispense de la lecture détaillée des chapitres. Sur l'article 2 : Donne acte de la présentation du compte administratif du budget annexe Publications et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint.

Article 3 : Donne acte de la présentation du compte administratif du budget annexe Billancourt-Ile Seguin et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint.

Article 4 : Donne acte de la présentation du compte administratif du budget annexe Locations Immobilières et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint.

Article 5 : Donne acte de la présentation du compte administratif du budget annexe Théâtre de l'Ouest Parisien et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint. Celui-ci, vous le votez, Monsieur Fusina.

Article 6 : Donne acte de la présentation du compte administratif du budget annexe Piscine Patinoire et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint.

Article 7 : Est approuvé le bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville pour l'année 2010.

Vous avez exprimé vos votes. Il n'y a pas de votes différents ? Madame Shan, pardon.

Mme Shan

Je vote contre cette délibération, sauf l'article 5.

M. Baguet

Merci. La délibération est approuvée. Délibération n° 2, Madame Dubost.

Mme Dubost

Merci. Monsieur le Maire, cela sera plus rapide. Il n'y a qu'un seul article. Dans cette délibération unique, il vous est demandé de déclarer que le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes, dressé par le Trésorier municipal pour l'exercice 2010, n'appelle aucune observation ni réserve de votre part. Ce compte de gestion est joint.

M. Baguet

Juste un mot : dans mon souci d'accélérer notre séance, j'aurais dû sortir au moment du vote du compte administratif. Nous allons reprendre la procédure. Attendez, Monsieur Fourcade. C'est Madame Belliard qui va faire voter la délibération.

Le Maire quitte la séance le temps du vote.

Mme Belliard

Je reprends. Article 1 : Le Conseil municipal donne acte de la présentation du compte administratif du budget principal et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint, sans lecture de tous les comptes, comme il a été dit.

Article 2 : Donne acte de la présentation du compte administratif du budget annexe Publications et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint.

Article 3 : Donne acte de la présentation du compte administratif du budget annexe Billancourt-Ile Seguin et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint.

Article 4 : Donne acte de la présentation du compte administratif du budget annexe Locations Immobilières et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint.

Article 5 : Donne acte de la présentation du compte administratif du budget annexe Théâtre-de-l'Ouest-Parisien et arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint.

Article 6 : Donne acte de la présentation du compte administratif du budget annexe Piscine Patinoire et arrête les

résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-joint.

Article 7 : Est approuvé le bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la Ville pour l'année 2010.

Chaque article selon les votes annoncés tout à l'heure. Je vous remercie. Pour refaire la procédure, j'ai enregistré le vote de Madame Shan, qui a donné son vote tout à l'heure, particulier pour l'article 5. J'ai enregistré le vote de Monsieur Fusina et de son groupe pour l'article 4. Le compte administratif est donc considéré comme approuvé. Je vous en remercie. Je suis désolée, j'ai un problème avec mon micro. Qui est contre l'article 1 ? Qui s'abstient ? Les autres sont pour. Merci de lever la main. C'est un vote très clair.

Article 2 : qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Qui vote pour ? Je vous remercie.

Article 3 : qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Qui vote pour ? Je vous remercie.

Article 4 : qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci. Qui vote pour ? Je vous remercie. Il reste trois articles.

Article 5 : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous avez compté. Qui vote pour ? Je vous remercie.

Article 6 : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous aussi, Monsieur Askinazi. Merci. Qui vote pour ? Je vous remercie.

Article 7 – enfin, le dernier – : qui vote contre ? Je vous remercie. Qui s'abstient ? Merci. Qui vote pour ? C'est parfait. Le compte administratif est approuvé.

Article n°1 : Adopté à la majorité. Vote contre du Groupe @lternance et de Mme Shan (non inscrite). Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et de M. Askinazi. M. Baguet ne prend pas part au vote.

Article n°2 : Adopté à la majorité. Vote contre du Groupe @lternance et de Mme Shan (non inscrite). Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et de M. Askinazi. M. Baguet ne prend pas part au vote.

Article n°3 : Adopté à la majorité. Vote contre du Groupe @lternance et de Mme Shan (non inscrite). Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et de M. Askinazi. M. Baguet ne prend pas part au vote.

Article n°4 : Adopté à la majorité. Vote contre du Groupe @lternance et de Mme Shan (non inscrite). Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et de M. Askinazi. M. Baguet ne prend pas part au vote.

Article n°5 : Adopté à la majorité. Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et de M. Askinazi. M. Baguet ne prend pas part au vote.

Article n°6 : Adopté à la majorité. Vote contre du Groupe @lternance et de Mme Shan (non inscrite). Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et de M. Askinazi. M. Baguet ne prend pas part au vote.

Article n°7 : Adopté à la majorité. Vote contre du Groupe @lternance et de Mme Shan (non inscrite). Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et de M. Askinazi. M. Baguet ne prend pas part au vote.

La délibération n°1 est adoptée.

2. Examen du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2010 concernant le budget principal et les budgets annexes.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Ce sera très rapide. Dans le point 2, il n'y a qu'un seul article. Il vous est demandé de déclarer que le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes, dressé par le Trésorier municipal, pour l'exercice 2010 n'appelle aucune observation ni réserve de votre part. Ce compte de gestion est joint.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable de la Commission des finances, les groupes Majorité rassemblée, UMP, @lternance votant pour, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Par cohérence avec le premier vote, nous nous abstenons sur les points 2 et 3, malgré la révérence que j'ai pour le Trésorier municipal.

M. Baguet

Qui est une femme très bien. Nous pouvons féliciter Madame Gauthier. Elle fait du très bon travail.

La délibération n°2 est adoptée à la majorité. Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et de Monsieur Askinazi.

3. Budget principal et budgets annexes - affectations du résultat de l'exercice 2010.

Madame Geneviève Dubost, Maire-Adjoint, rapporteur.

Il vous est rappelé dans cette délibération que la procédure d'affectation du résultat est décrite par l'instruction comptable M14 applicable au budget principal et aux budgets annexes. Ainsi – sans vouloir vous faire toute la procédure M14 – le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement cumulé de la section d'investissement. Le cas échéant, le surplus est affecté soit en réserve en équilibre de la section d'investissement soit en report à nouveau pour financer la section de fonctionnement. Il vous est proposé cette affectation pour chaque budget, le budget principal et les cinq budgets annexes. Je vous remercie.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable de la Commission des finances, les groupes Majorité rassemblée, Union pour la majorité, votant pour, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce point ? Même vote, j'imagine. Je mets aux voix.

La délibération n°2 est adoptée à la majorité. Abstention du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et de Monsieur Askinazi.

4. Renforcement de l'apprentissage de l'anglais à l'école élémentaire publique - Affectation d'assistants de langue anglaise dans les écoles élémentaires publiques - Autorisation donnée au maire pour signer les conventions afférentes.

Monsieur Guy-René Baroli Maire-Adjoint, rapporteur.

La délibération que je vais vous présenter a pour objet d'autoriser le Maire à signer la convention qui permettra de recruter pour la rentrée 2011 dix locuteurs natifs anglais supplémentaires. Ainsi, nous doterons chaque école élémentaire publique de la ville d'un locuteur natif. Je rappelle que trois locuteurs ont déjà été recrutés l'année dernière dans trois écoles. Je me permets de vous rappeler également que la Ville, depuis 2008, a entrepris un certain nombre de missions pour développer l'enseignement des langues dans les écoles, l'éveil de l'anglais dans les grandes sections maternelles et cours préparatoires, la mise en place de tableaux numériques, la création de sections internationales pour les enfants bilingues à l'école Point-du-Jour, l'ouverture de l'école primaire bilingue publique et aussi une subvention exceptionnelle de 60 000 euros accordés aux écoles privées de la ville pour soutenir également l'apprentissage de l'anglais dans ces établissements.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'est interrogé sur le logement de ces intervenants et a souhaité savoir si les locaux associés aux différents collèges leur seront réservés. Il a en outre été demandé les nationalités des professeurs de langue. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. Baguet

Merci. Monsieur Baroli, vous répondez sur les logements ?

M. Baroli

Je crois que nous sommes en discussion avec les différents établissements. Les services municipaux sont également en train d'organiser ce logement. Nous vous tiendrons au courant dans les prochaines semaines.

M. Baguet

Juste une précision, Madame Sicard. A la commission des Affaires générales, il n'est pas question des collèges, mais des écoles. Ce sont des écoles élémentaires. Nous sommes bien d'accord. Je mets aux voix la délibération. Pardon, vous voulez intervenir. Allez-y. Je vous donne la parole. Madame Shan et Madame Even.

Mme Even

Pour revenir au collège, nous avons posé la question pour savoir si certains logements libres dans les collèges pourraient être mis à disposition, mais nous sommes bien d'accord sur le fait qu'il s'agit d'écoles élémentaires. Je voulais également ajouter que nous sommes bien sûr favorables à cette délibération et nous la voterons, parce qu'elle va dans le bon sens. Toutefois, je vous fais remarquer qu'à plusieurs reprises durant cette mandature, des logements appartenant à la Ville ont été vendus et, notamment, tout dernièrement, un pavillon. Ils auraient pu être proposés à ces assistants de langue anglaise, même s'il s'agit de logements diffus. Cela nous aurait évité de ponctionner sur notre parc de logements sociaux qui est déjà très faible. Merci.

Mme Shan

Même si cela va dans le bon sens, je voulais quand même le dire. C'est une délibération qui est attendue par les écoles qui ne bénéficiaient pas de ce dispositif. Je voulais juste savoir si concernant ces assistants de langue qui effectueront donc douze heures de présence hebdomadaire sur le temps scolaire, la journée scolaire comportant six heures, nous pourrions

être vigilants à ce que leurs heures de travail soient regroupées plutôt qu'éparpillées sur tous les créneaux horaires possibles ? Est-ce qu'on a accès à l'organisation de leur temps de travail. ?

M. Baguet

Merci, Madame Shan. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Oui, Monsieur Baroli, vous pouvez répondre.

M. Baroli

En ce qui concerne l'organisation du temps de travail des locuteurs, ces locuteurs sont sous la responsabilité de l'Education nationale. Ils s'intégreront dans le projet d'école et cela sera en discussion avec l'Education nationale, le Directeur et les enseignants de l'école. Je ne peux donc pas vous répondre complètement, mais je vous présente les axes d'organisation des missions de ces locuteurs.

En ce qui concerne le logement, Madame Even, je vous ai déjà répondu. Nous sommes en train de regarder. Nous verrons et ferons des propositions concrètes dans les prochaines semaines. Les choses seront claires et nous continuons à progresser dans ce domaine et dans le domaine de l'accompagnement de l'apprentissage des langues à Boulogne-Billancourt.

M. Baguet

Merci, Monsieur Baroli. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Jean-Renoir.

Monsieur Pascal Louap, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La section badminton de l'association sportive du collège Jean Renoir a obtenu, pour la troisième année consécutive, l'unique « billet » qualificatif pour participer au championnat de France UNSS 2011 (Union Nationale du Sport Scolaire).

Cette équipe de huit collégiens boulonnais a défendu les couleurs de la Ville du 23 au 26 mai dernier. Elle n'a cependant terminé qu'à la 6ème place du classement final après son élimination en quart de finale. L'association nous sollicite pour le financement d'une partie de leurs dépenses.

C'est pourquoi, afin de récompenser ces jeunes collégiens d'avoir été au bout de leur entreprise, il est proposé d'attribuer à l'association sportive du collège Jean Renoir une subvention exceptionnelle de 550 euros, égale à la demande, leur permettant de financer le transport, l'ensemble des tenues de l'équipe et le petit équipement.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le Maire-adjoint en charge des affaires scolaires a souhaité qu'un reportage sur les réalisations sportives du collège Jean Renoir soit réalisé. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable à l'unanimité.

M. Baguet

Y a-t-il des demandes de parole sur cette subvention ? Non, il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

6. Programme Pitch promotion – 6 Place Bir-Hakeim - démolition d'un mur mitoyen - autorisation.

Monsieur Gauthier Mougin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération a trait à l'opération de promotion immobilière qui se situe place Bir-Hakeim, à l'emplacement des anciennes usines de la société Renault, dans laquelle elle abritait notamment sa formation professionnelle, pour vous la situer.

Le promoteur est la société Pitch Promotion, qui, dans le cadre de sa construction a besoin de procéder à la démolition d'un mur, dont la propriété est mitoyenne entre ce promoteur et la Ville. Naturellement, la démolition de ce mur qui n'a pas d'utilité fonctionnelle et ne supporte aucun ouvrage de notre part n'entraînera aucun coût pour la Ville. La société nous devra une remise en état intégrale de l'ensemble de la propriété communale qui est située de l'autre côté de ce mur. Il a été observé en commission qu'il s'agissait d'un jardin d'enfants et que toutes les précautions devront être prises naturellement vis-à-vis des enfants pour les protéger, une fois que ce mur sera démoli. Naturellement, le chantier sera fermé à cet endroit-là et la société Pitch fera son affaire à la fois de la protection de son chantier et de la remise en état du territoire municipal.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

M. Baguet

Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité.

7. Plan local d'urbanisme de Boulogne-billancourt - révision simplifiée Ile Seguin - bilan de la concertation et approbation.

Monsieur Gauthier Mougins, Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous vous souviendrez sans doute que nous avons engagé le 8 juillet 2010 la révision simplifiée de notre Plan local d'urbanisme sur le secteur de l'Ile Seguin. L'objet de la présente délibération est de tirer le bilan de la concertation et d'approuver la procédure de révision simplifiée.

Quels étaient initialement les objectifs de ce projet de révision simplifiée ? Nous souhaitions avoir un projet extraordinaire et ambitieux pour l'Ile Seguin, au cœur du Grand Paris. Notre but est d'en faire une île de la culture et de l'innovation, avec une mixité des programmes culturels, commerciaux et de loisirs et d'en faire un lieu vivant de jour comme de nuit. Ce projet, nous l'avons voulu à l'échelle de la métropole parisienne et s'intégrant dans le concert des métropoles européennes. Le projet proposé par l'architecte Jean Nouvel et le paysagiste Michel Desvigne répond à cet objectif en développant une forme urbaine dotée d'une forte identité, inscrite dans son site et dans le paysage de la boucle de la Seine. Le PLU doit donc être adapté pour permettre la concrétisation de ce projet majeur.

A l'époque, nos objectifs étaient les suivants :

- permettre la réalisation du projet d'une « île bâtie durable », une île vivante à dominante culturelle où la mixité des programmes est renforcée. L'objectif est d'intégrer le développement de l'île aux grands projets culturels nationaux et ainsi de lier le développement économique et social à la dimension artistique.

- créer une identité forte se traduisant par la possibilité de construire un ensemble urbain clairement identifiable, à l'échelle de la boucle de la Seine. Sa forme urbaine remarquable pourrait s'appuyer sur une base continue, et des points plus hauts créant un nouveau repère urbain dans le Grand Paris.

- permettre une optimisation des ressources foncières franciliennes afin de permettre la mise en place de nouveaux réseaux de transports en commun, réduisant ainsi la part de l'automobile dans les modes de déplacements.

- poursuivre la trame verte sur l'île, par la présence de jardins et de perspectives paysagères.

Pour tout cela et pour cette révision, nous avons mis en place différentes modalités de concertation, conformément à la délibération du 8 juillet 2010. Cette concertation était ainsi effectuée par l'association et la définition du projet, tout au

long de la procédure de l'ensemble des habitants, des associations locales, ainsi que de toutes les personnes concernées. Cette concertation a été menée et il s'agit aujourd'hui de porter à votre connaissance son bilan.

Dès juillet 2010, le journal municipal et les sites internet de la ville de Boulogne-Billancourt et de la SAEM Val de Seine Aménagement ont mis à jour régulièrement toutes les informations relatives au projet et à la procédure de révision simplifiée. Je parle bien de juillet 2010 – il y a bientôt un an.

Afin de recueillir les avis ou les questions portant sur le projet, une adresse e-mail a été dédiée et a été mise en place. Des registres de concertation préalable ont été mis à la disposition à l'Hôtel de ville et au pavillon d'information du public.

Une première exposition publique s'est tenue du 21 septembre 2010 au 4 novembre 2010, avec six panneaux présentant les principes du projet, le déroulé de la procédure et les visiteurs étaient invités à s'exprimer. Une maquette était exposée et trois présentations vidéo complétaient l'ensemble du dispositif. Trois chargées de concertation accueillaient les visiteurs et les invitaient à s'exprimer sur le registre de concertation préalable. Des bulletins pouvaient également être remis dans une urne sur les lieux d'exposition.

Deux réunions publiques ont été organisées les 13 octobre 2010 et 8 février 2011 dans les salons d'honneur de l'Hôtel de ville, présidées par le Député-maire. Elles ont donné lieu à un véritable débat. Plus d'une centaine de personnes y ont assisté à chaque fois.

Un conseil municipal extraordinaire s'est tenu ici même le 21 octobre 2010, en présence de Messieurs Nouvel et Desvigne, afin de débattre sur le PADD et d'informer sur le projet.

Neuf ateliers de concertation ont été spécialement mis en place avec les associations, dans le cadre de la Commission Seguin-Rives de Seine, avec l'intervention d'experts afin d'échanger sur le projet, autour de six thématiques fondamentales pour un tel projet : procédure, transports, programmation et densité, développement durable, aspects juridiques, développement de nouveaux programmes de bureaux. Le Conseil Economique et Social Local et le Forum universitaire ont également été saisis sur le projet.

Quel a été le bilan de cette concertation préalable ? 250 observations au total ont été recueillies, qui montrent l'intérêt porté par la population. Leur prise en compte participe à l'évolution du projet.

Les principales observations que l'on peut en tirer sont les suivantes :

- Les questions des formes urbaines, de la densité et des hauteurs le rapport de l'île avec son environnement, le projet comme symbole de modernité étaient des demandes fortes.

- La thématique de la mobilité a également fait partie des sujets les plus abordés, avec la desserte en transports en com-

mun, la circulation automobile, les itinéraires cyclables, les itinéraires piétons, l'accessibilité, en termes de parking, pour les personnes à mobilité réduite et en ce qui concerne les passerelles.

- Concernant la programmation, il a été remarqué que les équipements culturels avaient un effet attractif et valorisant. Les salles de concert ou de cinéma pouvaient être sources d'inquiétudes, vis-à-vis d'éventuelles nuisances.

- Les questions sur les espaces paysagers concernaient essentiellement les vues depuis Boulogne-Billancourt sur les coteaux, et la végétalisation de l'île. Le jardin sous verrière a été considéré comme un élément attractif du projet, mais suscite des interrogations. La question du développement durable a été assez peu abordée, sans doute considérée comme une évidence énoncée par le projet.

- La question de la mémoire liée aux anciennes usines Renault a été soulevée de deux façons différentes, d'une part, en tant que symbole pour les anciens ouvriers des usines et, d'autre part, comme lieu de mémoire à aménager concrètement.

De même, le calendrier des travaux a intéressé le public. La question du financement s'est aussi posée, et la nécessité d'aboutissement du projet est aussi exprimée et vivement. De nombreuses remarques font état de l'impatience pour la population boulonnaise et du territoire communautaire de voir aboutir un projet pour l'île Seguin.

Les échanges ont été riches, les questions nombreuses, traduisant enthousiasme et inquiétudes. Elles ont toutes été entendues. Ainsi, un effort particulier a été apporté lors de l'élaboration des pièces du projet de révision simplifiée du PLU, afin de répondre au mieux aux attentes du public, telles qu'elles ont été exprimées comme je viens de vous le rapporter.

Il a notamment été choisi d'apporter un soin particulier à la rédaction des orientations d'aménagement et de programmation, afin d'y inscrire et d'y imposer les principes « incontournables » du projet, et garantir le respect de la morphologie globale de l'île. Ces dispositions ont ainsi pu préciser des thèmes comme la forme urbaine, le paysage et la desserte en transport.

Parallèlement, les personnes publiques associées ont été conviées à des réunions, conformément aux dispositions légales en matière d'urbanisme, lors d'une première réunion d'information le 22 octobre 2010 et lors d'une réunion d'examen conjoint le 27 janvier 2011. Le procès-verbal, conformément à la loi, a été joint au dossier d'enquête publique.

Pour sa part, l'Etat a salué la démarche, notamment parce qu'il s'agit certainement de la première révision simplifiée intégrant les dispositions de la loi Grenelle 2, ce qui à l'époque n'était pas une obligation, mais que nous nous sommes imposés pour un PLU des Hauts-de-Seine. Ses questions ont porté sur la programmation globale de la ZAC, sur les accès en cas d'inondation, sur le type de commerces envisagés et sur l'intégration du projet par rapport au SCOT. Le Conseil général des

Hauts-de-Seine s'est exprimé sur l'implantation des châteaux, au sens de Jean Nouvel, et sur l'accessibilité de l'île en transports en commun. La question des livraisons a particulièrement intéressé la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Par la suite, l'enquête publique s'est tenue. Elle s'est tenue du 14 février 2011 au 2 avril 2011 à l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, et ce de manière régulière. En complément au dossier d'enquête, une deuxième exposition publique s'est tenue à l'Hôtel de ville de Boulogne-Billancourt du 14 février 2011 au 2 avril 2011 concomitamment à l'enquête publique afin de présenter les principales évolutions du PLU soumis à enquête, autour de panneaux et d'un film de 7 minutes.

Le commissaire enquêteur a tenu sept permanences, dans un bureau dédié, à proximité de l'exposition A sa demande, il a été décidé de prolonger de 15 jours l'enquête publique. Le commissaire enquêteur a recensé 289 annotations sur les registres. 131 courriers lui ont été adressés, dont 16 après clôture. Il a remis son rapport et ses conclusions le 3 mai 2011.

Les principaux thèmes abordés lors de l'enquête publique concernent la hauteur, le nombre et le positionnement des châteaux, la densité, les accès et moyens de transport, le stationnement et les parkings sur l'île, le choix de la procédure de révision simplifiée et enfin des observations diverses ont été formulées.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, assorti de deux réserves et trois recommandations. Il sera content de vous entendre.

Ces deux réserves :

- Décliner la hauteur des "tours-châteaux" en fonction de leur positionnement, accorder l'échelle des bâtiments à la structure de l'île en l'inscrivant dans le grand paysage de la Vallée de la Seine.

- Réaliser l'infrastructure routière, les nouveaux modes de transport et leurs connections nécessaires simultanément en fonction de l'avancement des travaux.

Trois recommandations :

- la maquette présentée est informelle. Selon lui, il est nécessaire de la positionner à l'image de la topographie du site, dans son cadre environnemental incluant Trapèze Renault et coteaux de Meudon afin que le public puisse se rendre compte réellement des hauteurs, formes et volume de constructions.

- les plans masse et plans d'élévation devront être complétés par l'indication des cotes non pas en nivellement général de la France mais en mètre pour une meilleure compréhension de tout un chacun.

- respecter les servitudes aéronautiques nécessaires à l'exploitation de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux.

Naturellement, vous comprendrez que certaines de ces réserves et recommandations ne peuvent pas être transposées directement dans les documents composant le PLU, car

celles-ci portent plus sur le projet urbain que sur les règles d'urbanisme que doit contenir un PLU. Cependant, naturellement, la Ville souhaite être attentive à apporter une réponse détaillée à l'ensemble de ces points.

C'est la raison pour laquelle toutes les réserves et recommandations du commissaire-enquêteur ont été prises en compte par la Ville. Ainsi, sera modifié, avant approbation, le projet de révision simplifiée du PLU sur les points ci-après, dont vous trouverez, en annexe, un tableau comparatif des rédactions avant et après enquête, afin d'en faciliter la lecture. Il a été par ailleurs rectifié quelques erreurs matérielles.

S'agissant de la réserve n°1, qui, je vous le rappelle portait sur la déclinaison des hauteurs des "tours – châteaux" en fonction de leur positionnement.

Les orientations d'aménagement et de programmation prévoient que la déclinaison de cette hauteur, rythmant la silhouette de l'île, sera réalisée en rapport avec le grand paysage, et que l'échelle des châteaux sera adaptée à la composition urbaine et architecturale du projet d'ensemble. Il y est précisé que la hauteur des châteaux ne dépassera pas 100 mètres, à l'exception d'un seul.

Par ailleurs, l'article 10 du règlement, qui était initialement rédigé sans objet, introduit désormais la limite maximale de hauteur fixée à 120 mètres. Cette hauteur renforce le principe du projet initial quant à son inscription dans le Grand Paris, et dans le grand paysage de la Vallée de la Seine...

M. Baguet

Attendez. Pour l'instant, tout va bien, mais il ne faut pas crier. Nous devons pouvoir nous entendre dans notre assemblée municipale. C'est la règle. Monsieur Mougin, continuez.

M. Mougin

Je n'ai pas mes lunettes. Je n'entends rien. Je reprends donc. Je voulais vous dire – et cela ne manque pas d'importance – que l'article 10 du règlement, qui était initialement rédigé sans objet, introduit désormais la limite maximale de hauteur fixée à 120 mètres. Cette hauteur renforce le principe du projet initial quant à son inscription dans le Grand Paris, et dans le grand paysage de la Vallée de la Seine, au même titre que le Mont Valérien, la Butte Montmartre ou les coteaux de Meudon et de Saint-Cloud.

La réserve n°2 portait sur la réalisation d'infrastructures routières. La réalisation des infrastructures de l'île, la rénovation des deux ponts Seibert et Daydé, la construction des passerelles ainsi que les infrastructures de voirie sur l'île seront mises en œuvre au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction, comme dans toute opération urbaine. Cette affirmation est ajoutée désormais dans les orientations d'aménagement et de programmation. L'avancement de la

construction de l'île devra également être accompagné de l'arrivée de nouveaux modes de transports en commun et du réaménagement des voies sur berges.

En ce qui concerne les recommandations. S'agissant de la maquette présentée, dont le Commissaire enquêteur nous reprochait qu'elle soit informelle, une maquette intégrée dans son environnement sera réalisée, mais cette recommandation ne concerne pas le document de PLU lui-même. On peut l'ouvrir. Cette maquette ne sera pas réalisée. Elle a été réalisée. Elle vous est présentée désormais en Conseil municipal.

M. Baguet

Les élus peuvent venir la voir. Les élus, seulement. Je suis désolé pour le public, pour l'instant.

Les élus observent la nouvelle maquette.

M. Baguet

Mes chers collègues, nous reprenons la séance. S'il vous plaît, si le public veut bien se taire. Monsieur Mathioudakis, faites taire vos troupes, s'il vous plaît. Nous reprenons. Nous devons pouvoir débattre dans la sérénité. C'est la règle. Vous ne pourrez même pas entendre les interventions des uns ou des autres. C'est dommage. Monsieur Mathioudakis, s'il vous plaît, faites taire les troupes. Merci de respecter l'assemblée municipale. Ne vous inquiétez pas, j'ai vu les tracts. Monsieur Mougin.

Arrêtez ou je fais évacuer la salle. Soyez raisonnables. Je vous assure que nous suspendrons la séance si ce n'est pas le cas et j'appliquerai le règlement et le code général des collectivités locales. Si vous voulez répondre aux médias, faites-le juste à côté. Monsieur Mougin va reprendre. Merci de votre compréhension.

M. Mougin

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'en étais donc à la recommandation numéro 2 du commissaire enquêteur.

M. Baguet

Qui est satisfaite.

M. Mougin

La première, mais j'en arrive à la deuxième. La recommandation n°2 portait l'indication des cotes non en NGF mais en mètres pour une meilleure compréhension de tout à chacun. Le règlement, où apparaissent les références NGF – un peu obscures, je vous l'accorde – sera modifié afin d'indiquer en complément les cotes en mètres. Je vous ai indiqué les chiffres à l'instant même.

La recommandation n°3 portait sur le respect des servitudes aéronautiques nécessaires à l'exploitation de l'héliport d'Issy-les-Moulineaux.

Ces servitudes sont imposées par la hiérarchie des normes d'urbanisme. Naturellement, elles seront respectées dans le projet du PLU.

Enfin, afin de tenir compte des observations du public faites lors de l'enquête publique sur les registres, et qui ont été soulignées dans le rapport du commissaire-enquêteur, concernant la densité du projet, la constructibilité de l'île est abaissée à 310 000 m² SHON. L'article 14 du règlement, relatif aux possibilités maximales d'occupation du sol, initialement prévues à 337 500 m² SHON, est modifié en ce sens et est abaissé à 310 000 m² SHON.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose donc à la fois de prendre acte du bilan de la concertation, et d'approuver la révision simplifiée du Plan local d'urbanisme portant sur l'île Seguin, tels que je viens de les exposer.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux

Avis favorable de la commission, l'ensemble des groupes de l'opposition n'ayant pas souhaité s'exprimer.

M. Baguet

Merci. Madame, vous criez très fort. La prochaine fois, je vous préviens que je fais évacuer la salle. Madame, calmez-vous un petit peu. Ne criez pas comme cela. C'est bon. Ou vous vous calmez ou je fais évacuer la salle. Calmez-vous. Elle n'a pas le droit de parler : le public n'a pas à manifester. C'est le code des collectivités locales. C'est applicable dans tous les conseils municipaux de France, sous toutes les tendances politiques quelles qu'elles soient. C'est la règle. Nous devons pouvoir débattre dans la sérénité, pas sous la pression ou sous les vociférations. Qui veut la parole ? Je note. Nous allons faire marcher le chronomètre : 5 minutes.

Le Député-maire note le nom de l'ensemble des élus souhaitant intervenir sur ce sujet.

M. Baguet

Monsieur Vincent va ouvrir le bal, parce que c'est lui le premier qui a levé la main. Courtois, Madame Pineau. Allez-y, Madame Pineau, si vous voulez.

Mme Pineau

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues,

Après avoir voté contre le projet de PLU présenté par votre majorité en 1999, après que des élus présents dans cette salle ont attaqué en 2004 nos projets pour en retarder la réalisation, après avoir fait campagne en 2008 sur le thème de la dédensification de l'île Seguin, vous avez pris le risque de la table rase depuis trois ans. Nous vous avons laissé en 2008 un projet cohérent autour du concept de « l'île des Deux Cultures »

de 175 000 m² avec dix permis de construire purgés de recours, et 20 M€ de recettes foncières prévisionnelles engagées. Vous voici aujourd'hui obligé de défendre le rêve de Jean Nouvel : comme l'a titré récemment un grand quotidien qui vous veut du bien, « Un projet d'immobilier de bureaux habillé aux couleurs du cirque ». Adieu à l'hôtel, rayée de la carte la salle de musique aux dimensions humaines pour les jeunes de Boulogne, renvoyés à New-York et dans le VII^e arrondissement les étudiants de l'université américaine, oubliés les chercheurs de la résidence.

Tout ça pour quoi ? Pour 5 châteaux, des tours de bureaux dont nous dénonçons la hauteur prévisionnelle autour de 120 mètres de haut ; pour un complexe musical à la pointe aval, qui, coincé entre le Zénith et la Villette à Paris, et l'Arena à Nanterre, peinera sans doute à trouver son public et donc des programmateurs, si tant est qu'il trouve des financements. Pour des bureaux, en concurrence frontale avec ceux mieux desservis de la Défense ou de la Plaine Saint-Denis. Pour un faux jardin sous serre.

Jean Nouvel, à votre demande, peut-être, nous parle d'un nouveau rêve. Nous sommes bien loin en effet de la nouvelle île d'Utopie qu'il défendait en 1999. Mais Jean Nouvel est un artiste : il peut donc changer de projet sans en rendre compte à quiconque. Mais vous, Monsieur le maire, vous expliquez dans les journaux que vous avez changé d'avis. Pour ces cas d'amnésie, Edgar Faure avait une boutade : « Ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent. »

Si la politique est l'art du possible, le pragmatisme est une vertu politique. Vous nous dites que la crise est passée par là. La crise a bon dos, elle qui est arrivée plusieurs mois après votre élection, alors que les chantiers auraient pu démarrer. Prendre un virage sans perdre la confiance des électeurs, voilà toute la difficulté de la politique. La vérité d'un moment se heurte à la réalité d'un autre et seule la cohérence d'ensemble d'une action politique peut résoudre cette contradiction. Sans cet axe, le pragmatisme porte un autre nom : le cynisme.

Mais comment en êtes-vous arrivé là, Monsieur le maire ?

Vous deviez modifier le PLU parce que vous augmentiez la densité de l'île, vous modifiez les hauteurs et prévoyez des tours de bureaux sans parkings ailleurs que sur la pointe amont. Mais aujourd'hui, non seulement vous avez changé de projet, mais vous changez d'argumentation. La raison de notre débat de ce soir serait financière. C'est vrai, et ce n'est pas vrai !

Si l'on se réfère aux derniers CRACL édités par la SAEM, et que vous avez votés, on peut rappeler les chiffres des projections financières à 2018, comparant les projections faites fin 2007 et fin 2009 :

2008 : achat de l'île = 43 M€, charges foncières espérées = 165 M€, dépenses = 158 M€,

2010 : achat de l'île = 43 M€, charges foncières espérées = 394 M€, dépenses = 320 M€.

En clair, Monsieur le maire, l'augmentation des dépenses

découle de l'augmentation des charges, notamment : jardin couvert (127 M€ soit + 72%) et parking sur l'île (15 M€), frais d'études et honoraires techniques et de programmation qui passent de 47 à 79 M€ (+ 70%). C'est parce que vous avez prévu de dépenser plus que vous devez réaliser des tours de bureaux et non l'inverse !

Bien sûr, la SAEM a ouvert une ligne de trésorerie de 110 M€ en 2009 auprès de différents établissements financiers, dont 50 M€ ont été tirés ; aujourd'hui, le remboursement des intérêts serait de 4 M€/an, mais le capital ne pourra être remboursé qu'avec la vente des premières charges foncières. Or, les projets culturels auxquels vous tenez tant ne produisent que peu ou pas de charges foncières. Il faudra donc attendre la vente des charges foncières de bureaux. Or les tours sont plus chères à construire que des bâtiments de moindre hauteur, avec des charges d'entretien bien supérieures, impliquant des loyers plus bas, et en plus, en l'occurrence, il faut poser les fondations très profondément, du fait de la Seine. À combien les investisseurs paieront-ils le foncier et les droits à construire dans ces conditions ?

M. Baguet

Madame Pineau, je suis désolé. Vous avez déjà dépassé vos 5 minutes.

Mme Pineau

Non.

M. Baguet

Je suis désolé. Regardez. Si nous commençons à dépasser les 5 minutes, avec 20 orateurs, cela va nous poser des problèmes.

Mme Pineau

Je prends le temps de parole de Fatima.

M. Baguet

Ce n'est pas possible. Vous ne pouvez pas. 22 orateurs, cela fait 110 minutes, soit deux heures de débat. Ce n'est pas moi qui ait fixé cette règle des 5 minutes. C'était Jean-Pierre Fourcade à l'époque. Je ne fais que la reprendre. Madame Pineau, je propose, comme tout le monde doit s'exprimer que vous arrêtiez là. Je vais donner la parole à quelqu'un d'autre et nous verrons à la fin si je vous redonne la parole, pour que nous puissions effectivement respecter le temps.

Mme Pineau

Je récupère les 5 minutes de Mademoiselle Cardetas.

M. Baguet

Nous ne pouvons pas fonctionner comme cela. Dans le

règlement intérieur, c'est 5 minutes par orateur. Madame Pineau, je vous redonnerai après la parole.

Une intervenante

Monsieur le Maire, je lui cède mon temps de parole.

Mme Pineau

Je n'ai pas fini mes 5 minutes, d'abord.

M. Baguet

Mais si, Madame Pineau, regardez. Attendez, ne me traitez pas de menteur, en plus. Nous reviendrons après, mais il faut respecter les engagements des uns et des autres. Nous étions d'accord sur ce sujet. Nous reviendrons après.

Mme Pineau

Monsieur le Maire, je récupère le temps de parole de Mademoiselle Cardetas et de Madame Laureau. Je ne parlerai pas plus de six minutes et tout le Conseil municipal va gagner plus de 5 minutes.

M. Baguet

Non, qu'est-ce que c'est que cette façon de faire ? Nous ne pouvons pas aménager le règlement intérieur. Madame Pineau, je ne vous ferme pas la porte. Je vous dis que nous y reviendrons après. Il faut fonctionner. Cela fait déjà 8 minutes, Madame Pineau. 8 minutes. Ceux qui veulent compléter l'intervention compléteront. Il y a des règles. C'est partout comme cela, dans toutes les assemblées, au Sénat, à l'Assemblée nationale, au Parlement européen. Ce n'est pas possible. Madame Pineau, nous y reviendrons après. Je remets mon compteur à zéro. Je donne la parole à Madame Even.

M. Solère

S'il vous plaît.

M. Baguet

Monsieur Solère, c'est moi qui donne la parole. Je donne la parole à Madame Even.

M. Solère

Je demande une interruption de séance.

M. Baguet

Monsieur Solère, je donne la parole à Madame Even. Ne commencez pas. Je donne la parole à Madame Even. Je vous redonne la parole, ne vous inquiétez pas. Madame Even. Nous allons débattre. Monsieur Solère s'il vous plaît, je donne la parole à Madame Even et je vous écoute après. Madame Even, allez-y.

M. Solère

Monsieur le Maire, je vous demande une suspension de séance.

M. Baguet

Non, Monsieur Solère, c'est moi qui ai la maîtrise de l'ordre du jour. Je donne la parole à Madame Even. Je vous la donne après. Je vous donne la parole après. Madame Even, c'est à vous. Du coup, je remets à zéro pour que Madame Even ne soit pas pénalisée.

Mme Even

Le groupe @lternance demande une interruption de séance. On reprendra après.

M. Baguet

Je suspends la séance, 5 minutes.
La séance est suspendue de 21 heures 25 à 21 heures 30.

M. Baguet

Mes chers collègues, la séance est reprise. Si vous voulez appeler nos collègues... Mes chers collègues, nous reprenons. Les groupes ont décidé de s'organiser dans les temps de parole. Nous faisons un temps de parole global par groupe. Il y a huit personnes dans le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, donc cela fait 40 minutes. Madame Pineau peut parler et après, je décompterais le temps. Nous sommes tous d'accord ? Madame Vouette, Monsieur Solère, nous sommes d'accord ? Nous parlons de temps des groupes. 5 minutes par personne et par groupe. Madame Pineau, j'appuie devant vous. Allez-y, reprenez.

Mme Pineau

À combien les investisseurs paieront-ils le foncier et les droits à construire dans ces conditions ? A quoi vous êtes-vous engagé en notre nom, vous qui avez évincé l'opposition du conseil d'administration de la SAEM ? A nos questions légitimes il est difficile d'obtenir vos réponses. De l'extérieur, votre projet a tout d'une opération à risque.

Vous nous annoncez que sur les 310 000 m² du nouveau projet, le volet culturel serait plus ou moins bouclé. Mais nous savons pourtant que le financement de ce volet culturel n'est pas assuré : pour la cité des Cirques, nous étions intervenus lors du conseil municipal du 12 mai dernier sur d'inquiétants prolégomènes ; pour le pôle musical, le vote des premiers crédits d'études au Conseil Général a eu lieu en janvier dernier seulement comme le rappelait Jean-Jacques Guillet lors du conseil communautaire du 31 mars dernier). Et nous croyons savoir que le président du Conseil Général n'est pas emballé à l'idée de faire de la place à la tour Signal, qui devrait s'implanter sur la pointe aval.

Pour le volet bureaux, qui doit supporter le projet, rien n'est signé non plus pour le moment. Les grands groupes ne font pourtant pas mystère de leurs projets d'aménagement, quand ils en ont ! La culture de la surprise et de « l'effet-fusée », pour vous citer, ne font pas bon ménage avec la gestion des grandes entreprises. Quittez un peu votre île, Monsieur le Maire ! Préoccupez-vous de la vraie vie... Celle où on ne joue pas avec de fantasmagiques châteaux, où on ne cache pas la poussière sous le tapis, où on doit rendre des comptes et où on le sait.

Et enfin, sur la forme, Monsieur le maire : j'en viendrai rapidement à la procédure que vous avez choisie. La procédure de révision simplifiée est fortement encadrée par le code de l'urbanisme, notamment à son article L 123-13 « lorsque la révision a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général, [...] la procédure de révision peut être effectuée selon une procédure simplifiée ». Mais nous ne sommes pas ici en présence d'une opération, mais bien d'un projet d'aménagement d'ensemble, qui par sa nature même (île rendue 100 % constructible, + 228 % de bureaux et + 41 % d'activité commerciales), aura des impacts sur l'environnement de l'ensemble de la vallée de la seine.

Comme cette rédaction du code de l'urbanisme est relativement récente, nous n'avons pas encore beaucoup de jurisprudence (quoique nous ayons un arrêt très éclairant de la Cour administrative d'appel de Marseille de 2010, et un arrêt du Conseil d'Etat de 2009), et je suis certaine que vous vous êtes entouré des avis les plus éclairés ; mais Monsieur le maire, les conseillers ne sont pas les payeurs. Est-ce vraiment votre objectif que la ville de Boulogne figure un jour comme illustration d'un arrêt fiché au code Ville de Boulogne-Billancourt contre M. X ? Ce pourrait être la seule postérité du projet qui nous est présenté ce soir...

Le commissaire-enquêteur vient de rendre un avis favorable, assorti de 2 réserves, qui doivent être levées avant le vote du PLU : l'une sur la déclinaison des hauteurs des tours, l'autre sur le réseau de transport.

Sur la hauteur des tours, vous estimez ce soir que vous y répondez en baissant la hauteur des tours de 160 mètres à 120 mètres, donnant ainsi l'impression que vous écoutez les Boulonnais ; mais j'ai bien épluché vos déclarations récentes, Monsieur le maire. Malgré nos demandes précises, jamais vous n'évoquiez de hauteur. C'est donc une fausse concession que vous nous faites ce soir : vous descendez artificiellement à une hauteur de 120 mètres, des non-tours, des châteaux qui n'avaient ni forme ni hauteur.

Sur le réseau de transport, nous savons aujourd'hui par le Ministre de la Ville que la boucle ouest du métro automatique du Grand Paris Express, et donc la station du Pont-de-Sèvres, ne seront pas réalisés avant 2025. Nous ne pouvons donc compter que sur l'existant ! Enfin, l'on ne doit pas sous-estimer les accès à l'île et les conditions de sécurité. Les 175 000 m² prévus étaient desservis par 3 ponts et 2 passerelles ; quid pour les 310 000 m² ?

Je ne vois pas dans la délibération de ce soir en quoi vous répondez à cette réserve du commissaire-enquêteur.

Monsieur le maire, vous vous êtes lancé dans un projet qui, du fait de l'opposition des riverains, des Boulonnais, et même des habitants des communes voisines et de leurs édiles, risque de ne jamais voir le jour. Le rêve a ses raisons que la raison ignore. Vos châteaux de béton risquent de devenir des châteaux de sable noyés dans la marée des recours. C'est pourquoi, Monsieur le maire, nous vous appelons à retirer votre projet.

Les 320 M € de dépenses ne sont pas encore totalement engagés. On peut arrêter ce projet et mener des simulations pour savoir si, dans le cadre du PLU actuel, on s'en sortirait financièrement et, dans le cas contraire, quel serait le point d'équilibre. Cela serait pour vous l'occasion de revoir des points du programme culturel et de revenir à un programme plus équilibré, s'insérant avec plus de pertinence dans les autres projets du Grand Paris.

C'est la demande de nos concitoyens, et c'est la voix de la raison.

M. Baguet

Merci, Madame Pineau. Vous avez parlé cinq minutes supplémentaires.. Vous voyez. Vous m'aviez dit que vous en aviez pour deux minutes. Si chacun fait cela, nous ne nous en sortons pas. Cela fait 10 minutes au total. Je reviens à Madame Even. Je donne la parole à Madame Even.

Mme Even

J'ai été très étonnée de lire dans la synthèse des annotations et courriers que mon écrit réalisé lors de l'enquête publique se résumait à « L'île doit rester sans voitures. Ne s'exprime pas sur les tours. » Je ne pense pas à être la seule à n'avoir pas mentionné le mot tours dans mon écrit, dans la mesure où j'avais précisé que je souhaitais que cette île soit réservée à des équipements sportifs et culturels, ainsi qu'à des espaces verts et qu'il ne fallait surtout pas y installer des bureaux, les tours de fait, n'avaient pas lieu d'être.

Est-ce parce que c'est moi qui ai écrit que le commissaire enquêteur a cru bon de rajouter : « Ne parle pas des tours » ? De même, il est mentionné dans cette synthèse qu'un groupe de dix personnes n'a pu être identifié (l'annotation 279). Rassurez-vous. Nous avons retrouvé ce groupe. Il s'agit de représentants de la section socialiste de Boulogne-Billancourt qui s'oppose à ce projet.

Tout ceci laisse planer un gros doute sur l'interprétation de certaines réactions émises lors de cette enquête publique. Lorsque je vous avais demandé sur quelles études vous vous basiez pour décider de transformer des mètres carrés de logements prévus en mètres carrés de bureaux sur le Trapèze, vous ne m'aviez pas répondu. J'attends toujours la réponse.

Or, à Boulogne-Billancourt, il y a toujours des mètres carrés de bureaux inoccupés. Alors pourquoi vouloir en rajouter sur un site à préserver ? Est-ce pour permettre à certains résidents ou certains présidents directeurs généraux de pouvoir inscrire sur leur carte de visite une adresse prestigieuse ? C'est irresponsable. Je joins ma voix ainsi que celle de mon groupe à tous nos collègues qui vous demandent de revenir sur ce projet.

M. Baguet

Merci, Madame Even. Monsieur Askinazi ou Monsieur Barbot, si vous voulez.

M. Barbot

Mes chers collègues, dans cette délibération, il est beaucoup question de chiffres qui donnent le vertige. J'insisterai sur deux points. Tout d'abord, depuis maintenant un mois, des centaines et des centaines de Boulonnais, de Meudonnais, d'Isséens et de Sévriens affichent clairement leur opposition à votre projet de béton sur l'île Seguin. Cette opposition s'est notamment manifestée au travers d'une pétition en ligne. Ensuite, réalisant cette opposition et rebondissant sur la proposition de Thierry Solère d'organiser un référendum local, le journal Le Parisien a interrogé ses lecteurs pour savoir s'ils seraient favorables à une telle consultation. Force est de constater que le résultat de ce sondage est sans appel, puisque les deux tiers des personnes sondées se sont prononcées en faveur de l'organisation de ce référendum.

Que nous enseignent ces deux éléments ? Premièrement, qu'il y a un réel intérêt de la population de notre ville et des villes voisines pour l'avenir de l'île Seguin. Deuxièmement, votre projet, en son état actuel, même raboté à la marge suscite une vive opposition. Troisièmement, la population boulonnaise estime avoir son mot à dire sur ce projet qui ne correspond en rien à celui sur lequel vous avez été élu en 2008.

Vous avez affirmé récemment dans la presse que vous connaissiez votre ville et que vous étiez sûr que les Boulonnais étaient favorables à votre projet. Je pense aussi connaître un peu nos concitoyens et je prétends pour ma part qu'une majorité d'entre eux y est au contraire défavorable. Pure subjectivité, me direz-vous. Je vous l'accorde. Alors, comment savoir qui de vous ou moi a raison ?

Personnellement, je ne lis pas dans les cartes, mais je pourrais assurément lire les résultats d'un référendum local. Malheureusement, vous le refusez, au motif obscur qu'un tel référendum mettrait en péril le projet. Comme si la démocratie pouvait être nuisible !

En vous élisant en 2008, les Boulonnais ont passé un contrat moral avec vous sur la base de votre programme. Inutile d'en rappeler le contenu s'agissant de l'île Seguin. Depuis, Monsieur Baguet, vous avez changé d'avis. C'est votre droit le plus absolu. Mais cela ne veut pas dire que les Boulonnais ont eux changé d'avis. Lorsque l'on modifie un

contrat, il faut que chacune des parties signe ce qu'on appelle un avenant à ce contrat. Or, avec ce PLU, l'autre partie en présence, à savoir la population boulonnaise, est privée de son droit à valider ou non cet avenant. Vous ne respectez donc pas les Boulonnais qui vous ont élu en 2008 et trahissez le contrat moral que vous avez passé avec eux.

Le fait que vous refusiez d'organiser ce référendum prouve que vous n'êtes pas sûr de l'adhésion de la population à votre dérive urbanistique. Mais, au-delà, vous perdez là une occasion unique de démontrer que vous êtes un démocrate. Pour finir, je reviendrai sur cette notion de contrat moral avec les Boulonnais, en vous disant que, lorsqu'un contrat n'est pas respecté, traditionnellement, on ne le renouvelle pas. Si nous étions dans une entreprise, je vous dirais, Monsieur Baguet, que votre CDD expire dans 33 mois.

M. Baguet

Merci de votre délicatesse. Monsieur Vincent, peut-être maintenant.

M. Vincent

Oui, Monsieur le Maire. En imposant aux Boulonnais un projet aussi différent de celui sur lequel vous avez été élu, avec rappelons-le, moins de 45 % des voix, vous prenez une écrasante responsabilité, car votre projet se traduit par un changement d'échelle de l'opération d'aménagement des anciens terrains Renault et ce changement porte en lui de lourdes conséquences pour les Boulonnais, qu'ils habitent le Trapèze ou le reste de la ville.

S'il aboutissait, votre projet se traduirait par une forte augmentation des flux journaliers de circulation, avec une densité moyenne de 7,5 personnes pour 1 000 mètres carrés de bureaux, qui est la densité moyenne d'un quartier à dominante de bureaux. Votre projet amènerait sur l'île quotidiennement environ 40 000 personnes, contre 10 à 20 000 dans le projet sur lequel vous avez été élu.

Les transports en commun ne sont absolument pas adaptés à une telle augmentation du flux. La ligne 9 est déjà extrêmement chargée avec les immeubles de bureaux actuels du Pont de Sèvres et du Trapèze. L'ajout de 10 à 20 000 entrants quotidiens signifiait déjà un quasi doublement du flux journalier de la station Pont de Sèvres qui, je vous le rappelle, avait 15 000 entrants quotidiens en 2005. Un ajout de 40 000 personnes conduirait à un triplement du flux. Cette perspective est inacceptable, tant du point de vue des utilisateurs actuels de la station que des nouveaux utilisateurs. Vous nous avez présenté le futur métro automatique du Grand Paris comme la solution à ce problème. Nous savons déjà que la fameuse gare Ile Seguin-Pont de Sèvres ne résoudra pas le problème de l'éloignement de la station, qui va imposer aux utilisateurs de l'île un quart d'heure de marche dans chaque sens.

Surtout – et Dorothée vient de le rappeler – nous ignorons

à quelle date il est raisonnable d'espérer disposer de cet équipement et vous n'avez, quoi que vous disiez, aucune prise sur ce calendrier. On vient de nous annoncer par la voie ministérielle l'année 2025.

Deuxième problème : quelles que soient les incitations aux déplacements en transport en commun, il est évident que le surcroît de déplacements quotidiens va se traduire par une augmentation des flux de circulation automobile et des problèmes de stationnement. A la Défense, près de 15 % des personnes utilisent un moyen de locomotion individuel. A supposer que cette proportion se retrouve dans le cadre de l'Ile Seguin, cela correspond à un ajout d'au moins 6 000 véhicules journaliers dans la ville. Rien n'a été prévu pour faire face à une telle augmentation, alors que nos grands axes sont bouchés régulièrement. Quant au stationnement, nous n'avons aujourd'hui au mieux que la perspective de 1 400 à 2 000 places nouvelles, ce qui correspond à peu près à la volumétrie de votre projet de 2008, 175 000 mètres carrés. Où iront ces voitures ? Où iront ces motos ?

A cette préoccupation, s'ajoute l'inquiétude devant la disproportion entre le volet « tours de bureaux » et le site qui est censé l'accueillir. Vous nous avez montré cette maquette. L'Ile Seguin, Monsieur le Maire, n'est pas un quartier urbain en friche. C'est une géographie spécifique d'un kilomètre de long sur 120 mètres au plus large, au milieu d'un environnement naturel exceptionnel. Elever des tours à 100 mètres ou à 120 mètres sur cette île ne revient pas seulement à défigurer irrémédiablement le site.

Cela pose aussi des problèmes de sécurité, de sécurité des constructions. A quelle profondeur faudra-t-il creuser pour couler des fondations assurant la stabilité à long terme de cinq tours proches d'une centaine de mètres les unes des autres ? Y avez-vous pensé ? La configuration des sols le permet-elle ? En outre, à supposer que cette construction soit possible, en respectant les règles de sécurité, comment définira-t-on les plans d'évacuation de l'île en cas de sinistre majeur ? Il y a aujourd'hui trois ponts reliant l'île aux rives de la Seine. Peuvent-ils suffire à une évacuation de masse de 40 000 personnes ? On est en droit de se poser la question, d'autant que, contrairement aux demandes qui avaient été exprimées par le Port autonome de Paris, il n'est fait aucune mention de facultés d'embarquement et de débarquement pour les personnes et pour les biens.

Enfin, troisième conséquence de votre décision pour les Boulonnais, comment espérez-vous faire cohabiter cette cité des arts dédiée à l'imagination, à la création et au rêve, avec un environnement de tours de bureaux de grande hauteur ? Nous sommes dans ce conseil un certain nombre à travailler à la Défense tous les jours et nous savons que ce n'est pas là que nous aurions envie de nous retrouver pour nos loisirs, même dans un auditorium ultramoderne.

Monsieur le Maire, l'île Seguin ne peut être un lieu artificiel où se révéleraient les contradictions d'une politique qui

cherche à la fois à en faire une vitrine culturelle et une machine à cash. Elle doit être un lieu de vie et d'échanges. C'est pourquoi je vous demande ce soir de renoncer à ce projet de bétonnage pour lequel les Boulonnais ne vous ont pas élu et dont ils ne veulent pas.

M. Baguet

Merci, Monsieur Vincent. Vous avez parlé un peu plus de 4 minutes 30. Alors, nous allons continuer la liste. Madame SHAN.

Mme Shan

Monsieur le Maire, chers collègues, les habitants de Boulogne-Billancourt et ceux que nous engageons ce soir par notre délibération, c'est-à-dire l'examen conscient et réfléchi avant de décider s'il faut accomplir ou non un acte conçu comme possible, attendent que nous prenions nos responsabilités. C'est le message qui nous est revenu le plus souvent ces derniers jours. Je peux vous lire l'une des formulations qui m'a été transmise lors d'une réunion publique et que je me suis engagée, par mon mandat, à verser au débat. Elle est très courte, donc je vous la lis.

« Ile Seguin : Question à poser aux conseillers municipaux de la majorité, lors du Conseil du 16 juin.

En votre âme et conscience, êtes-vous prêt par votre vote à prendre deux décisions capitales :

1. Trahir les Boulonnais, c'est-à-dire construire 337 000 mètres carrés au lieu des 110 000 mètres carrés promis en 2008 lors de la campagne électorale ?
2. Léguer à vos enfants, petits-enfants et pour au moins un siècle cinq tours de plus de 100 mètres de haut sur l'Ile Seguin ?

Merci de bien réfléchir à ces deux questions. C'est votre responsabilité individuelle qui est en jeu, au-delà de toute discipline de vote. Vous devrez rendre compte de votre vote devant les Boulonnais. »

Quelles sont nos responsabilités en la matière ? Est-ce un projet de ville ou est-ce un projet qui relèverait d'une autre collectivité, voire de l'Etat ? Nous voilà en face d'un projet qualifié par des termes grandiloquents masquant un flou total, tant sur les contenus que sur les contenants. On parle du « grand paysage », de « châteaux », d'« un projet extraordinaire et ambitieux », du « concert des métropoles européennes », inscrivant notre projet boulonnais à l'échelle de la métropole parisienne.

Je ne sais pas ce qu'en pense la métropole parisienne, mais elle est curieusement muette sur ce sujet. Du moins, elle laisse Boulogne-Billancourt assumer financièrement seule un projet dont l'envergure dépasserait largement son territoire sans mettre la main au portefeuille.

Ainsi, nous nous trouvons devant un dilemme. Doit-on faire de l'île un lieu répondant à tous les qualificatifs dont on l'affuble avec un nombre important de mètres carrés dédiés à la culture et aux équipements, tel que l'équilibre financier du projet ne pourra se trouver que par la construction d'un nombre de mètres carrés de bureau plus important encore ou bien doit-on faire de l'île un lieu de vie répondant aux aspirations et aux besoins des habitants de Boulogne-Billancourt et de GPSO, avec un programme permettant un équilibre financier basé sur des surfaces plus modestes ?

A équilibre financier égal, le risque porté par la collectivité et les nuisances pour les Boulonnais ne sont pas identiques. Dans le premier cas, la sanction de la vision très optimiste de la situation de l'immobilier de bureaux pourrait bien venir de l'impossibilité pour les investisseurs de s'engager sur une opération à risque. Vous recevez certainement comme moi la revue Eco avec les mêmes publicités ce mois-ci que les deux derniers numéros. On ne peut pas dire que les commercialisations de bureaux aillent bon train. Rien que sur cette page, qui n'est qu'une sélection, 57 700 mètres carrés de bureaux neufs cherchent preneurs et rivalisent avec 42 225 mètres carrés à Issy-les-Moulineaux.

Le second cas de figure ne supprime pas ce même risque, mais le limite. En revanche, dans le premier cas, nous sommes confrontés à plusieurs autres questions que les habitants ont formulées et pour lesquelles les recommandations et réserves du commissaire enquêteur n'apportent aucune réponse. Je cite la liste relevée dans un courrier dont vous avez été aussi destinataire : la surdensification urbaine, la colère des nouveaux riverains piégés, la promesse de campagne piétinée, les projets sans opérateur, la gestion d'un flux de 22 000 personnes pas jour et les voitures qui vont avec, dans un quartier déjà saturé aux heures de pointe, l'environnement bétonné, l'absence totale de concertation...

Je ne relèverai ce soir que deux points, laissant mes collègues s'exprimer sur le reste : celui des transports et celui de la concertation.

Les transports. Contrairement à une idée que l'on voudrait voir émerger, le projet d'une île grandiose n'est pour rien dans l'obtention d'une gare au Pont-de-Sèvres dans le projet du métro automatique. Ce projet de métro automatique du Grand Paris express est acté depuis le protocole d'accord Etat-région du 26 janvier 2011. Ce protocole est la synthèse du projet régional Arc express, qui avait proposé trois stations à Boulogne-Billancourt, dans une vision de desserte locale des villes et du projet de Christian Blanc, qui dans une version de liaison de pôle à pôle...

M. Baguet

Madame Shan, il vous reste une minute.

Mme Shan

Oui. Je n'en prévoyait qu'une seule. La synthèse des deux projets a donné naissance à un métro dont la philosophie est d'établir une desserte locale, mais où l'intégralité des stations prévues n'a pu être conservée. Depuis, chaque collectivité locale a négocié un nombre de gares sur la base du protocole du 26 février. A ma connaissance, nous ne nous sommes pas positionnés sur ce sujet, contrairement à Issy-les-Moulineaux, qui a obtenu deux gares. A ce titre, nous faisons donc partie des grands perdants du 26 mai dernier, date de la signature de l'acte motivé.

Enfin, même si cette unique station boulonnaise voit le jour, sa réalisation sera de plusieurs années postérieures à la réalisation des projets de l'île. Rien n'est prévu avant 2025, dans un secteur de desserte non prioritaire. Le premier tronçon qui verra le jour dans le département reliera nos voisins à l'est parisien. En fait, on ira d'Issy-les-Moulineaux, en passant par Clamart à Villejuif.

Désenclaver l'île Seguin et y faciliter la circulation ne pourra donc se faire dans le temps du projet qu'en réactivant l'étude de TCSP (transport en commun en site propre) ou de BHNS (bus à haut niveau de service). Aujourd'hui, le seul mode de transport que nous pouvons évoquer pour l'île est le SUB et n'est pas suffisamment capacitaire et intégralement à la charge de la Ville.

Ainsi, la desserte du projet doit être réfléchie à partir de l'existant. La ligne 9...

M. Baguet

Vous en avez encore pour longtemps, Madame Shan ?

Mme Shan : Je n'en ai pas pour longtemps. C'est presque fini.

M. Baguet

Vous en êtes déjà à 6 minutes, je vous le signale.

Mme Shan

Plus que deux.

M. Baguet

Non, ce n'est pas convenable, Madame Shan. Je suis désolé. Nous avons passé un accord avec tous les présidents de groupe. Vous êtes non inscrite. Je n'y suis pour rien.

Mme Shan

Je ne sais pas quel accord vous avez passé. Je n'en ai pas entendu parler.

M. Baguet

Je l'ai dit tout à l'heure en reprise de séance.

Mme Shan

Je n'ai pas de président de groupe.

M. Baguet

Faites un résumé de ce qui vous reste. Je vous demande de terminer.

Mme Shan

La concertation n'a pas convaincu...

M. Baguet

Ne reprenez pas votre lecture comme ça. Faites un résumé.

Mme Shan

Je fais un résumé. Mais il faudrait l'écouter. La concertation n'a pas convaincu.

M. Baguet

Je vous écoute, mais, franchement vous dites des choses qui sont fausses en plus.

Mme Shan

Et c'est cet échange que les nombreux présents ce soir auprès de nous attendent encore. C'est bien pour cela qu'il y a du monde dans la salle. C'est pourquoi je souhaite faire appel à la responsabilité des élus. Voter oui et valider ce soir cette délibération ne constitue pas une victoire. Au contraire, le risque est maximal d'immobiliser les projets pour plusieurs années, pendant lesquelles les intérêts moratoires qui touchent la charge foncière courent. Voter non et reporter cette délibération au moment où elle sera aboutie, c'est exprimer vouloir ensemble bâtir un projet responsable qui fera gagner du temps à la collectivité et de l'argent au contribuable. On ne peut pas aujourd'hui raisonnablement...

M. Baguet

Merci, Madame Shan. C'est bon.

Mme Shan

Valider un règlement de zone qui définit in extremis les hauteurs maximales...

M. Baguet

Vous coupez les micros, s'il vous plaît. Je donne la parole à Madame de Beauval. Il faut être raisonnable. Madame de

Beauval. A la Région, vous êtes tenus à un temps de parole de façon beaucoup plus rigoureuse. Madame de Beauval.

Mme de Beauval

Madame, je vais vous répondre en tant qu'élue à la culture sur le projet culturel. Je suis fière que l'ambitieux projet de l'Île Seguin rende enfin à Boulogne-Billancourt sa vocation et son prestige culturel. Ce pari d'une île tournée vers la culture confère à ce territoire un caractère exceptionnel. Jamais n'auront été concentrées sur un même lieu autant d'activités culturelles en France et en Europe, art vivant, avec des activités liées à la danse, à la musique, à la comédie musicale, art contemporain, art du cirque, art du cinéma, art numérique. Jamais autant de publics ne pourront être touchés, saisis, formés à autant de variété de culture. Ce sont de prestigieux noms, de prestigieux partenaires publics et privés, tous tournés vers la culture qui ont souhaité s'associer à ce projet. Ce n'est pas par hasard qu'ils ont choisi l'Île Seguin.

Ils ont choisi l'Île Seguin, parce qu'elle est le prolongement naturel vers l'ouest de Paris de la Vallée de la culture. Ils ont choisi l'Île Seguin parce qu'elle devient un pôle majeur de destination culturelle du Grand Paris de demain. Ils ont choisi l'Île Seguin enfin parce qu'elle appartient à un territoire, celui de Boulogne-Billancourt, que l'équipe municipale, conduite par Pierre-Christophe Baguet a à cœur de dynamiser depuis trois ans, maintenant et d'en porter haut les couleurs.

Avec ses nombreux partenaires, l'île va devenir celle de tous les arts, de la musique, de l'art contemporain et se développer autour des équipements suivants :

- Sur la pointe aval de l'île, un ensemble dédié à la musique porté par le Conseil général des Hauts-de-Seine. Nous pourrions y écouter un concert de musique classique ou contemporaine ou encore réserver une salle de répétition ou un studio d'enregistrement.

- Sur l'autre pointe de l'île, le Portail de l'art, unique en France propose un espace dédié au marché de l'art contemporain, lieu d'échange ouvert au public. On y croquera des artistes, des galeristes, des collectionneurs, des artisans d'art.

- La création artistique contemporaine internationale devrait aussi rayonner grâce à la Fondation Cartier, phare emblématique de ce magnifique projet culturel.

- Le Globe accueillera quant à lui la Cité des arts du cirque de demain, portée par Madonna Bouglione, avec pour partenaires principaux, le Cirque du Soleil et le Cirque de Moscou.

- Là encore, un grand nom de la décoration a choisi l'Île Seguin : Philippe Starck dessinera ce bâtiment qui regroupera une école du cirque ouverte aux habitants de Boulogne-Billancourt et des environs. Loin du cirque traditionnel, il proposera des projets futuristes, basés sur les nouvelles technologies.

- Le Cube 2, espace culturel de 2 500 mètres carrés dédiés à la création numérique nous permettra à tous de s'initier aux nouvelles pratiques artistiques et culturelles du numérique.

- Enfin, le lieu de mémoire ouvert au public rappellera les grandes heures de l'Île Seguin, phare industriel des 30

Glorieuses et de l'emblématique usine Renault.

- Les amoureux des grandes toiles pourront de leur côté se retrouver au Pathé dans ses 16 salles pour assister à un concert, un événement sportif, un opéra retransmis en direct.

Des équipements prestigieux, des noms reconnus nationalement et internationalement. Ne nous interdisons pas une excellence culturelle sur Boulogne-Billancourt. Je ne pense pas que beaucoup de municipalités aient de belles ambitions culturelles dans toute l'agglomération parisienne. L'excellence culturelle est à la fois synonyme de pluralité, d'accessibilité et d'ouverture aux différentes formes de culture par toutes les générations, celles d'aujourd'hui, mais aussi celles de demain.

C'est donc pour concrétiser tous ces projets que je fais appel, moi aussi, à votre sens de l'intérêt général, je dirais même à votre souci d'intérêt général. Croyez au futur. Il ne vous est pas demandé de plonger dans l'eau les yeux fermés, mais d'embarquer sur notre paquebot, île de toutes les cultures, qui sera enfin la fierté de Boulogne-Billancourt.

M. Baguet

Vous avez parlé 4 minutes 30, Madame de Beauval. Monsieur Tisseyre. Après, je donne la parole à Monsieur Fournier. Nous alternons un peu.

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, avant de venir à ce Conseil, j'ai plongé dans mes archives et j'ai retrouvé ce document, qui nous ramène en mars 2008 et sur lequel figurent vos 100 propositions de candidat à l'élection municipale que vous étiez à l'époque. La situation est cocasse, car dans ce document de campagne, vous dénonciez le projet de l'époque – le projet de Monsieur Fourcade – en mettant en avant le bétonnage de 170 000 mètres carrés et en critiquant la muraille d'enceinte de 18 mètres de hauteur, équivalent de six étages, précisiez-vous vous-même à l'époque.

Vous prôniez aussi une réduction de la densité à 110 000 mètres carrés, soit moins 35 %. Décidément, nous sommes très loin de ce que vous proposez aujourd'hui aux Boulonnais et aussi à leurs voisins Sévriens, Meudonnais, Isséens. Vous vous émouviez à l'époque d'une muraille d'une hauteur de 18 mètres. Comment comprendre alors que cinq tours, d'une hauteur de 100 à 120 mètres vous laissent aujourd'hui de marbre ?

Les conséquences du projet que vous proposez pour notre ville seront catastrophiques pour notre environnement. Le projet prévoit en effet 335 000 mètres carrés de bureaux. Un simple calcul aussi basique que grossier, si je compte huit mètres carrés par salarié et dans l'hypothèse où les surfaces sont optimisées, donne 41 875 salariés. Autre hypothèse, le calcul tout aussi basique, si on part sur une base de 12 mètres carrés par salarié, cela nous donne 27 917 salariés.

Pardonnez-moi cette approche triviale, mais cela donne un ordre de grandeur du nombre de salariés qui migreront quotidiennement vers leur lieu de travail. C'est dans les deux

cas l'équivalent d'une population de ville moyenne. Question : en attendant l'avènement du nouveau métro, par quel moyen vont-ils venir ? Sachant que la ligne 9 est déjà saturée aux heures de pointe, qu'il en est de même des lignes de bus au Pont de Sèvres et je ne parle même pas des risques sur la circulation déjà très difficile dans notre ville.

Autre point sur lequel nous sommes particulièrement vigilants, les modes de déplacement insulaires. Jusqu'à présent, il était question de circulation douce et d'un contrôle strict de circulation automobile. La modification du PLU revient sur ce dernier point et ouvre la ville à la circulation automobile, ce que nous déplorons et ce à quoi nous nous opposerons. La thématique du développement durable cher à l'architecte est battue en brèche par tous les déplacements que cela va générer.

Alors, Monsieur le Maire, nous en appelons à votre bon sens, celui du candidat Baguet, qui nous promettait de faire de l'île Seguin – je cite toujours votre document de campagne – « un espace réellement ouvert aux Boulonnais, vivant et attirant » et – permettez-moi de vous citer encore, dans le chapitre « Une ville plus à l'écoute des siens », vous disiez ceci : « Le bon sens n'est pas réservé à quelques-uns. Des décisions prises de bonne foi peuvent parfois se révéler contreproductives. Seules des concertations élargies protègent les contribuables de conséquences parfois fâcheuses et coûteuses. »

Monsieur le Maire, vos intentions de campagne peuvent tout à fait s'appliquer à la délibération que vous nous soumettez ce soir et surtout au projet qu'elle porte. Puissent ces propos que vous teniez il y a trois ans vous éclairer et faire en sorte que vous reveniez sur ce projet pour écouter les associations, les riverains et les Boulonnais qui ne veulent pas de cette île que vous allez transformer en Ibiza la nuit et en La Défense le jour.

M. Baguet

Merci, Monsieur Tisseyre. Monsieur Fournier m'a demandé la parole.

M. Fournier

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Pendant plus de trois ans, Boulogne-Billancourt fut ma muse, alors comment pourrais-je être contre une île Seguin résolument dédiée à la culture, aux arts, à l'inspiration et à la respiration ?

En tant que Maire-adjoint chargé de la culture, j'ai même défendu ici avec détermination et ferveur le concept de Jean Nouvel. Je le voyais visionnaire, précurseur, emblématique. Je stigmatisais alors l'opposition pour son conservatisme, évoquant une querelle des anciens et des modernes digne des polémiques telle que celle née lors de la construction de la Tour Eiffel, aujourd'hui symbole universel de notre pays ou encore du Paris du Baron Haussmann.

Aujourd'hui, certes on parle encore de culture sur l'île Seguin. C'est même l'axe dominant de sa communication. Mais des châteaux de bureaux, ces tours de passe-passe sémantiques semblent lui faire de l'ombre, du fait de leur hauteur conséquente et insoupçonnable lorsque le projet nous fut présenté.

Parlons-en sans détour de ces fameuses tours. Le grand écrivain qui était Jean Dutour, qui porte ici bien son nom disait avoir mal à la France. Plus modestement, mais avec ressemblance, je dirais aujourd'hui que j'ai mal à Boulogne-Billancourt et cela pour trois raisons.

Première raison : cette révision relève-t-elle d'un programme culturel ou d'une opération immobilière qui renvoie nos promesses électorales aux oubliettes. A l'époque, pour jauger le projet, rien d'autre qu'un concept et aucun chiffre. « Informel », comme le qualifie le commissaire enquêteur. Ce soir, je m'interroge. Malgré le génie architectural incontestable de Jean Nouvel et la beauté du geste que l'on apprécie ou pas, est-ce là un projet conforme aux attentes de ceux qui nous ont élus, si j'ose dire, pour beaucoup moins que cela et certainement pas pour des tours de bureaux.

Seconde raison : le principe de tour d'ivoire. Monsieur Nouvel a-t-il répondu à un cahier des charges précis en matière de densification ou a-t-il été seul à décider ? Tout ce que je puis dire, c'est qu'il n'y a jamais eu de débat sur cette question au sein de la majorité municipale. Pas de débat non plus pour mettre en perspective nos promesses électorales avec le réalisme économique invoqué. Comme tant d'autres, je me suis d'ailleurs ouvert en privé à vous, Monsieur le Maire, de cette inquiétude, même le jour de ma démission, sur la hauteur des tours.

Vous m'avez précisé que vous alliez agir. Il est vrai que ces tours baissent au fil des articles et des déclarations. Il n'empêche que, quand on découvre la perspective publiée en exclusivité par Le Figaro ce week-end, je ne sais si la réalité dépassera la science-fiction, mais on ne peut pas dire que ces tours brillent par leur discrétion.

Enfin, la troisième raison d'avoir mal, c'est ce que nous pourrions appeler symboliquement ces tours de Babel sur Billancourt, qui divisent toutes les intelligences. Babel sur Billancourt, c'est quoi ? Ce sont des personnes qui ont les mêmes opinions, qui ne se comprennent plus et qui ne se parlent que pour s'invectiver par médias interposés. Dans la boîte de Pandore ainsi ouverte, l'incommunicabilité, la polémique, la défiance, le risque de désinformation, autant de mots qui sapent la noblesse de l'engagement politique local et que nous jetons en pâture à nos concitoyens qui ont d'autres préoccupations.

Rappelez-vous mars 2008 et cette belle campagne électorale. A l'époque, Messieurs Solère et Baguet, c'était Montaigne et La Boétie ou plutôt Smith & Wesson. Nous avions la fraîcheur et le dynamisme d'une équipe volontaire, engagée, sou-

dée, pleine d'énergie et fière de montrer de quoi elle serait capable. Notre projet phare : l'île Seguin, un projet coloré et pluriel, ouvert aux Boulonnais, à la culture, à l'évasion, face à un autre projet lancé qui faisait cependant grise mine avec ses bureaux et ses administrations.

Que reste-t-il de tout cela ? Plutôt que de retomber dans un cirque qui n'a rien à voir avec celui du Soleil, il serait peut-être bon de se ressaisir et de travailler ensemble, quel que soit notre bord, à un projet constructif dans tous les sens du terme et de l'intérêt général. Il me semble donc avisé de réviser cette révision, avant qu'elle ne soit définitivement visée par le Conseil municipal, ne serait-ce que par respect pour nos électeurs et les riverains des communes voisines ? Pourquoi ne pas reporter cette délibération et se donner quelques mois pour y travailler de concert avec toutes les parties prenantes, les élus, les associations de riverains et environnementales, sachant que ces dernières nous attendent au virage, avec des recours sans doute suspensifs ? Que sont quelques mois de concertation et de dialogue bien gérés face à une décision qui nous engage au-delà du XXI^{ème} siècle ?

Plus que jamais, nous partageons tous l'envie galvanisante et l'enthousiasme sincère que ce site unique devienne enfin le joyau promis de cette Vallée de la culture. A ceux qui voudraient savoir ce que cela fait d'avoir mal à Boulogne-Billancourt, c'est très simple, ça fait mal au cœur, mais optimiste de nature, je veux croire que cela se soigne.

M. Baguet

Merci, Monsieur Fournier. Monsieur Gardillou, allez-y.

M. Gardillou

Monsieur Baguet, je ne reviendrai pas sur la trahison de vos engagements de campagne. Notre présence même dans ce nouveau groupe d'opposition suffit à l'expliquer. Je voudrais simplement faire part de mes vives inquiétudes concernant les finances de la SAEM d'aménagement des terrains Renault et de l'île Seguin, dont vous êtes le PDG et concernant le cautionnement de la dette de celle-ci, qui est adossée aux comptes de la Ville, dont vous êtes actuellement le Maire.

Il y a un an et demi, devant cette assemblée, vous êtes venu nous demander que la Ville garantisse un emprunt contracté par la SAEM de plus de 110 millions d'euros. Vous nous expliquiez alors qu'il s'agissait d'une ligne de trésorerie momentanée, en attendant les futures recettes de la SAEM. Vous nous garantissiez que vous alliez nous proposer le nouveau projet, qui était en cours de préparation avec les associations d'environnement, qui vous avaient soutenu lors de la campagne municipale.

Nous avons attendu cette présentation. Elle n'est jamais venue, que ce soit devant cette assemblée ou même devant votre propre majorité. Il a fallu, pour les 54 élus que nous sommes, attendre le Conseil municipal et une réponse à Jean-

Pierre Fourcade, pour vous entendre dire : « J'ai changé d'avis ». Dès lors, nous n'allions plus construire 110 000 mètres carrés sur l'île Seguin, mais 335 000 mètres carrés, avec cinq tours dont une culminant à plus de 120 mètres de hauteur. Quel revirement !

Et ce n'est pas notre collègue Raphaël Labrunye qui va nous contredire, lui qui avait fait un recours contre l'hôtel du précédent projet, qui devait être une tour de 55 mètres de haut. Avec le recul et alors que Monsieur Labrunye s'apprête à voter en faveur d'une tour de plus de 100 mètres de haut, il devait s'agir d'un recours, parce qu'il estimait que ces constructions devaient être trop basses. Effectivement, à 120 mètres au-dessus du sol, on voit beaucoup mieux Paris !

Ce revirement n'a pas du tout été fait en concertation avec les associations d'environnement de Boulogne, comme vous osez le prétendre aujourd'hui. Ces dernières vous connaissent très bien, puisque c'est vous qui les avez contactées quand vous n'étiez pas encore Maire et alors que les précédents projets affichaient une densité de l'ordre de 200 000 mètres carrés, projet sur lequel vous vous opposiez.

Un membre d'association nous a même récemment avoué en rigolant : « C'est Baguet qui nous a formés aux recours. Nous avons bien appris la leçon. Il ne va pas être déçu. » Monsieur Baguet, vous avez une fois de plus trahi vos engagements et – je dirai même plus – une fois de trop. La conséquence est simple. Même si ce PLU est voté ce soir, il ne se fera rien sur l'île Seguin. Par votre faute. Pendant de nombreuses années, en raison des recours contentieux qui suspendront l'exécution du PLU. Les recours viendront également des associations d'Issy-les-Moulineaux, de Meudon, de Sèvres, qui ne supportent pas l'idée – à raison – d'avoir la vue masquée par un mur de tours de 100 mètres de hauteur.

De fait, aucune vente de foncier sur cette parcelle ne pourra être faite, contrairement à ce que vous indiquez. Conclusion : la ligne de trésorerie dont vous parliez il y a un an et demi deviendra une ligne de déficit qui plongera la Ville de Boulogne dans la faillite et vous le savez. Lors d'une précédente campagne, vous affirmiez que Paul Grazziani mettait la Ville de Boulogne-Billancourt en faillite à coups de dizaines de millions de francs, avec l'échec de l'aménagement du centre-ville et qu'il endettait nos enfants.

Aujourd'hui, Monsieur Baguet, vous faites la même chose, mais, cette fois-ci, à coups de centaines de millions d'euros. Ce sont donc non seulement nos enfants que vous allez endetter, mais même nos petits-enfants. Je vous invite donc à la modestie et à l'honnêteté intellectuelle. Ma question est simple, Monsieur Baguet : Pouvez-vous vous engager à nous présenter au Conseil municipal de juillet une projection sur les cinq prochaines années des finances de la SAEM, compte tenu des cinq années de recours suspensifs dans lesquels vous nous engagez délibérément et inévitablement ce soir.

M. Baguet

Merci, Monsieur Gardillou, vous avez parlé 5 minutes. Très bien. Madame Belliard.

Mme Belliard

Il faut probablement rappeler que nous n'avons pas voulu faire le projet précédent, car il ressemblait à Fort Boyard au cœur de la Vallée de la Seine. Ce projet enfermait l'île dans une enveloppe et la laissait aux mains d'institutions du secteur public, privatisant en quelque sorte ce site magnifique.

Les tours que nous souhaitons doivent permettre la transparence d'un coteau à l'autre. Ce ne seront pas des tours Montparnasse bis, voire même la Défense, comme il a été dit. L'exemple de la non tour de Jean Nouvel, décidé par l'équipe précédente, pour une hauteur de 95 mètres montre bien que doit être absolument pris en compte l'intégration dans un ensemble et que le jeu des différentes hauteurs permet de dégager une harmonie et non un bloc massif uniforme.

Faut-il redire l'effroi des Parisiens et artistes lorsqu'ils ont vu s'érigée la Tour Eiffel ? Eiffel répondit à une pétition et je vous en cite un extrait très court : « Quels sont les motifs que donnent les artistes pour protester contre l'érection de la Tour ? Qu'elle est inutile et monstrueuse ? Je voudrais bien savoir sur quoi ils fondent leur jugement, car, remarquez-le, Monsieur, cette tour, personne ne l'a vue et personne avant qu'elle ne soit construite ne pourrait dire ce qu'elle sera. Et si la tour, quand elle sera construite était regardée comme une chose belle et intéressante, certains ne regretteraient-ils pas d'être partis si vite et si légèrement en campagne ? Qu'ils attendent donc de l'avoir vue pour s'en faire une juste idée et pouvoir la juger. »

Je crois que deux choses principales retiennent l'attention de la population et des élus : la qualité des constructions qui seront érigées sur ce site et le fait que, depuis 2001, date à laquelle François Pinault a retenu l'architecte Tadao Ando pour réaliser sa fondation – depuis 2001, c'est-à-dire depuis 10 ans – il ne s'est rien passé. On a vanté les mérites de l'Île Seguin, son implantation ou sa courbe. La seule chose qui ait avancé, c'est le jardin que nous avons fait pour que les habitants puissent s'approprier l'île. Nous veillerons à la qualité architecturale, en assurant sur ce site un aménagement audacieux, dont nous serons tous fiers et surtout, nous le ferons dès à présent, car nous voulons, pour l'intérêt de notre ville et de ses habitants que notre projet voie le jour, que les investisseurs soient présents à nos côtés et soient, comme nous tenaces et persévérants.

M. Baguet

Merci, Madame Belliard. Vous avez parlé 3 minutes. Madame Bauche.

Mme Bauche

Merci, Monsieur le Maire.

M. Baguet

Chacun doit pouvoir s'exprimer librement. Allez-y Madame Bauche. Il faut que je remette le chronomètre à zéro. Voilà. Je ne vais pas vous compter le temps de Madame Belliard.

Mme Bauche

Merci. C'est une longue histoire, Monsieur le Maire. Vous êtes élu depuis plus de 20 ans à Boulogne-Billancourt. Mes collègues ont rappelé toutes les actions que vous avez menées pour bloquer les différents projets. On a oublié quand même de rendre justice à Madame Belliard, qui avait soutenu un recours contre le PLU 2004.

On va revenir maintenant à 2010, pour suivre l'histoire. 2010, c'est le moment où vous dites : « J'ai changé d'avis ». 2010, le carrosse : Jean Nouvel effleure l'île de sa baguette et le plexiglas émerge de la maquette. 2011, la citrouille : Las, tombe la transparence fallacieusement verdie. Le béton perce entre les coteaux de Meudon et Boulogne muré. Voyez l'allure de votre hôtel de charme. Le prix Pritzker exécute votre commande : c'est un créatif. Le quotidien, ce n'est pas son truc. Il fait son service après vente. Ça marche surtout bien à la radio. Mais le bien-être de vos concitoyens des deux rives, c'est votre affaire à vous, Maire de Boulogne-Billancourt et Président de GPSO. Vous les condamnez à l'enfermement, à l'opacité, au trafic, aux embarras, au bruit, aux pollutions. Votre projet est invivable.

2011 encore : gag. Alors que vous siégez à la SAEM sans discontinuer depuis sa création, vous dites à la presse que vous n'en connaissiez pas les équilibres financiers.

2011 : pendant 10 ans, vous avez joué à « quitte », en sabordant les projets successifs et maintenant, vous doublez. On est au pied du mur. Vous nous demandez de faire un grand pas en avant. Aïe. Ça fait mal, c'est du béton. Mais les Boulonnais pourraient bien préférer renoncer finalement à une visite au cirque si le prix à en payer est leur qualité de vie, de vue et d'oxygène. Si vous vous obstinez – d'autres l'ont déjà dit – il y aura des recours spontanés. Ces auteurs de recours l'ont dit, l'ont écrit, l'ont promis.

Alors, ce sera la faute à qui ? Vous savez votre projet voué à l'échec. Alors, fidèle à vos habitudes, vous rejetez la responsabilité sur les autres. Monsieur le Maire, vous êtes très fort en communication. Vous avez affiché votre stratégie dans une presse complaisante hier : « S'attendant à une charge de son opposition Fourcade-Solère demain soir, le Député-maire fourbit ses armes et promet une réponse salée à son ex-premier adjoint. Et de conclure, en prévenant tout éventuel rival aux prochaines municipales : « En 2014, si rien n'est sorti de terre sur l'Île Seguin, les Boulonnais sanctionneront celui qui a fait capoter le projet » ».

Ainsi, faute de susciter l'adhésion, c'est donc par la menace que vous espérez nous convaincre ? Sourd aux signaux d'alerte de vos concitoyens, de vos collègues de GPSO, de vos partenaires de la SAEM et des élus de ce Conseil, vous vous

comportez en kamikaze et vous le savez. Ce n'est pas ce qu'on attend d'un élu et j'espère bien qu'on se souviendra de ceux qui auront eu la conscience ce soir de s'opposer à ce projet inhumain.

Monsieur le Maire, j'en appelle à votre sens des responsabilités, moi aussi. Vous faites face à un problème financier que vous avez créé. Vous nous placez dans une impasse financière. Mes chers collègues, c'est à vous que je m'adresse à présent. On peut encore éviter le pire. Le PLU autorise 175 000 mètres carrés constructibles. Utilisez-le sans retard. C'est la seule façon sensée de redresser la SAEM et de réconcilier la Ville.

Enfin, Monsieur le Maire, ce matin, tous les lycéens de France planchaient sur le bac de philo. Je vous en donne le sujet, à méditer : « Peut-on avoir raison contre les faits ? ».

M. Baguet

Merci, Madame Bauche. Monsieur Askinazi.

M. Askinazi

Monsieur Baguet, une fois de plus votre gestion, vos actes, vos choix, votre manque de réflexion et de concertation vont nous mener vers une situation catastrophique. Situation dont vous serez responsable, comme vous êtes le seul responsable de dix années de retard et d'échec sur l'aménagement de l'île Seguin.

Car, Monsieur Baguet, c'est déjà vous en 1999 qui avez voté contre le PLU de Jean-Pierre Fourcade et avez brisé la majorité municipale de l'époque. Vous étiez, de mémoire, premier Maire-Adjoint. A l'époque, cela ne vous gênait pas que le premier Maire-Adjoint se dresse contre le projet d'urbanisme du Maire. C'est déjà vous, Monsieur Baguet, qui avez encouragé en 2004 les recours contentieux contre le POS de Boulogne-Billancourt, voté par la majorité de l'époque. C'est toujours vous, Monsieur Baguet, qui avez jugé le projet de Jean-Pierre Fourcade, trop haut, déraisonnable avec ses 175 000 mètres carrés, lors de votre campagne de 2008 et qui avez proposé de bâtir 110 000 mètres carrés sans la moindre réflexion ou analyse, mais juste parce qu'il fallait trouver un axe de campagne pour vous faire élire.

C'est encore vous, Monsieur Baguet, qui avez annulé tous les projets qui avaient été décidés avant votre arrivée, creusant ainsi un trou financier : l'université américaine, la salle de musique amplifiée, l'hôtel quatre étoiles... Depuis plus de 10 ans et jusqu'à aujourd'hui, vous n'avez que démolir, entraver, empêcher, et avez tout fait pendant toutes ces années pour bloquer tout ce qui pouvait faire avancer l'île Seguin. Et cela, juste à des fins électorales. Maintenant, vous souhaitez en faire le royaume de l'hyperdensité, une île où la densité sera supérieure de 15,42 % à la Défense. Vous prenez la Défense et vous ajoutez 15,42 % et c'est ce que serait éventuellement l'île Seguin.

Non, Monsieur Baguet, vous n'êtes pas mandaté pour cela. Exercer la responsabilité de Maire ne vous autorise pas à faire n'importe quoi. Les citoyens ont la parole tous les six ans en matière d'élections municipales, mais on doit les respecter pendant toute la durée du mandat. En n'écoutant ni les riverains, ni les associations, vous ne respectez pas la population de notre ville. Vous ne respectez rien ni personne, ni même les Boulognais qui ont voté pour vous et pour votre projet.

A l'époque où, à juste titre, on se soucie d'éthique, de morale et de transparence en politique, vous donnez une bien triste image des engagements politiques et de la vie publique. Si vous maintenez votre projet, nous allons vers une catastrophe urbanistique et financière. Vous faites peur à la population, Monsieur, avec ce projet qualifié de « mégalomane, délirant et irréaliste ». Je vous demande solennellement de retirer ce projet qui va à l'encontre des intérêts de Boulogne-Billancourt et de la volonté des citoyens.

M. Baguet

Merci, Monsieur Askinazi. Monsieur Fourcade, vous souhaitez parler après Monsieur Cohen ?

M. Cohen

Si vous voulez, mais cela devient de plus en plus embarrassant, parce que tout le monde disant la même chose, les discours vont se raccourcir de plus en plus.

M. Baguet

Oui, c'est beaucoup de répétition. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Cohen. Je remets le chronomètre à zéro.

M. Cohen

Chateaubriand disait : « La politique, c'est dire des choses aux gens ». Jusqu'à ce jour, vous avez largement pratiqué l'exercice, en l'améliorant, même, puisqu'aujourd'hui, vous dévoilez une maquette, ajoutant la vision à la parole. Je me crois revenu aux pires heures de la mairie de Boulogne-Billancourt, pas celle où vous combattiez Jean-Pierre Fourcade à propos de la surdensification, non : celle de M. Graziani, où le conseil était le lieu de hurlements et de vociférations, alors que sérénité et calme devraient régner.

Je suis peut-être un des seuls ici à avoir compris l'histoire du cirque : c'est parce que vous aimez la magie ! Vous vous êtes dit : « Je vais prendre un prix d'architecture, je vais montrer de beaux dessins, et puis je vais dire des formules magiques, et hop, l'île Seguin va sortir ». Exemple de formules magiques : M. Nouvel nous explique qu'il existe une solution pour faire de l'écologie, c'est de créer de la densité ! Bravo ! Qu'il en parle avec M. Bové, avec M. Borloo ! Il m'expliquera comment les voitures des occupants vont arriver sur l'île, comment on va

chauffer les bureaux, comment on va traiter les déjections des occupants, qui ne sont donc pas censés avoir de tube digestif ! Et, deuxième formule magique, ce ne sont plus des tours, mais des “châteaux” !

Notre architecte s’envole ! Ca y est ! Il va construire la “Babylone des temps modernes” ! Mais il faut lui rappeler que Babylone, c’est le symbole du déclin et du désarroi de cette ville après le règne de Nabuchodonosor... Bravo, Monsieur l’Architecte ! Quant aux termes employés, ils sont américains : on parle de skyline, mais savez-vous que, plus modestement, ce terme désigne les tunnels dans les grands magasins pour passer d’un magasin à l’autre ? Voilà ce que nous pouvons voir aujourd’hui !

Vous avez changé de métier ! M. Nouvel n’est plus architecte, il est devenu chargé de communication : il se répand dans la presse, nous explique combien c’est beau, sans, d’ailleurs, nous donner ses honoraires ! Et vous-même, M. Baguet, vous avez changé de rôle : vous n’êtes plus le maire de la ville, vous êtes devenu le « commercialisateur » ! Vous vantez en permanence l’arrivée d’entreprises, sans jamais nous donner la moindre preuve de concrétisation.

Exit la collection d’art moderne de Renault, exit la Maison de l’Histoire de France, exit, récemment, la fondation Cartier, qui se dit très étonnée d’être mêlée à cette opération. Suspense en ce qui concerne les équipements culturels, dont Thierry Solère, par ailleurs vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine, nous dit qu’ils ne se feront pas : au finale, le rêve va devenir cauchemar ! Ne resteront sur l’île, finalement, que le gazon et les petites flèches. Ce que l’on peut prévoir, c’est la pluie des recours, qui vont tomber de Meudon, de Sèvres, de Boulogne : au total, deux ans de recours, six mois d’instruction, les constructions, etc. Et vous savez que plus les retards s’accumuleront, plus la hauteur des tours augmentera.

Vous avez inventé une jolie formule : la “densité relative”. Cela veut dire que 1000 m² ne valent pas 1000 m² ! Votre adjointe aux finances nous a expliqué aussi qu’il existait des “dettes relatives”, très différentes des dettes absolues ! Et moi, je vous rappelle qu’il existe des majorités relatives, et que quand on n’est pas élu à la majorité absolue, le minimum de la démocratie, ce serait de consulter la population, de privilégier l’écoute, de respecter les riverains, d’éviter de se réveiller brutalement pour tomber à l’eau. Attention, si les tours sont vides, il n’y aura pas de pompiers pour vous repêcher !

M. Baguet

Merci, Monsieur Cohen. Vous avez parlé quatre minutes.

M. Baroli

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite avant tout vous dire que ce soir, j’assiste à l’énième débat sur l’île Seguin, le Trapèze, les terrains Renault, etc. Tous ont fait l’objet de discussions urbanistiques, financières et au final, pas

grand-chose. Nous le savons.

Certains ici présents ont la mémoire courte. Ils ont abordé – et je l’avais souvent dit – ce dossier il y a quelques années d’une mauvaise manière. Ils n’ont pas – je pense – défendu les intérêts des Boulonnais dans la négociation. Aujourd’hui, nous devons en assumer les conséquences. Pas de terrain de sport, une négociation délicate, des perspectives d’aménagement très contraintes et des difficultés à trouver un équilibre financier.

Un plan local d’urbanisme fixe les règles générales d’utilisation du sol sur un territoire communal ou groupement de communes. Je crois sincèrement que voter ce plan ouvre la voie à des projets qui pourront encore être discutés, renégociés et amendés.

Permettez-moi de souligner ici la qualité de l’étude faite par le Conseil économique et social local sur le projet de l’île Seguin. En effet, cette étude montre que le projet est acceptable, qu’il peut être entendu et discuté par des personnes d’opinion différentes. Ce rapport accepte le sens donné à cet aménagement, qui s’appuie sur une dimension culturelle forte, sur la volonté d’intégrer un ensemble urbain durable et clairement identifié, sur la prise en compte de la poursuite de la trame verte, par la présence de jardins et de perspectives paysagères.

Cette étude fait également des propositions intéressantes sur le plan des transports et dans ce domaine je sais que nous sommes sur la bonne voie. Il y a dans ce rapport une phrase qui doit nourrir notre réflexion de décideurs que nous sommes (page 12) : « Le résultat du compte d’aménagement est gravement vulnérable au risque de suspension des opérations, en cas de recours contre le PLU et les permis de construire accordés ensuite ». Je l’ai souvent déclaré : il faut trouver un terrain d’entente, afin que ce projet ne nous échappe pas et n’échappe pas à la Ville de Boulogne-Billancourt.

Je ne vais pas revenir sur tous les débats. Nous sommes dans le cadre d’une stratégie urbaine qui nécessite une vision dynamique et non pas statique et peu innovante comme auparavant. Cette vision dynamique, un peu provocante, a été présentée à l’enquête publique et a fait l’objet d’un rapport du commissaire enquêteur. Dès lors, avançons, travaillons, négociations autour des observations du commissaire enquêteur. Déclinons la hauteur des tours de tous les châteaux d’une façon intéressante. Faisons un gros effort d’intégration de ce site dans le paysage. Veillons à l’ordonnancement et à la réalisation des infrastructures routières et des transports, ainsi qu’à la présence d’éléments forts de liaison entre l’île et les terrains Renault.

Comme cela a été souligné lors du débat du 21 octobre 2010, avec Monsieur Jean Nouvel, rien n’est figé. Je suppose – et je le souhaite – que les choses puissent encore évoluer. Il me semble primordial, pour ce faire, de prévoir et d’organiser aussi un mode de gestion de l’île adapté.

Compte tenu de ces observations, Monsieur le Maire, je comprends les modifications de votre projet par rapport à vos propositions de 2008. Vous le dites d'ailleurs clairement et simplement, vous avez constaté à votre arrivée à la tête de la Ville 132 millions d'euros de dépenses engagées. Vous avez donc dû revoir vos prévisions initiales et les adapter au contexte. En prenant en compte le sens donné à l'île et à ses dimensions culturelles, vous ne pouviez faire autrement que de susciter l'implantation d'immeubles de bureaux, pour atteindre un équilibre financier global et cela ne me semble pas être un motif aujourd'hui pour bloquer le nouveau PLU.

Je serai donc favorable à ce nouveau PLU, accompagné d'une concertation supplémentaire, intégrant différents partenaires, ayant pour objectif commun de définir un projet global acceptable et financièrement équilibré.

M. Baguet

Merci, Monsieur Baroli. Monsieur Solère

M. Solère

Je ne vais pas revenir sur tous les points que je voulais évoquer, parce que cela a été fait et je les partage très largement. Je voulais dire que vous nous avez bien eus. Quand je dis « nous », ce sont les Boulonnais, les Meudonnais, les Sévriens et les Isséens et puis votre majorité. Je ne vais pas revenir dans le détail, tellement le projet a évolué. Un projet peut évoluer. Un engagement de campagne électorale peut évoluer en fonction des réalités – la crise économique, les choses changent ; on l'explique.

A ce niveau-là, un tel changement est incompréhensible. Monsieur Baroli, vous dites à l'instant : Quand Monsieur le Maire est arrivé, il a découvert qu'on avait engagé de l'argent et donc qu'il fallait changer de braquet. Je rappelle – et vous l'avez dit vous-même, Monsieur Baguet dans le JDD – que vous êtes administrateur de la SAEM qui aménage cette Ile Seguin depuis sa création, comme moi. Cela veut dire que vous connaissez par cœur l'équation financière, comme moi, comme Jean-Pierre Fourcade, comme Madame Pineau depuis des années. Donc vous ne pouvez pas dire qu'en 2008, à l'occasion de la campagne électorale, vous ne connaissiez pas cette équation.

L'équation est simple. La Ville a acheté l'île. La Ville a construit le pont. La Ville a construit les parkings. Bien sûr, il va falloir aménager l'île. Nous sommes dans un pays où, souvent, on reproche que les constructions prennent du temps, parce qu'il y a plein de voies de recours possibles, parce que notre droit est abouti, à l'inverse d'autres pays. C'est vrai que cela prend du temps. Mais cela a aussi des vertus. Aujourd'hui, en arrivant avec un tel PLU, vous avez la garantie – ils vous l'ont écrite – que vous allez avoir plein de recours contentieux et donc derrière que ce PLU ne sera pas applicable pendant des années.

Vous en connaissez parfaitement les conséquences financières. Il suffit de regarder dans le CRAC les dépenses sur lesquelles la SAEM devra faire face, mais vous en faites fi. On a l'impression que le débat, c'est : les tours ou le chaos. Mais il n'y aura pas de tours, dans les six années qui viennent. C'est donc le chaos que vous organisez d'une manière claire ?

Nous sommes nombreux, au-delà de nos différences, à vous proposer quelque chose de simple, à vous dire au-delà du score des élections municipales, que nous avons fait ensemble – je vous le rappelle – que l'élection ne confère pas un blanc-seing. On ne peut pas se présenter devant les électeurs avec un projet et changer radicalement d'avis.

La loi – vous êtes parlementaire – a prévu le référendum local, qui ne fragilise pas du tout votre procédure et votre consultation. J'ai lu que vous aviez raconté cela. C'est absolument incroyable. On dirait que vous ne connaissez pas ce texte, qui est quand même intéressant. Le référendum local permet juste à la population de se substituer au Conseil municipal. La démarche est la même : enquête publique, vous arrivez au même niveau, à part que, maintenant, ce n'est pas nous qui votons, c'est la population de Boulogne-Billancourt.

Si la moitié de la population de Boulogne-Billancourt dit oui, la délibération numéro 7 de ce soir est approuvée. Elle le sera avec une légitimité populaire. Vous ne le faites pas. Pourquoi ? Parce que vous en connaissez très bien la raison. Vous avez été l'apôtre de la non densification de Boulogne-Billancourt pendant 20 ans, en promettant qu'il n'y aurait jamais rien sur Jean Bouin, en promettant qu'à Roland Garros, il n'y avait pas d'inquiétude à se faire, en promettant que la piscine Molitor allait avancer. Vous savez très bien que la population de Boulogne, comme la population de Meudon, comme celle d'Issy-les-Moulineaux vit aujourd'hui dans un cadre de vie où elle veut privilégier bien sûr ses espaces verts et de ne pas être plus nombreuse encore.

Vous opposez à cela – Pascal Fournier l'a très bien rappelé tout à l'heure – les projets culturels que vous mettez en avant. Vous nous avez bien eus. Tout a été mis en valeur sur les projets culturels. C'est le projet culturel du Grand Paris. Ce n'est déjà pas celui de Grand Paris Seine Ouest, d'ailleurs. C'est étonnant. Un projet du Grand Paris et la compétence communautaire n'a pas été transférée sur la SAEM.

C'est très marrant aussi de voir vos collègues à GPSO. On ne les entend pas. Moi, je poserais à Monsieur Santini, qui est le Président de la société du Grand Paris prochainement la question. J'aimerais savoir ce qu'il pense de ce projet. On n'entend pas le Vice-président de GPSO, Président de la société du Grand Paris sur ce sujet.

Au Conseil général des Hauts-de-Seine, vous le savez, nous avons le projet depuis longtemps, que nous partageons avec l'Etat, de la Vallée de la culture. Il vise à aménager les quais de Seine, qui ne l'étaient pas bien depuis des années, alors que, dans Paris, c'est merveilleusement fait, d'une manière harmo-

nieuse. La Ville de Boulogne a cédé au Conseil général des Hauts-de-Seine, il y a un an et demi ou deux ans la pointe aval, celle laissée libre par la fondation de François Pinault, pour réaliser un équipement culturel.

Quand je vois votre maquette, je vois qu'une des tours est prévue sur la parcelle. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que vous demandez au Conseil général de lui rétrocéder un bout de son terrain pour la construction d'une tour. Je suis étonné que vous fassiez cela, Monsieur le Maire, sans en informer clairement votre Conseil municipal.

Je vous le dis très clairement : au Conseil général, je serai absolument contre la rétrocession à la Ville de Boulogne d'une parcelle de cette île pour réaliser là une tour. Sur la pointe aval, il y a un équipement culturel de faible hauteur, très joliment envisagé et qui a été voté par le Conseil général. Je le soutiens. Je défendrai le fait qu'on ne rende pas cette parcelle de terrain pour constituer une tour.

Enfin, pour ne pas allonger le propos, je vous dis juste aujourd'hui que beaucoup vous ont demandé le report de cette délibération. Je crains qu'on ne soit pas entendus. Nous vous avons demandé – nous avons été nombreux à le faire – un référendum. Vous avez toute capacité juridique et technique à le faire. Vous le refusez. Quand on refuse d'entendre les électeurs, ne vous inquiétez pas, ils vous le diront. Dans 33 mois, il y aura les élections municipales. Ne nous faites pas le coup, Monsieur Baguet, que d'autres que vous ont bloqué cette opération. Aujourd'hui, en persévérant à faire vouloir voter un PLU avec cinq tours de bureaux sur l'île Seguin, vous êtes certain qu'il ne se passera rien sur cette partie de l'île Seguin jusqu'à la fin de votre mandat. Je vous remercie.

M. Baguet

Merci, Monsieur Solère. Monsieur Coquebert de Neuville.

M. Coquebert de Neuville

Monsieur le Député-maire, je vais être très court, mais, basiquement politique et je vais essayer de ne pas être lyrique, mais je suis un peu triste ce soir. Je souhaite prendre la parole suite à l'intervention de votre premier adjoint. J'ai été son collègue durant plus de trois ans et j'ai toujours entretenu avec lui des relations très cordiales.

Durant ces trois années de mandat, je ne l'ai jamais entendu objecter publiquement sur le projet de l'île Seguin, que ce soit en réunion de municipalité ou en réunion de majorité. Je crois même me souvenir qu'il a participé avec enthousiasme aux applaudissements du Conseil, félicitant le projet de Jean Nouvel, lors de sa formelle présentation. Le premier adjoint, comme certains d'entre nous, pouvait pratiquer l'objection ou même la contestation de certains aspects du projet, ceci au sein de la majorité municipale. Je ne me suis pas privé d'ailleurs de pratiquer ces objections.

Monsieur le Maire, vous avez démontré votre volonté de concertation de dialogue et même votre désir d'amendement du projet, si cela était nécessaire. Nous avons tous, dans la majorité municipale, soutenu à votre demande la candidature de votre premier adjoint au Conseil général et nous nous sommes tous réjouis de son élection et de sa nomination comme Vice-président. Par contre, il est vrai que nous avons tous été très attristés du revirement de sa suppléante après cette élection. Tout cela – s'il vous plaît...

M. Baguet

On s'écoute. C'était très bien jusqu'à présent.

M. Coquebert de Neuville

Tout cela pour dire que cette nouvelle reconfiguration du Conseil m'attriste et crée de la confusion. Je souhaite exprimer ici combien la chose est dommageable pour l'image de l'engagement politique. En tout cas, pour ce beau projet, comme pour d'autres, vous pouvez compter sur l'appui plein et entier de votre majorité. Je terminerai par une formule bien connue en politique : « Quand je m'observe, je m'inquiète, mais quand je me compare, je me rassure ». Merci.

M. Baguet

Merci. Il me reste, si j'ai bien noté, Madame Klein, Monsieur Fourcade, Madame Vouette et Monsieur Fusina, Madame Godin, Madame Dubost et Monsieur Tellini. C'est ça. Je n'en ai pas oublié d'autres ? Monsieur Labrunye. Monsieur Fusina ou Madame Vouette, nous pourrions répartir un petit peu. Après, je vous donne la parole, Monsieur Fourcade ? Après Madame Vouette, d'accord. Madame Klein, vous voulez parler ? Alors, allez-y, Madame Vouette. Attendez, je mets à zéro mon « compteur ».

Mme Vouette

Plus de vingt longues années après l'annonce de la fermeture de l'usine de l'île Seguin par Renault, le bilan est certes peu flatteur : un terrain vague, un bout de jardin éphémère, un cirque, le patrimoine social et industriel effacé et un énième projet qui cristallise les oppositions de nos concitoyens.

Or il s'agit justement aujourd'hui de modifier le plan local d'urbanisme pour permettre à ce dernier projet de peut-être voir le jour. Or aucun des objectifs de départ n'a été atteint et, pire, le nouveau projet présenté aujourd'hui n'est toujours pas satisfaisant.

Les besoins des Boulonnais ont-ils été pris en compte ? Non. Par exemple, pas d'équipement sportif pour une ville qui en manque cruellement. La symbolique du site est-elle respectée ? Non. L'île est presque entièrement rasée, même si cette technique de la table rase a été décidée lors des précédents mandats. Les engagements de votre programme municipal

sont-ils respectés ? Non plus. Votre programme annonçait une île dédensifiée et verte, pour contrer le projet – il est vrai non abouti – de Monsieur Fourcade. Aujourd'hui, on nous parle de cinq tours de bureau, pompeusement appelées châteaux.

L'intégration de la ville dans une vision innovante est-elle en route ? Non. Tout ce qui touche de près ou de loin à la recherche et à l'innovation a disparu. Les finances de la Ville sont-elles en état de suivre un projet coûteux ? Bien sûr que non. La dette de la Ville est bien trop importante. La Ville dépense depuis plusieurs mandats sans compter pour des études pour l'aménagement des terrains Renault. Beaucoup d'études sans suite, par exemple payer un pont, qui auraient dû être pour moitié financées par François Pinault ou des promoteurs.

Car quelle est la situation actuelle ? Nous devons financer une opération d'urbanisme bien trop coûteuse au regard des finances de la Ville. Les Boulonnais de la ville habitée financent un projet non maîtrisé, comme l'a rappelé Monsieur FUSINA, et sont garants de la SAEM, la société d'économie mixte qui gère le projet et qui risque fort d'avoir des soucis financiers dans un avenir pas très lointain.

Dans ces conditions, densifier la ville à coup d'opérations immobilières de bureaux peut vous paraître une solution pour redresser la barre. Là, je fais également référence par exemple au projet inacceptable de l'école Billancourt. Mais il s'agit en fait d'une fuite en avant, d'une option à l'efficacité financière douteuse. Les bureaux vides sont déjà légion, vous le savez bien. Et votre nouveau projet, qui ne répond pas aux objectifs de départ et à la volonté des Boulonnais est en plus de nature à aggraver les flux de circulation et de stationnement automobile dans notre ville, comme le rappelait notre collègue Jean-Michel Tisseyre.

Persister sans entendre les voix de protestation de nos concitoyens relèverait d'une stratégie suicidaire, Monsieur le Maire. Vous le savez bien. Nous aurons une salve de contentieux. Il ne se passera rien et la Ville aura de forts soucis financiers.

Monsieur le Maire, vous avez une opposition interne, celle des deux groupes UMP dissidents. Je voudrais quand même rappeler quelques faits : Monsieur Fourcade, Monsieur Duhamel, Monsieur Solère et vous-même êtes ou avez été aux affaires durant plusieurs mandats. Vous avez participé aux décisions financières impactant l'aménagement des terrains Renault. Nous considérons que vous êtes collectivement responsables et comptables de la situation de blocage actuelle.

Notre groupe vous propose une sortie par le haut et vous fait des propositions – pas uniquement des critiques, mais également des propositions – pour changer un peu la tonalité de ce débat. Nous avons toujours défendu notre voie en effet, passer par un établissement public, seul outil adapté aux enjeux et seul susceptible de résister aux intérêts des promoteurs immobiliers.

Nous proposons aujourd'hui de faire appel à l'Etat, dont le soutien nous a manqué en réalité jusqu'à présent. Peut-être faudra-t-il attendre les prochaines échéances présidentielles. On verra bien. Nous demandons aussi au Conseil général du 92 d'aider notre ville à surmonter cette difficulté. Nous appelons les responsables de la communauté d'agglomération GPSO à amplifier leur soutien solidaire. Notre collègue Marc Fusina va d'ailleurs vous faire une proposition précise sur cette question. Bien entendu, nous demandons la remise à plat de ce projet dont personne en réalité ne veut, si ça se trouve, même pas vous.

Une validation démocratique sera nécessaire. La voie du référendum, dont parlait Monsieur Solère est celle que nous préconisons sans succès depuis 2004. D'ailleurs, vous pouvez vérifier. La tribune de l'opposition de BBl juin 2004 en parle. A l'époque, vous l'aviez refusé – je pense –, Monsieur Solère. Cela fait très longtemps que ça existe. Vérifiez. Il y a eu des modifications de la loi sur le référendum local, mais ça fait très longtemps qu'il existe.

Nous nous réjouissons que des élus de tout bord reprennent cette proposition aujourd'hui, que nous appuyons bien évidemment. Monsieur le Maire, nous voterons donc contre la révision simplifiée du PLU, telle qu'elle est présentée aujourd'hui.

M. Baguet

Merci. Si vous me permettez, pour alterner, je donne la parole à Madame Dubost ou Madame Godin.

M. Dubost

Monsieur le Maire, comme Boulonnaise depuis 20 ans, mais comme élue seulement depuis trois ans, je voulais vous dire que je rejoins tout à fait l'enthousiasme d'Isaure de Beauval sur la qualité culturelle et l'ambition de ce projet. Je me réjouis d'autant plus de cet ambitieux programme qu'il est réalisé à participation constante financière de la Ville, qui je vous le rappelle est d'un montant global de 157 millions d'euros, dont 65 millions sont financés par notre communauté d'agglomération.

Ainsi, le projet d'aménagement proposé par Jean Nouvel sur la base des 310 000 mètres carrés SHON dont nous avons parlé ce soir est beaucoup plus ambitieux et qualitatif que celui de la précédente majorité, estimé à 465 millions d'euros, il est vrai. Ce projet est économiquement équilibré. Le bilan de la SAEM demeure positif. La SAEM a vérifié la faisabilité économique de cette opération, la SAEM qui dispose de la même équipe dirigeante qu'avant, qui a un commissaire aux comptes et des administrateurs banquiers, des administrateurs haut placés à la Caisse des dépôts, qui ont tous unanimement soutenu et approuvé ce projet.

Si la révision du PLU est actée comme prévu cette année, les 110 millions d'euros seront suffisants pour financer l'opéra-

tion dans l'attente des paiements des charges foncières pour les investisseurs. Enfin, la SAEM, propriétaire de l'île Seguin a à son actif un terrain de très grande valeur.

D'autres encore alertent sur la faillite de la Ville. Je voudrais à nouveau ce soir leur rappeler quelques chiffres. Notre capacité d'autofinancement s'élève à 30 millions d'euros pour une capacité de désendettement de seulement 6 ans. J'attends donc qu'on vienne me démontrer avec des chiffres comment les hypothèses farfelues de la faillite de la Ville ont été élaborées.

Enfin, pour mémoire, à ce jour, 132 millions d'euros ont été réglés sur l'île Seguin, dont seulement 6 millions d'euros ont été engagés par notre municipalité. Soyez assurés de ma vigilance pour ce qui est des dépenses à venir. Aucune dépense nouvelle significative ne sera engagée par la SAEM sans avoir préalablement signé les promesses de vente garantissant les recettes futures correspondant à la vente des terrains de l'île. Je ne vois donc pas où résiderait ce risque financier dont tout le monde parle, mais qui n'est jamais étayé.

M. Baguet

Merci, Madame Dubost. Madame Klein. Je remets à zéro.

Mme Klein

Je cède bien volontiers mon temps de parole à Monsieur Fourcade.

M. Baguet

Alors, allez-y Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Après tout ce qu'ont dit mes collègues des trois groupes de l'opposition, je ne vais pas reprendre l'ensemble du dossier, mais je voudrais borner mon intervention à trois observations :

- Premièrement, à la fin 2007, quand nous avons quitté la mairie, l'équipe que je dirigeais et moi-même avions 70 000 m² de permis de construire purgés de recours, ce qui annonçait une recette sur l'île Seguin d'une trentaine de millions d'euros. Vous avez pris la décision d'annuler tout cela, de reporter, de ne rien faire, et de rembourser les acomptes versés : c'est votre responsabilité, ce n'est pas la mienne.

- Deuxième observation : le projet de M. Nouvel a des aspects intéressants, notamment en ce qu'il reprend des éléments essentiels de mon projet, c'est-à-dire le grand jardin de 4 ha, le centre de création d'art contemporain, l'hôtel, la résidence pour chercheurs et artistes, les galeries d'art, etc. Ce projet a toutefois un défaut important : le nombre de m² augmente beaucoup, et il prévoit des tours, qui ne plaisent à personne. Je pense que vous auriez intérêt à conserver le Plan local d'urbanisme actuel, prévoyant 175 000 m² de surface

bâtie, car les éléments culturels – que Mme de Beauval a très bien présentés, et je l'en remercie, puisque tout cela est de mon initiative – tous ces éléments culturels représenteront au maximum 80 000 m² : de 80 000 à 175 000 m², cela vous laisse de la marge !

Troisième et dernière observation, qui sera la plus importante : même si, d'aventure, vous votiez cette délibération, elle n'aurait que peu d'effets ! Voici pourquoi : la loi du 15 juin 2011, qui, très opportunément, a été publiée au Journal officiel ce matin, prévoit que les collectivités locales d'Île-de-France peuvent mettre en chantier des projets, à deux conditions : d'abord, que ces projets soient compatibles avec la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris, et qu'ils le soient avec le nouveau Schéma directeur adopté en 2008 par le Conseil régional d'Île-de-France. Il est clair que le projet que vous nous proposez ce soir paraît difficilement compatible avec ces deux textes, qui tous deux prônent une augmentation du nombre de logements, et une stabilisation ou une diminution de celui des bureaux. En effet, je vous rappelle que, lorsque nous avons lancé la zone d'actions concertées, il y avait un peu plus de logements que de bureaux, or vous avez déjà supprimé 30 000 m² de logements, et vous avez prévu des bureaux en plus ! Et aujourd'hui si cette délibération était adoptée, il y aurait, pour l'ensemble de la zone, plus de bureaux que de logements, ce qui évidemment ne sera pas acceptable.

Que dit la loi, dans son article unique ? Elle prévoit que vous soumettiez le projet ou la délibération au Préfet de région et au Président du Conseil régional d'Île-de-France, qui sont chargés d'apprécier la non-contrariété de votre projet avec les dispositions du SDRIF et avec la loi sur le Grand Paris. Ils ont pour cela un délai d'un à deux mois. Je crains que, dans le cadre des objectifs du nouveau SDRIF et de la loi sur le Grand Paris, cette augmentation importante de la surface de bureaux (nous étions à 281 000 m² de bureaux pour 382 000 m² de logements, donc un écart de 100 000 m², or, dans votre projet, le volume de bureaux sera plus important que celui de logements). Nous attendrons donc avec intérêt la position du Président du Conseil régional d'Île-de-France, et celle du Préfet. Je pense que vous serez obligé de revenir sur ce projet, d'ouvrir une nouvelle concertation, avec les élus, avec les riverains, avec les associations et avec l'ensemble de la population. Je voulais vous informer de la publication opportune de cette loi ce matin, qui modifie assez grandement vos perspectives ! Je vous remercie.

M. Baguet

Madame Godin.

Mme Godin

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en ce qui me concerne, j'aurais voulu revenir sur l'implication du Conseil général des Hauts-de-Seine sur ce projet, parce qu'un certain nombre d'entre vous l'ont remis en cause ce soir et je rappelle à Monsieur Cohen que je suis Vice-présidente du Conseil général. Je voudrais redire ce qui a déjà été dit, mais il me semble que c'est très important. Le Conseil général a apporté sa

garantie à hauteur de 30 millions d'euros sur le financement des 110 millions d'euros de la SAEM, permettant ainsi une diminution d'autant du montant des garanties apportées par la Ville.

Concernant l'implantation d'un ensemble dédié à la musique par le Conseil général sur la pointe aval, afin de répondre à la politique culturelle souhaitée par le Département, je vous rappelle que les réflexions sont engagées par le Département depuis bientôt presque deux ans, avec de nombreux partenaires, dont bien évidemment la Ville de Boulogne-Billancourt, mais également des professionnels du monde de la musique, tant en France qu'à l'étranger. D'ailleurs, trois délibérations ont été adoptées par le Conseil général en octobre 2009, en janvier 2010 et juin 2010.

Le Président du Conseil général Patrick Devedjian, lors de son discours inaugural du 31 mars dernier – c'était il y a quand même pas si longtemps – a réaffirmé sa volonté de voir l'équipement musical créé sur l'île Seguin. Je cite : « J'ai voulu marier l'économie à la culture pour tous, parce que la seconde humanise la première et la légitime en même temps. C'est l'ambition de la Vallée de la culture, qui donne à la culture une dimension sociale, en mettant la beauté à portée de tous. »

Cette notion de Vallée de la culture a été reprise par le Président de la République, dans son discours fondateur sur le Grand Paris. Le Grand Paris, projet ambitieux, projet exaltant pour nous élus franciliens, mais qui ne peut se résumer à des infrastructures de transports. Le Grand Paris ne trouvera toute sa dimension que par la culture et, dans ce cadre, notre département a la chance de pouvoir jouer un rôle moteur, avec, en particulier, notre projet de construction sur l'île Seguin d'un véritable ensemble musical intégré, comme il n'en existe que de rares exemples en Europe, à Berlin, à Valence, à Londres et bientôt à Hambourg.

Je vous rappelle également que le budget consacré par le Conseil général à cet équipement s'élève à 150 millions d'euros, autant d'éléments qui me permettent de vous confirmer que le Conseil général a prévu de soumettre au vote le projet de lancement du partenariat public-privé en octobre 2011.

M. Baguet

Merci, Madame Godin, de rétablir un peu de vérité. Monsieur Fourcade, c'est fait. Monsieur Fusina.

M. Fusina

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe @lternance est très à l'aise pour parler de ce dossier. Pour quelle raison ? Parce qu'il ne s'est impliqué d'aucune manière à aucun moment dans la gestion de cette opération d'aménagement.

Je ne reviens pas sur l'histoire du référendum, Monsieur Solère. Nous l'avions proposé en 2004. Nous l'avons d'ailleurs

proposé dans nos deux programmes municipaux. Cela remonte à 1995 ainsi que celui de 2001. Donc c'est une vieille idée qui a germé. Nous nous félicitons – je trouve que c'est une très bonne chose – que cette idée soit reprise, parce que nous avons toujours considéré que c'était une très bonne idée. C'est une opération très importante, qui concerne une partie significative de la Ville, qui l'engage pour plusieurs dizaines d'années et il est important qu'il y ait une validation démocratique.

Concernant la densification, parce que c'est la question qui est posée aujourd'hui – le lien entre l'aménagement de l'île Seguin et la densification –, encore une fois, nous sommes très à l'aise, parce que nous avons toujours dénoncé les opérations de densification d'aménagement. D'ailleurs, nous sommes les seuls à nous être opposés au rasage de l'île Seguin, ainsi qu'une partie significative du Trapèze. Pourquoi ? Parce que nous savions que, derrière, il y aurait des opérations massives d'urbanisation.

Nous nous sommes opposés aussi, Madame Pineau, à votre PLU dit morphologique, car ce PLU morphologique est une machine infernale à densifier. Souvenons-nous – c'est vraiment une petite parenthèse historique – de l'opération des toits de Boulogne, où encore une fois, nous avons dû affronter une hostilité massive des riverains, sans parler de la rue du Transvaal ou de autre rue d'Aguesseau.

Si, aujourd'hui, nous sommes confrontés à ce problème et cette impasse, ce projet étant justifié pour des raisons financières, c'est parce qu'il a des raisons historiques, Monsieur le Maire. Très rapidement, je remonterais à 1990, lorsque Monsieur Rocard, à l'époque Premier Ministre, avait considéré à juste titre que cette opération était une opération d'intérêt national. Pourquoi avait-il dit cela ? Parce qu'il avait très bien senti que, si ce n'était pas le cas, on assisterait à toute une série de dérives. Hélas elles se sont concrétisées. A l'époque, Monsieur Morellon avait préconisé une idée que nous avons reprise et qui nous paraissait tout à fait justifiée, celle d'un établissement public.

Les Maires, à l'époque – Monsieur Gorse et Monsieur Grazziani – alors même qu'en 1982, ils étaient opposés à la décentralisation au nom d'un jacobinisme hautement défendu, ont dit en 1990 : « C'est un vrai scandale. Vous portez atteinte à la décentralisation. Nous voulons porter cette opération. Boulogne-Billancourt a les moyens financiers de porter cette opération. Nous avons toujours dit que ce n'était pas possible et qu'il y avait deux possibilités : soit il y avait une opération d'intérêt général au service de l'ensemble de la population boulonnaise, auquel cas, la Ville ne pourrait pas faire face financièrement, soit elle pratiquerait une fuite en avant, c'est-à-dire une urbanisation massive avec une prolifération de bureaux et de tours de manière à équilibrer financièrement l'opération. C'est ce à quoi nous assistons.

Je ne rappelle pas le nombre important d'équipements publics que nous avons supprimé, Monsieur le Maire : le théâ-

tre, la salle omnisports, l'équipement ludique. Voilà autant de signes de l'impossibilité pour Boulogne-Billancourt de pouvoir porter financièrement l'opération. La question qui est posée aujourd'hui est : est-ce qu'il y a une sortie possible ? Nous croyons que oui.

Cette solution a été esquissée il y a deux ans, lorsque vous avez introduit un acteur important qui est GPSO, par le biais des fonds de concours, puisque GPSO participe à hauteur de 6 millions d'euros à l'aménagement – c'était une première étape – mais nous estimons que nous ne sommes pas allés assez loin. L'idée d'introduire GPSO nous rapproche de l'idée de l'établissement public, c'est-à-dire qu'il faut que plusieurs collectivités participent – Madame Vouette a rappelé les opérateurs indispensables à la conduite de cette opération : GPSO, le Conseil général, le Conseil régional et l'Etat. Nous pensons que c'est GPSO qui devrait, dans des conditions qui restent à revoir et à définir... On ne va pas travailler dans la précipitation, via la SPLA, qui pour l'instant ne porte pas beaucoup de projets. Il faudra revoir sous conditions, en revoyant les statuts de la SPLA comment cet acteur qui nous paraît un acteur incontournable pourra s'insérer dans ce projet, de manière à aboutir à une opération équilibrée.

En conclusion, Monsieur le Maire, je suis un ancien élu. J'ai assisté à un certain nombre de désastres financiers dans des opérations stratégiques de la Ville. Il y a notamment l'opération du centre-ville. Je vous demande, au nom de notre groupe, solennellement de renoncer à ce projet, parce que, visiblement, vous avez derrière nous, dans cette salle et dans la ville, une opposition massive. On ne comprendrait pas que vous persistiez. Revoyez votre copie. Cela nous paraît indispensable. C'est la raison pour laquelle, bien évidemment, nous voterons contre cette délibération.

M. Baguet

Merci, Monsieur Fusina. Monsieur Labrunye.

M. Labrunye

J'ai fait l'objet d'une attaque personnelle. Je ne voudrais pas transformer ce débat. Je voudrais juste préciser que j'habite moi-même dans une tour, que les 80 copropriétaires que nous sommes, sommes très heureux d'y habiter et que cet élément est souvent oublié dans ce débat.

Je suis assez atterré par le niveau des débats qui sont proposés ici. On parle de tours, en disant : « Je suis contre les tours », mais je n'ai pas encore entendu d'argument qui me permette de comprendre pourquoi cette opposition, qui, à mon sens, est une vision idéologique de l'urbanisme. Pour essayer de trouver les arguments, on compare les tours à la Défense, par exemple. Mais les tours qui sont proposées ici font jusqu'à 100 et pour une 120 mètres de haut, c'est-à-dire deux à trois fois moins que la hauteur des tours de la Défense. On ne parle donc pas du tout du même objet architectural. C'est une chose, sur la question des tours.

La question de la densité se pose aussi. Contrairement à beaucoup de gens dans l'opposition, je n'ai pas de certitudes. Je me pose aussi des questions. J'essaie de regarder les choses objectivement. Concernant la densité, j'étais hier à une formation du CAUE sur les modifications de l'urbanisme suite aux lois du Grenelle 2. Qu'est-ce que ces lois vont apporter ? Elles vont notamment imposer une densité minimale. Les SCOT vont par exemple pouvoir imposer des hauteurs minimales de construction. Pourquoi ? Parce que la densité, c'est écologique. La densité, c'est ce qui permet de rendre rentables les lignes de transport.

Une étude a été faite par l'ancienne DDE, qui a monté combien un certain nombre de gares dans les Hauts-de-Seine sont complètement sous-exploitées, en raison d'un manque de densité. Je rappellerais un élément sur la densité. On a notamment fait appel ici à Haussmann et à d'autres références.

Les tours des grands ensembles – ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Région –, c'est une densité de 1 à l'îlot, c'est-à-dire à peu près un mètre carré construit pour un mètre carré de terrain. La densité d'Haussmann qu'on cite sans arrêt, c'est 4. La densité de l'île Seguin, c'est 2,8. Donc la question de la densité n'est pas liée à la forme. Ce n'est pas parce qu'on fait des tours qu'on est dense. Ce n'est pas parce qu'on fait des immeubles bas qu'on n'est pas dense.

La densité, c'est ce qui permet aujourd'hui à la ville de Boulogne-Billancourt d'être une ville riche, d'être une ville intéressante, d'être une ville créative. C'est ce qui fait qu'on va au théâtre en bus, qu'on conduit ses enfants à pied. Moi, j'utilise – vous le savez tous – le vélo. J'ai quatre enfants et je n'ai pas de voiture. J'habite à Boulogne-Billancourt dans une tour. Je n'ai pas de voiture. Ca, c'est la ville de demain.

J'aimerais juste poser une question concernant le choix qui est fait par certains de vouloir garder l'ancien PLU. Si Madona Bouglione s'était présentée en disant : « Je veux implanter mon cirque », l'ancien PLU ne le permet pas. Pourquoi ? Parce qu'il est conçu selon ce que j'appelle un « urbanisme Tupperware », c'est-à-dire qu'on fait des boîtes posées les unes à côté des autres et qui sont normalisées et qui font 15 à 20 mètres d'épaisseur. A vue de nez, cela doit être la largeur de la piste.

De toute façon, pour faire ce projet culturel dynamique, la révision est obligatoire, Monsieur Fourcade. Je ne vois pas comment vous auriez pu intégrer soi-disant ces programmes que vous avez vous-même initiés dans l'ancien PLU, qui fabriquait une grande barrière visuelle sur les Coteaux, alors qu'ici, l'ensemble est rabaissé. L'intérêt principal de ce projet, c'est qu'il porte une dynamique. Je n'aimerais pas qu'on transforme un projet urbain en discussion de marchand de comptoir sur des chiffres, alors qu'on parle de projet, d'équipements culturels, de perception, de dynamique, de transparence et d'événements.

M. Baguet

Merci. Dernier orateur inscrit, Monsieur Tellini.

M. Tellini

Merci, Monsieur le Maire. Je vais être très court, mais j'ai souvenir de notre réunion de ce Conseil municipal extraordinaire, il y a environ un an, où je découvrais comme la majorité de nos collègues ce projet présenté avec un talent extraordinaire par Jean Nouvel, que vous avez-vous-même très bien défendu. Je vous avoue, alors même que j'étais assis en face dans l'opposition, avoir été bluffé ce soir-là. En fait, Nouvel m'a bluffé, vous m'avez embarqué et je me suis dit : « Finalement, j'ai envie de défendre ce projet.

Je vais citer, si vous le permettez, mais de façon très courte, deux interventions de ce soir-là. La première est de votre premier adjoint de l'époque, qui dit ceci : « J'accueille avec joie l'annonce de Monsieur le Maire ». Cela me semble assez précis et il ajoute... Merci, Monsieur Solère. On ne vous a pas coupé. Alors, offrez-nous la même politesse, s'il vous plaît. « Je pense que la population de Boulogne-Billancourt, ainsi que la population francilienne, attendent sur ce site chargé d'histoire un aménagement audacieux ».

Monsieur Solère, c'est ce qu'on vous propose ce soir. Je citerai un deuxième adjoint et je vais le citer avec toute l'amitié que je lui porte : « L'île Seguin, dédiée à la culture, nous l'avons rêvée et nous sommes en train de la rêver. Monsieur Nouvel nous aide à rêver. Notre rôle est que le rêve devienne une réalité, celle des Boulonnais et bien au-delà. Alors, ce terrain vague ne cesse de faire des vagues, beaucoup de vagues, de vague à l'âme, bien sûr, mais, moi, personnellement, j'ai envie de surfer sur cette nouvelle vague. »

Alors, c'est sûr. Surfer sur la vague, Monsieur le Maire, me paraît un exercice difficile ce soir, car vous avez en face de vous deux types d'opposants, ceux qui hier applaudissaient – c'est pour vous, Monsieur Solère – ce projet et qui aujourd'hui nourrissent des projets personnels. Ceux-là même qui, ce soir, nous ont donné beaucoup de leçons sur le mot « trahison ».

A votre différence, j'assume mes positions et je vous engage à avoir le courage à faire la même chose. Je vais finir et je précise que c'est à votre destination, cette fois-ci. Je disais que vous aviez deux types d'opposants. Les premiers, des rigoles et ceux – et je dirais que c'est presque plus grave encore – qui vous en veulent, Monsieur le Maire, de probablement réussir là où ils ont échoué.

Je vais en terminer. Personne n'a fait l'économie de ses citations. Je vais citer Lao Tseu. Il a dit : « Détournez-vous de ceux qui vous découragent de vos ambitions. C'est l'habitude des mesquins. Ceux qui sont vraiment grands vous font comprendre que vous aussi vous pouvez le devenir. » Alors, je vous le dis, Monsieur le Maire, tenez bon et offrez aux Boulonnais l'île qu'ils attendent depuis 30 ans.

M. Baguet

Je voudrais d'abord remercier tous ceux qui se sont exprimés. Je voudrais féliciter ceux qui l'ont fait avec talent et qui ont défendu leur opposition à ce projet avec conviction. Je voudrais dire aux autres que la répétition de mensonges n'en fait pas des vérités. Nous l'avons déjà dit plusieurs fois.

Quant aux attaques personnelles, qui ont été un peu nombreuses ce soir, elles me laissent de marbre, parce que je suis peut-être le seul ici dans cette enceinte à avoir été élu plusieurs fois en mon nom personnel, trois fois comme député, une fois comme conseiller général et une fois comme tête de liste aux municipales. Si les Boulonnais me considéraient brigand, menteur, voleur et tout ce qui a été dit ce soir – même schizophrène –, je ne suis pas sûr qu'ils m'auraient réélu si souvent. Je m'appuie sur ce que je connais de ma ville, parce que j'y suis né, j'y ai grandi et cela fait 56 ans. C'est très bien, Monsieur Barbot, mais je ne dis pas autant de mensonges que vous.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que j'ai effectivement été surpris sur les réserves que vous formulez. Vous continuez, conseil municipal après conseil municipal, en disant : « Ca ne se fera pas » « On n'a pas le soutien des uns ou des autres ». Nous avons tout entendu. Je voudrais juste donner un exemple, parce que nous avons parlé d'André Santini à un moment. André Santini a écrit au commissaire enquêteur pour apporter son soutien au projet. Patrick Devedjian a écrit au commissaire enquêteur pour apporter son soutien au projet. Je veux bien que l'on raconte ce qu'on veut, mais tout à l'heure, nous avons parlé de Santini. Nous avons parlé de Patrick Devedjian. Les personnes se sont engagées par écrit et le commissaire enquêteur l'a même mis dans son dossier.

Mesdames, Messieurs, laissez-moi parler tranquillement. Si je ne peux pas m'exprimer, ce n'est pas très démocratique. La troisième chose que je voudrais dire, c'est qu'en termes de concertation, nous avons eu une concertation exemplaire sur le projet. Cela a été précisé par le commissaire enquêteur. Certains se sont même permis de remettre en cause son honnêteté à un moment ou à un autre. Je suis un peu stupéfait que vous puissiez remettre en cause dans cette enceinte l'honnêteté d'un magistrat, désigné par le tribunal administratif et qui n'en est pas à sa première enquête publique. Il a assumé des enquêtes publiques un peu plus compliquées que celles de l'île Seguin. Il m'en avait parlé dans des termes un peu plus tendus.

L'enquête publique a eu lieu. Nous avons évoqué le sujet de l'île Seguin au Conseil municipal, mes chers collègues, en trois ans, 21 fois. Mais si, Monsieur Solère, nous avons parlé des tours. Voulez-vous que je vous le rappelle ? Nous en avons même parlé en présence de Jean Nouvel, parce qu'Agnès Bauche – je me suis permis de lui faire une petite remarque gentille à l'époque – avait dit à Jean Nouvel : « Est-ce que vous nous garantisiez que vos tours ne vont pas s'écrouler, compte tenu de la taille de l'île ? » Vous vous en rappelez, Madame Bauche ? Je me suis permis d'intervenir en disant : « Madame Bauche, vous parlez au Prix Pritzker de l'architecture, c'est-à-

dire au Prix Nobel de l'architecture. Jusqu'à présent, Monsieur Nouvel n'a jamais construit de tours qui se sont écroulées. » Ne dites pas si. N'affirmez pas que les tours de Jean Nouvel se sont écroulées. Cela se saurait. A partir de là, nous avons déjà parlé des tours. Nous avons déjà parlé de ces grandes hauteurs. Les tours sont dans la cohérence globale du projet.

Là-dessus, je crois que ce débat exemplaire a eu lieu. Nous avons même consulté le Conseil économique et social de la Ville. 80 personnes, d'horizons très différents... Monsieur Solère, je ne vous ai pas interrompu. Ne m'interrompez pas, s'il vous plaît. 80 personnes d'horizons très différents, y compris des membres des huit associations environnementales qui sont membres du Conseil économique et social local ont voté à l'unanimité le.

Le forum universitaire, qui représente près de 1 000 adhérents sur Boulogne-Billancourt, a consulté ses adhérents par une lettre. Son conseil d'administration s'est félicité de la beauté du projet, de la richesse du programme et autres. Chacun d'entre nous ici représente des Boulonnais, mais il n'y a pas que nous. Il y en a d'autres qui représentent des Boulonnais. Monsieur Solère, je vais venir au référendum. Ne vous inquiétez pas. Je vais vous répondre.

La consultation est exemplaire et ces associations d'environnement – Gauthier Mougin et Christine Bruneau peuvent le confirmer – ont tenu treize réunions. J'ai assisté au moins à deux d'entre elles, notamment la dernière. Ce sujet a été évoqué. Il n'y a pas eu de critiques ou de vociférations sur les tours. Il y a même un responsable, un président d'association, qui a dit : « Quand on se balade dans la forêt des Landes – je cite sous le contrôle de Gauthier Mougin et Christine Bruneau – ce n'est pas la hauteur des pins qui empêche de voir le ciel, c'est quand ils sont couchés par terre et qu'ils sont en amas. » Ce n'est pas parce que nous aurons des tours que cela empêchera de voir le ciel. On verra le ciel. Il y aura des transparences.

La position des associations d'environnement n'est pas si unanime que cela. Je vous le dis, parce que, lorsque nous évoquons le projet au fond, que nous parlons des 4,5 hectares d'espaces verts au sol, sur les 11,5 hectares de l'île, quand nous parlons de la diminution de la base bâtie – la fameuse base bâtie, car l'île Seguin est construite sur un talus naturel et un talus artificiel... La base bâtie du précédent projet était contestée, ce qu'a rappelé Raphaël Labrunye tout à l'heure. Nous étions entourés d'un mur façade enveloppe, qui faisait 18 mètres de haut. Le prototype est toujours visible sur l'île. Il n'a pas été démonté.

Là, notre projet est diminué. Nous ne sommes plus sur une base bâtie de R+6, nous sommes sur une base bâtie de R+4. Quand vous additionnez les 4,5 hectares au sol, la base bâtie diminuée, des créations de transparence, la richesse d'un programme culturel de 140 000 mètres carrés, les dépenses déjà engagées, que je connaissais parfaitement – le problème des dépenses n'est pas là, je ne sais pas pourquoi cela a été repris – doivent être assumées. C'est ce que j'ai dit aux associations

d'environnement. Comme nous avons déjà dépensé 132 millions d'euros (126 et 6) si nous ne faisons qu'un espace vert ou que des terrains de football, il faudra financer les 132 millions d'euros. Donc il faut bien, à un moment ou à un autre, urbaniser l'île, au moins pour rentabiliser ces 132 millions d'euros.

Lorsque nous mettons tous ces éléments côte à côte, il faut faire des choix. Les choix peuvent être de dire au Conseil général : « On ne veut pas de vos 150 millions d'euros. On vous a cédé le terrain pour 1 euro symbolique, mais on ne veut pas de vos 150 millions d'euros, car cela nous ferait économiser 32 000 mètres carrés qu'on pourra déduire de 310 000 mètres carrés ». Comme je l'ai proposé aux associations d'environnement, nous pouvons diminuer le jardin. Au lieu de faire 4,5 hectares, nous pouvons n'en faire que 2. Pour remonter la base bâtie, il faut trouver un équilibre dans tout cela.

Or, aujourd'hui, notre projet est équilibré. Il est tout à fait faisable, il est équilibré sur le plan financier. Il est surtout riche d'un programme très fort en termes d'attractivité culturelle. Il est également agréable et transparent avec ses perspectives. Je suis désolé, il est plus transparent que le programme précédent. Nous apportons des réponses. A partir de là, toutes les interrogations qui ont été soulevées... J'ai tout entendu : j'ai entendu que ce n'était pas la richesse culturelle qui faisait qu'on avait la garantie de la station de métro Grand Paris express. Je vais vous lire une lettre qui date d'hier, adressée par le Président du Directoire de la Société du Grand Paris, qui s'appelle Monsieur Marc Veron

« Paris, le 15 juin,
Monsieur le Maire,

Il m'est agréable de vous confirmer que la Société du Grand Paris conduira une étude spécifique sur la desserte du quartier du Trapèze et de l'île Seguin. Les enjeux fondamentaux pour le projet du Grand Paris, qui sont liés à ces territoires, justifient l'attention tout particulière que nous porterons à leur articulation avec le réseau de métro automatique. Fidèle à sa démarche d'ouverture et de dialogue, la Société du Grand Paris étudiera ces questions avec l'ensemble des acteurs concernés, la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, la Ville de Boulogne-Billancourt – copie à Monsieur le Ministre de la ville »

Vous racontez ce que vous voulez les uns et les autres. Voilà les documents. André Santini et la Société du Grand Paris, lorsqu'ils ont voté avec le Président du STIF, avec la Région Ile-de-France, avec la Ville de Paris, lorsqu'ils ont voté le 26 mai, à l'unanimité les 70 stations autour de Paris, il a été décidé de découper le projet du Grand Paris, qui fait plus de 35 kilomètres de longueur.

Il a été dit que le tronçon qui nous concerne – l'arc sud-sud-ouest qui va de Kremlin-Bicêtre à la Défense – sera porté par la Société du Grand Paris et Marc Veron a confirmé que cela serait terminé en 2018. Quand vous parlez de 2025, Monsieur Cohen ou les autres, il faut savoir que les engagements portent sur 2018. On ne va pas prendre un seul tunnelier pour faire les 35 kilomètres. Il y a des répartitions. Le STIF va s'occuper de la boucle est et la société du Grand Paris de la

boucle ouest. Tout cela est cohérent. Cela correspond à la force de notre projet. Si nous n'avions pas un projet aussi fort, nous n'aurions pas effectivement ces garanties de la station du Grand Paris express automatique.

En termes de desserte, là aussi, nous parlions de flux, de hordes de salariés, de hordes de visiteurs. Je rappelle que Monsieur Pinault attendait un million de visiteurs sur l'île Seguin. En plus, Monsieur Pinault n'avait pas le Grand Paris Express. Il n'avait pas Voguéo. Ce n'était pas programmé. Or Voguéo va être étendu à l'ouest de Paris, jusqu'à Suresnes, justement parce que nous nous sommes inscrits avec un projet culturel de dimension internationale. Tout cela est cohérent : la création des parkings, l'accès à l'île, avec le pont Siebert d'un côté qui va permettre la desserte de l'accès à la RD7 ou côté Boulogne-Billancourt, avec le pont Renault qui va permettre l'accès à la RD1. Tout cela a une vraie cohérence.

J'entends des choses concernant les évacuations. Il y aura la station de métro qui sera double. J'ai oublié de vous le préciser. Dans les 70 villes qui ont été retenues sur les 1 200 d'Île-de-France, la seule gare qui sera une double gare, c'est la nôtre : station Île Seguin-Pont de Sèvres, avec des entrées directes et des sorties directes sur l'île Seguin, des entrées directes et des sorties directes sur le Pont de Sèvres et en plus une réflexion approfondie, qui va permettre de répondre à tous les besoins.

Après, sur le reste, que puis-je vous dire ? Sur les mots de trahison et autres, nous étions sur un projet de 175 000 mètres carrés qui ne plaisait pas parce qu'il y avait ce mur façade-enveloppe qui n'était pas satisfaisant. Les choses n'étaient pas réellement signées. Monsieur Fourcade affirme qu'il y avait 80 000 mètres carrés de permis de construire signés. Non, il n'y avait pas 80 000 mètres carrés de permis de construire signés, sinon...

(Un élu effectue une intervention micro éteint).

M. Baguet

Avec justement un hôtel qui était massif. Nous reprenons justement l'idée de l'hôtel, mais ce ne sera pas un hôtel massif. Ce sera un hôtel beaucoup plus aérien. Il faut savoir ce que nous voulons. Voulons-nous des cubes de béton sur l'île ou quelque chose qui soit aérien, beau architecturalement et qui permette d'avoir 4,5 hectares au sol et de diminuer la base bâtie. Ce sont des choix. Nous vous proposons des choix qui sont cohérents et, honnêtement, les choix précédents ne l'étaient pas.

Sur les problèmes de cohabitation bureau/vie culturelle, c'est évident : c'est la seule cohabitation possible. Nous n'allons pas mettre du logement bourgeois sur l'île Seguin, alors que nous aurons une salle de cirque, des salles de cinéma et des salles de spectacle. Il y a déjà des Boulonnais aujourd'hui qui se plaignent des bruits sur la Grand Place parce qu'ils ont vieilli. Ils veulent que nous fermions les restaurants à 22 heures, alors qu'ils habitent sur place depuis une dizaine d'années ou pas tout à fait. L'argument qu'ils donnent est : « J'ai vieilli donc il faut fermer les restaurants en bas. » Nous savons bien

comment chacun évolue. N'allons pas nous lancer dans une cohabitation logements bourgeois et activités culturelles. Comme nous le disions tout à l'heure, celle île doit vivre le jour et vivre la nuit. Il y a une parfaite complémentarité.

Le parking qui va être fait en sous-sol pour les circulations de voiture – au dessus, ce seront des véhicules électriques – sera mutualisé dans la journée pour les bureaux et le soir pour les activités culturelles. Tout cela a une vraie cohérence. Cela a été relayé par le Conseil économique et social.

Sur les deux autres points, je ne vais pas m'étendre davantage, parce que nous l'avons déjà évoqué beaucoup de sujets. Sur l'aspect des finances, nous vous l'avons dit et redit, la SAEM ne dépensera que l'argent reçu. A chaque fois, c'est la même chose. Certains ont évoqué la grande verrière, le jardin sous serre. Nous savons qu'elle vaut 80 millions d'euros. Nous la ferons à la fin du programme. Si nous n'avons pas reçu les droits à construire satisfaisants, nous pourrions toujours adapter le programme. Je ne suis pas kamikaze. Le mot « kamikaze » a été prononcé tout à l'heure. Je ne suis pas kamikaze, je ne suis pas suicidaire non plus, comme cela a été dit. Je vous rassure. Mais nous avons devant nous une maîtrise du projet, à la fois sur son contenu et sur son équilibre financier.

Autre point : je vais répondre sur le référendum de Monsieur Solère. Monsieur Solère effectivement, il y a eu une première expérience à Clichy, lorsque le commissaire-enquêteur était en pleine enquête publique sur le PLU de Clichy. La Ville de Clichy a lancé un questionnaire au même moment. Le commissaire enquêteur l'a très mal vécu. Il a dit : « C'est moi qui fais l'enquête publique ». Juridiquement, l'objet d'une enquête publique est premièrement de consulter la population, de prendre en cause – deuxièmement – l'intérêt général et – troisièmement – de situer le projet dans une globalité plus étendue. C'est exactement ce qu'a fait le commissaire enquêteur. Aujourd'hui, alors que nous n'avons pas terminé la procédure d'enquête publique, puisqu'elle va se terminer tout à l'heure par notre vote, je ne peux pas lancer un référendum. C'est fragile juridiquement.

Je ne suis pas opposé sur le principe de lancer un référendum. Je l'ai même évoqué – je peux vous le dire – devant un certain nombre d'adjoints et d'élus. Simplement, le problème du référendum est réducteur. Le principe du référendum est qu'il faut poser une question et nous n'allons pas poser la question : « Êtes-vous pour ou contre les tours ? » Cela n'apporte rien. En revanche, je ne suis pas contre le fait de faire à la rentrée un questionnaire élargi, de soumettre le projet aux Boulonnais et de les interroger par rapport aux 4,5 hectares d'espaces verts, à la densité, au programme culturel : « Par rapport à tout cela, comment vous positionnez-vous ? » Cependant, sur un référendum où il faut répondre oui/non, tout le monde sait que les Français ne répondent jamais à la question posée dans un référendum.. Un questionnaire élargi, Madame Cardetas, me paraît beaucoup plus intelligent, beaucoup plus complet qu'un référendum qui réduit la question.

Ensuite, pour répondre à Jean-Pierre Fourcade, cela ne m'avait pas échappé. J'ai le JO d'aujourd'hui. Mais je voudrais souligner deux points. Premièrement, je vous signale qu'il est bien précisé dans le texte de loi que le SCOT, approuvé le 28 novembre 2009, est bien compatible avec le SDRIF. Notre SCOT Coteaux du Val de Seine est compatible avec le SDRIF. C'est bien précisé. Donc nous n'avons pas de problème juridique. Deuxièmement, le PLU révisé est compatible avec le SCOT du syndicat mixte. Le syndicat mixte a même été consulté comme administration pour donner son avis sur le PLU. Donc c'est la première réponse. Nous sommes tout à fait bordés de ce côté-là.

Sur l'équilibre bureaux-logements, je vous signale que le Préfet m'a écrit et que la convention logements-bureaux a été éteinte par une lettre du Préfet le 31 décembre 2008. Nous ne sommes donc plus soumis à l'équilibre bureaux-logements depuis le 31 décembre 2008. Nous n'avons donc pas de problème. Nous sommes bordés de ce côté-là aussi. Je vous apporte les réponses, parce que vous auriez pu vous inquiéter.

Monsieur Fourcade, j'ai le texte sous les yeux. Nous en reparlerons si vous voulez, mais je vous explique que notre PLU révisé de l'Île Seguin est compatible avec le SCOT et le SCOT est pris en compte. Bien évidemment, le législateur que vous êtes et le législateur que je suis ne sont pas complètement idiots. Nous n'allons pas obliger tous les territoires franciliens à revoter dans l'urgence des SCOT et des PLU. Nous prenons en compte les PLU existants. Tout cela va se terminer en sifflets.

A partir du moment où notre révision du PLU est compatible avec le SCOT, nous avons une réunion demain matin du syndicat mixte des Coteaux du Val de Seine. Je pourrai évoquer cela à nouveau devant mes collègues, les 11 Maires qui siègent au syndicat mixte. Je vous assure que nous sommes protégés. Sur l'équilibre logements-bureaux, c'est pareil. Nous en sommes sortis.

Le dernier point, ce sont les demandes de report de notre délibération. Mais je crois que vous n'avez pas bien compris que, dans ce projet-là, nous avons beaucoup d'investisseurs privés et c'est une chance. Nous avons des Sud-africains. Nous avons des Suisses. Nous avons des Américains. C'est la grande différence avec un certain nombre de projets d'urbanisme dans le pays. Là, nous avons des investisseurs privés qui sont séduits par le projet.

Nous avons également des soutiens publics de taille. J'ai une lettre ici du Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, qui me dit : « Je me réjouis que notre maison accompagne votre nouveau projet pour l'Île Seguin. Avec mes meilleurs sentiments... » La Caisse des dépôts est notre partenaire et nous soutient. Nous avons des investisseurs privés. Nous leur devons de montrer que nous avons un bon projet, que nous y tenons, que nous le soumettons au vote du Conseil municipal, à l'approbation.

Sinon, que va-t-il se passer ? Si nous reportons encore le

vote de ce soir, les investisseurs vont avoir peur. Ils vont se poser des questions, se demander ce qui se passe. Ils vont se demander si nous avons vraiment confiance dans notre projet. Je n'ai pas envie de leur envoyer un signal négatif et surtout, j'ai envie de les rassurer. L'investisseur suisse est prêt à verser des acomptes dès que le PLU est voté. Jusqu'à présent, c'est moi qui l'ai freiné, en disant : « Soyons prudents et attendons la procédure d'enquête publique. Après, nous pourrions nous engager de façon beaucoup plus définitive. »

Pour l'instant, nous avons neuf protocoles qui sont engagés pour 216 000 mètres carrés au total, dont 126 000 mètres carrés d'équipements culturels. Il faut donc en profiter. En plus, si nous votons ce soir le PLU révisé, mes chers collègues, cela nous permettra d'y voir clair. Nous allons sortir de la rumeur. Nous allons sortir des « on-dit ». Des gens qui voudront exprimer leur contestation sur le projet nous écriront. Nous aurons des documents écrits, donc nous allons pouvoir engager un nouveau dialogue, pas sur du flou, pas sur des rumeurs, mais sur du concret, sur des lettres. Cela permettra d'y répondre concrètement.

C'est pour cela, mes chers collègues que je vous demande de ne pas reporter le vote du PLU. Je ne souhaite pas reporter le vote du PLU ce soir et je vous demande de le voter, pour que, justement, nous puissions avancer sur ce projet. Je vous assure qu'il se passera des choses. En ce qui concerne GPSO, nous allons même parler du conservatoire. J'ai entendu dire que GPSO avait disparu dans la nature. Nous avons déjà voté une délibération. Marie-Laure Godin a dit que le Conseil général en avait déjà voté trois. Nous avons, à l'ordre du jour du 30 juin, une communication sur le transfert du CRR sur l'Île Seguin. Ce sont des sujets qui avancent merveilleusement et qui sont suivis – nous nous en félicitons et je remercie le Président du Conseil général et je remercie mes collègues de GPSO. Nous avançons parce que nous sommes ensemble et que nous sommes portés par ce beau et grand projet international.

Monsieur Fourcade. On ne reprend pas le débat, Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Je demande dix minutes avant le vote.

M. Baguet

Une suspension de séance ? 10 minutes ? Tant que ça ? Il est onze heures et demie. Nous sommes d'accord sur cinq minutes.

La séance est suspendue de 23 heures 30 à 23 heures 35.

M. Baguet

Monsieur Fourcade, allez-y.

M. Fourcade

Compte tenu de l'enjeu et de l'importance du vote qui va être émis, l'intergroupe vous demande un scrutin public par appel nominal.

M. Baguet

Nous pouvons effectivement le faire. Il faut me donner une liste. Donnez-moi une liste des membres du Conseil municipal et nous allons les appeler un par un. Je vais vous expliquer la procédure du scrutin public par appel nominal. Jean-Pierre Fourcade a demandé un scrutin public par appel nominal. Je vais appeler votre nom. A ce moment-là, vous direz si vous êtes pour ou contre la délibération ou si vous vous absentez. Chacun exprimera son vote sur la délibération.

M. Baguet : Pour
Mme Belliard : Pour
M. Ricard : Pour
Mme Dubost : Pour
M. Baroli : Pour
Mme Misoffe : Pour
Mme Bruneau : Pour
M. Louap : Pour
M. Mougin : Pour
Mme Bouée : Pour
Mme Godin : Pour
M. Coquebert de Neuville : Pour
M. Amar : Pour
M. Sebbag : Pour
Mme Fathallah : Pour
Mme Montiers (pouvoir donné à M. Baguet) : Pour
Mme de Rose : Pour
M. Tellini : Pour
M. Galland (pouvoir donné à M. Ricard) : Pour
Mme de Beauval : Pour
Mme Billard : Pour
Mme Rougnon : Pour
M. Morand : Pour
Mme Lorber : Pour
M. Papillon : Pour
Mme Kamatari : Pour
M. Bacchetta : Pour
Mme de Villepin : Pour
M. Graffin : Pour
Melle Lavarde : Pour
M. Benharoun : Pour
Mme Vetillart : Pour
Mme Sicard : Pour
M. Denizot : Pour
Mme Ba : Pour
M. Labrunye : Pour
Mme Bondoux : Pour
M. Fourcade : Contre
Melle Cardetas : Contre
M. Cohen : Contre
Mme Pineau : Contre
M. Vincent : Contre

Mme Bauche : Contre
Mme Klein : Contre
Mme Laureau : Contre
Mme Vouette : Contre
M. Fusina : Contre
Mme Shan : Contre
M. Tissevere : Contre
Mme Even : Contre
M. Solère : Contre
M. Gardillou : Contre
M. Fournier : Contre
M. Barbot : Contre
M. Aslinazi : Contre

La délibération n°7 est adoptée à la majorité (37 voix pour et 18 voix contre).

8. Personnel – Mesures diverses Personnel

Madame Marie-Laure Godin, Maire-Adjoint, rapporteur.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La présente délibération comporte cinq points. Le premier point – habituel – porte sur l'actualisation du tableau des effectifs. 48 postes budgétaires sont concernés. Le deuxième point se rapporte à l'évolution de la situation statutaire de trois agents non titulaires et la proposition de les placer sur un contrat à durée déterminée, d'une durée comprise entre 1 et 3 ans, en application des dispositions de la loi de 1984. Le troisième point concerne le recrutement d'un agent non titulaire occasionnel pour une durée de six mois maximum, en vue d'assurer la préparation, l'organisation et la tenue de la 6ème édition du Salon du livre les 3 et 4 décembre 2011.

Le quatrième point s'inscrit dans la démarche engagée de remise à plat du régime indemnitaire de l'ensemble des agents de la Ville et touche plus particulièrement les agents relevant de la filière médico-sociale. Des réunions comportant des représentants de la Direction de la famille, des directrices de crèches, tous secteurs confondus et la DRH ont travaillé depuis mai 2010 jusqu'à fin janvier 2011 sur un projet visant à aménager le régime indemnitaire des agents concernés, à l'exception des ATSEM, dont la situation avait été traitée par la délibération du 4 février 2010.

Ainsi, les réflexions issues de ces réunions ont permis de formuler des propositions présentées lors des deux groupes de travail, avec les représentants du personnel, en date du 1er mars et du 29 mars derniers et d'une présentation en CTP le 9 juin dernier. Les propositions présentées se traduisent par un dispositif structuré en trois parts, de la même manière que pour les agents concernés par le régime qui a été adopté le 4 février 2010.

Le système est structuré en trois parts déclinées :

- 1ère part : le grade

- 2ème part : le type d'emploi
- 3ème part : la manière de servir et l'atteinte des objectifs.

Le versement de la troisième part entrera en application au 1er janvier 2012 et le coût global de cette mesure est évalué à 93 500 euros en année pleine et concerne un peu plus de 100 agents. Voilà brièvement brossées les modalités du nouveau dispositif au bénéfice des agents relevant de la filière médico-sociale dont la mise en place va élargir le taux de couverture du régime indemnitaire à 82 %. En effet, ce sont désormais 1 465 agents sur les 1 791 agents éligibles qui sont couverts par la refonte du régime indemnitaire.

Enfin, le cinquième point porte sur la mise en œuvre de l'allocation retraite. Le protocole d'accord fixant les modalités de révision du régime indemnitaire précisait la nécessité d'engager une négociation avec les représentants du personnel, afin de fixer des modalités de mise en œuvre du remplacement des trois mois de départ anticipé à la retraite. Ces négociations ont aujourd'hui abouti et se traduisent par le versement d'une allocation forfaitaire prise en charge directement par le Comité des œuvres sociales et pour laquelle la Ville viendra abonder, dans le cadre de la décision modificative, la subvention versée au titre de l'action sociale.

Le montant sera proportionnel au temps de présence au sein des services municipaux et/ou de GPSO. Aussi, il vous est demandé de prendre acte de la mise en œuvre de l'allocation retraite versée par le COS qui se substitue aux trois mois de départ anticipé à la retraite. Ce point a également fait l'objet d'un avis favorable lors du dernier CTP du 9 juin. Je vous remercie.

M. Baguet

Merci, Madame Godin pour cette présentation rapide mais importante.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a souhaité savoir pourquoi la municipalité avait besoin de recruter une personne dédiée à l'organisation du Salon du livre. Il a été précisé que cette personne intervenait déjà dans le cadre d'un statut de vacataire. Le groupe a également demandé quelle direction se chargeait de l'embauche de l'agent. Le groupe @lternance a rappelé combien le Salon du livre était un événement de qualité qu'il faut préserver. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a regretté que l'agent ne travaille que six mois par an et a demandé quel était l'intérêt de changer son statut. Le groupe @lternance et le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt n'ont pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part

au vote.

M. Baguet

Merci. Des demandes de parole sur la délibération sur le personnel ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Mme Shan

Je souhaiterais obtenir un vote dissocié.

M. Baguet

Dites-moi ce que vous voulez voter ou ce que vous ne voulez pas voter éventuellement.

Mme Shan

Je ne vais pas voter la numéro 2, c'est-à-dire l'article 2.

Mme Godin

Les personnes concernées vous remercient.

M. Baguet

Ce sont les transformations des contrats. Vous savez que ce sont des gens qui sont là depuis quelque temps. Pour le Directeur technique du Carré Belle-Feuille, c'est une reconduction de son contrat. Heureusement qu'il est là d'ailleurs. C'est une stabilisation, comme le dit effectivement Madame Belliard. S'il n'était pas là, le Carré Belle-Feuille ne pourrait pas fonctionner. De plus, les deux statisticiens sont très efficaces, mais vous faites ce que vous voulez. Si vous voulez voter contre, il n'y a pas de problème. Madame Shan, vous faites quoi alors ? Vous votez contre l'article 2. Monsieur FourcadeE, pas de précision ?

Article n°1 : Approuvé à l'unanimité

Article n°2 : Approuvé à la majorité. Vote contre de Mme Shan (non inscrite).

Article n°3 : Approuvé à l'unanimité

Article n°4 : Approuvé à l'unanimité

Article n°5 : Approuvé à l'unanimité

La délibération n°8 est adoptée.

9. Musées municipaux - conventions de partenariat avec la Société des Amis du Louvre - Donations - Approbation et autorisation.

Madame Isaure de Beauval, Maire-Adjoint, rapporteur.

L'objet de cette délibération concerne les musées municipaux.

poux. Dans le point numéro 1, il vous est demandé d'autoriser la Maire à signer une convention de partenariat avec la Société des amis du Louvre. Le point numéro 2 est une proposition de donation entre autres des familles Gromaire, Marius Petit, Brayer, Maire, Landowski, Belmondo et de donation des Amis du Musée des années 30. Ces donations s'élève au total à 462 200 euros. Elles ont reçu l'avis favorable de la Commission scientifique nationale des collections des musées de France. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer ces donations.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Des questions ? Pas de questions. Je mets aux voix.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité.

10. Bibliothèques municipales - demandes de subventions pour l'aménagement et les acquisitions de la médiathèque du Trapèze - autorisation donnée au maire pour solliciter des subventions et signer les conventions afférentes auprès de l'Etat, du Centre national du Livre, de la région, du département.

Madame Isaure de Beauval, Maire-Adjoint, rapporteur.

Cette délibération concerne la bibliothèque municipale. Elle a pour objet des demandes de subvention pour l'aménagement et les acquisitions de la médiathèque du Trapèze. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes auprès de l'Etat, du Centre national du livre, de la Région et du Département.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'est interrogé sur le contenu des conventions. Il lui a été précisé qu'il s'agissait d'une phase prospective et ainsi d'autoriser le Maire à demander ces conventions. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme LAVARDE, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Madame Sicard, vous ne m'avez pas répondu plutôt sur la 11 que sur la 10. C'était une demande de subvention. C'était sur la 10 ? D'accord. Ce sont les conventions pour demander des subventions. Pardon. Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Non. Je mets aux voix.

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

11. Musées municipaux - convention de Mécénat avec Monsieur Jean-François Rauzier - convention de Mécénat avec la Société Scan jet System dans le cadre de l'exposition Sculpture'Elles - approbation et autorisation de signature.

Madame Isaure de Beauval, Maire-Adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

La présente délibération concrétise deux mécénats en nature. L'artiste Jean-François Rauzier a souhaité faire le don à la Ville d'une des hyperphotos de l'exposition Outremonde présentée à l'espace 2030 du 16 avril au 5 septembre 2010. En deuxième point la société Scan Jet System, dont le siège social est situé à Boulogne-Billancourt a souhaité soutenir l'organisation de l'exposition Sculpture'Elles au Musée des années 30, en réalisant à ses frais une partie des supports de communication. Ce mécénat confirme bien combien les entreprises locales ont à cœur de soutenir la vie culturelle de notre ville. Je vous propose ainsi, chers collègues, d'autoriser le Maire à signer les conventions annexées à cette présente délibération. Je vous remercie.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'est interrogé sur le choix de la photo. S'agissait-il d'un choix de l'artiste. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Il a bien été précisé en commission que cette dotation n'entraînera qu'une inscription comptable en recettes.

M. Baguet

Sur les deux photos en question, je ne sais pas laquelle est donnée et laquelle est achetée, mais ce sont les deux photos

de l'exposition qui concernent Boulogne-Billancourt. C'est la Babylone blanche, qui est en fait une reproduction de la maison de Patou, qui se trouve sur le square de l'Europe et l'autre photo, c'est notre Hôtel de ville, avec des photos intérieures démultipliées à l'infini. L'Hôtel de ville est donné et la Ville a acheté celle-là, qui est assez exceptionnel. Des questions ? Je mets aux voix.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

12. Bourses de l'initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif - attribution d'aides financières en faveur des jeunes boulonnais de 16 à 23 ans.

Madame Martine Billard, Conseillère municipale, rapporteur.

Mes chers collègues,

Avant de démarrer leur vie professionnelle certains jeunes de 16 à 23 ans souhaitent s'engager dans des projets à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif. Pour les aider dans leur démarche, la Ville a créé en 1998 les Bourses de l'initiative, destinées à financer une partie de leur projet.

Cette année, 4 dossiers ont été reçus. Je vous rappelle les critères :

- les participants doivent être Boulonnais et être âgés entre 16 ans et 23 ans maximum,
- le projet « initiative » doit avoir un caractère humanitaire, social, culturel ou sportif,
- le projet doit être viable sur les plans de la sécurité et du financement,
- le montage financier des projets doit inclure un financement extérieur : apport personnel, autres organismes, actions menées par les jeunes pour collecter des fonds durant l'année passée.

Le 27 avril 2011, le jury d'examen des dossiers s'est réuni pour analyser ces 4 projets.

A l'issue de cette séance, le jury a décidé de ne retenir que 2 projets, les 2 autres candidats s'étant désistés.

Il vous est donc proposé d'approuver le choix du jury, qui permettra à 2 jeunes Boulonnais de bénéficier d'une aide essentielle à la réalisation de leurs projets, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 4 000 euros.

Comme chaque année, les lauréats présenteront le bilan de leurs actions, à l'occasion d'une exposition organisée à l'hôtel de Ville, au cours du premier semestre 2012.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a souhaité savoir pourquoi deux projets n'ont pas abouti. Il a été répondu qu'un financement

insuffisant en était la cause. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable à l'unanimité.

M. Baguet

Y a-t-il des questions sur le sujet ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité.

13. Espace santé-jeunes de Boulogne-Billancourt - adhésion à la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine (MDA92) - convention de partenariat de la ville avec la CPAM des Hauts de-Seine - autorisation.

Monsieur Frédéric Morand, Maire-Adjoint, rapporteur.

La soirée a été longue. Je vais faire court. Comme vous le savez, l'espace santé jeunes, sous la houlette de Madame Tschudin a une action très importante auprès de tous nos jeunes et adolescents de la ville de Boulogne-Billancourt. Cet espace sert à mutualiser un certain nombre d'activités, de moyens et de personnes compétentes pour essayer de rendre la meilleure mission possible. Cette délibération vous demande simplement de nous permettre l'adhésion à la Maison des adolescents d'une part et d'autre part d'établir une nouvelle convention avec la CPAM, qui rentre assez souvent en communication avec nous pour des interventions sur la ville de Boulogne-Billancourt, soit dans l'espace public, soit dans les lycées ou collèges.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des Finances :

Avis favorable à l'unanimité de la commission des finances. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souligné le caractère très utile de cette structure.

Mme Sicard Rapporteur de la Commission des Affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a demandé comment était transmise l'information aux jeunes des collèges et lycées de Boulogne-Billancourt. Il a été répondu que les équipes santé se déplacent et apportent les informations nécessaires. De plus, le groupe @lternance a souhaité savoir comment s'organisait le comité de suivi. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Avis favorable de la commission.

M. Baguet

Vous pouvez répondre, Monsieur Morand, sur le comité de suivi.

M. Morand

J'avais effectivement répondu. J'ai donné un petit mot à Madame Even tout à l'heure concernant tout cela. En réalité, nous avons une concertation avec le Département assez régulièrement, qui se fait de manière assez aimable, autour d'une petite discussion et nous remettons un rapport annuellement, qui permet au département de pouvoir donner ses avis.

Mme Shan

Juste une petite information : Je vois que le Conseil général des Hauts-de-Seine soutient cette initiative. Je pense qu'il fallait lire : la gauche du Conseil général des Hauts-de-Seine soutient cette initiative, puisque la majorité UMP-Nouveau centre du Conseil général a refusé de subventionner la MDA du nord du département. De ce fait, ma question est la suivante : je voulais savoir si on dépend de la MDA du nord département ou est-ce du Res'Ado qui fait office de MDA pour le sud du département dont on dépend ?

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, une intervention qui n'a pas grand-chose à voir avec la délibération que nous traitons actuellement. C'était juste pour vous faire remarquer que nous aurions pu avoir à 7 minutes près la séance de conseil municipal qui est prévue demain à 18 heures, maintenant.

M. Baguet

Attendez. Nous répondons d'abord à la question. Nous terminons la délibération et après je vous réponds sur la question. Madame Shan, sur les subventions, je ne sais pas vous répondre. Je vais me renseigner. Madame Godin, Monsieur Solère, êtes-vous au courant ? Il paraît que le Conseil général a supprimé sa subvention à l'Espace santé jeunes du nord du département, mais Madame Shan, nous ne sommes pas dans le nord du département. Je ne peux pas vous répondre.

M. Shan

Ce n'est pas la MDA, c'est le Res'Ado. C'est pour ça.

M. Baguet

Je ne sais pas ce qu'est le Res'Ado. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES (suite).

M. Baguet

Monsieur Tisseyre, nous n'avons pas encore terminé notre Conseil municipal. Nous avons encore trois questions orales, auxquelles il faut répondre et Monsieur Tisseyre, effectivement, j'y avais pensé. Je pensais que notre séance était un peu longue, mais je n'ai pas osé, parce que la convocation se fait le 17 à partir de 0 heure, jusqu'à 24 heures. Je n'ai pas osé vous envoyer une convocation pour un Conseil municipal pour désigner les grands électeurs des sénatoriales à minuit et demi ou à une heure. Je me suis dit que vous l'auriez mal pris, mais, dans la réalité, nous aurions pu le faire.

Les questions. Madame Pineau. Je vous avais promis que nous reviendrions à vous en fin de Conseil.

Question orale posée par Mme Dorothée Pineau.

Monsieur le Maire,

Lors de la séance du conseil municipal du 12 mai dernier, à laquelle je n'ai pu malheureusement participer, M Gauthier Mougin a présenté une délibération n°7 relative à la reconstruction du groupe scolaire Billancourt.

Sans reprendre l'excellent exposé de ma collègue Agnès Bauche, je souhaiterais vous rappeler le point suivant. Lors du lancement en septembre 2001 de la procédure de révision du PLU, un des objectifs recherchés par la municipalité que dirigeait alors Jean-Pierre Fourcade, était la préservation du patrimoine de la ville. Cette volonté était partagée par les Boulonnais, car si vous vous référez au bilan de la concertation réalisée par la municipalité, vous verrez que 60 % des Boulonnais souhaitaient que le patrimoine architectural et urbain soit davantage protégé.

Nous avons alors confié à Jean-Pierre Feugas le soin de réaliser une étude sur ce patrimoine municipal, étude qui nous avait conduits à établir une liste de 67 bâtiments de référence et de 289 bâtiments à caractère patrimonial, bâtiments qui venaient bien sûr s'ajouter aux bâtiments déjà inscrits à l'Inventaire supplémentaire des bâtiments historiques. Ces deux listes figurent et dans le règlement et en annexe du PLU voté le 8 avril 2004. Je rappelle d'ailleurs que nous étions alors la première ville en France à nous doter d'un outil de protection municipale du patrimoine.

Or, même si ce point avait été oublié par Monsieur Mougin, l'école de la rue de Billancourt figure précisément sur cette liste de Bâtiments à caractère patrimonial, pour lequel le règlement de la Zone UAa indique, je cite :

UAa 11.7 Travaux sur les bâtiments à caractère patrimonial

UAa 11.7.1 Les travaux de réhabilitation sur les bâtiments à caractère patrimonial doivent concourir à mettre en valeur le caractère originel des bâtiments. Certaines adjonctions contemporaines et reconversions partielles sont admises lorsqu'elles participent à la mise en valeur de l'édifice.

UAa 11.7.2 La suppression d'ajouts dénaturant les bâtiments pourra être imposée.

UAa 11.8 Travaux dans les ensembles à caractère patrimonial

Les travaux dans les ensembles urbains ou bâtis à caractère patrimonial devront respecter les éléments de composition communs à l'ensemble : hauteur, volumétrie, matériaux et implantation....

Il en résulte clairement qu'à la différence des bâtiments de référence, les travaux sur et dans les bâtiments à caractère patrimonial, notamment des travaux de surélévation ou d'accessibilité, sont autorisés, mais dans la mesure, et uniquement dans ce cas, où ils participent à l'objectif que je rappelais en propos liminaire, soutenu par les Boulonnais, de participer à la préservation du patrimoine de la ville.

Or, dans votre projet, Monsieur le Maire, vous parlez de démolition et de reconstruction, ce qui ne respecte en rien cet objectif. En conséquence, Monsieur le Maire, comment pouvez-vous justifier la démolition d'une école inscrite au patrimoine de la ville ?

Réponse de Monsieur Gauthier Mougin à la question orale de Madame Dorothée Pineau.

Mes chers collègues,

Le maintien à niveau des équipements scolaires, leur mise aux normes de sécurité et leur adaptation aux besoins fonctionnels ont toujours été une préoccupation de la Ville. Pour donner suite aux conclusions d'un audit en 1997, deux établissements méritaient une rénovation lourde, l'école Billancourt et l'école Thiers. C'est cette dernière qui a été retenue en priorité. Cette rénovation a été réalisée en deux tranches entre 1998 et 2006. Quinze ans après, il s'agit maintenant d'engager celle du groupe scolaire Billancourt.

Outre les bâtiments classés monuments historiques ou simplement inscrits à l'inventaire supplémentaire vous avez créé dans le PLU en 2004, deux nouveaux types de protection, les bâtiments de référence et les bâtiments à caractère patrimonial, chaque catégorie faisant l'objet de contraintes différentes.

Pour tenir compte de ce classement, il a été demandé que dans le concours d'architecte qui sera bientôt lancé, le bâtiment donnant sur la rue de Billancourt ou au moins sa façade soient conservés.

En ce qui concerne la conservation de l'ensemble du bâti existant, il semble très difficile de répondre aux nouvelles exigences. En effet, depuis l'approbation du PLU, les villes doivent lors d'une rénovation importante prendre en compte les nouvelles normes sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et celles du Grenelle II de l'environnement qui imposent une réduction très importante des consommations énergétiques, et pour lesquelles le préfet n'accorde aucune déroga-

tion. Nous en avons des exemples réguliers sur les permis de construire que nous avons déposés pour des travaux réalisés par la Direction des bâtiments.

Naturellement, toutes ces contraintes seront intégrées dans le programme de l'opération au même titre que la qualité architecturale du projet dans son ensemble. Les différents spécialistes techniques et juridiques, au premier rang desquels l'architecte des Bâtiments de France, seront consultés.

Au terme de cette opération de destruction reconstruction, pour laquelle le caractère patrimonial de ce bâtiment sera bien sûr pris en compte, les élèves et leurs maîtres bénéficieront d'une école dont le cadre de vie sera bien meilleur. Elle sera moins coûteuse en frais de fonctionnement et plus respectueuse de l'environnement. Les surfaces des cours de récréation seront maintenues et elle bénéficiera d'équipements publics supplémentaires.

Je vous remercie d'avoir attiré mon attention sur cette problématique et vous assure que tout sera fait pour conserver au maximum la qualité architecturale de notre patrimoine immobilier.

M. Baguet

Monsieur Gardillou. Vous l'aviez déjà posée tout à l'heure pendant la séance, mais vous pouvez recommencer.

M. Gardillou

Non, je viens d'avoir mon avocat au téléphone qui vient de revoir cette vidéo. Les propos que vous avez tenus tout à l'heure à mon égard sont de nature à nuire à mon intégrité en général. Je ne poserai pas de question. Je ne cherchais pas à faire état de divergences politiques. C'était sur mon intégrité. Nous réglerons ce litige devant le tribunal correctionnel, mais je pense que vous avez l'habitude.

M. Baguet

Monsieur Gardillou, c'est minable. C'est vraiment minable. Nous pouvons lire la question que vous posiez. Au niveau des questions tendancieuses, vous êtes champion du monde : « concourir au trophée du promoteur immobilier de l'année » et tout ce qui passe, sur les constructions des terrains. Déjà, dans votre question, vous parlez de tours de 140 mètres de haut. Cela prouve que vous ne lisez pas vos dossiers, puisque dans le dossier, c'était 120 mètres.

Monsieur Gardillou, si vous voulez commencer sur ce terrain-là, nous serons deux. Je n'ai rien à me reprocher, en ce qui me concerne. Je vous préviens. Ces insinuations.... Monsieur Gardillou, vous franchissez les bornes sur ce sujet. Monsieur Barbot voulait poser une question dans la même tonalité, mais allez-y Monsieur Barbot. Je vais vous répondre en deux minutes.

M. Barbot

Oui, Monsieur le Maire. D'ailleurs, je trouve cela particulier qu'en début de Conseil, vous n'avez donné la parole à aucun membre de notre groupe. Vous avez panaché avec l'ensemble des groupes de ce Conseil. Vous nous avez oubliés. Très bien. Mais je pose ma question maintenant.

M. Baguet

Bien sûr. Il faut la poser. C'est le règlement intérieur que vous avez voté vous-même, Monsieur Barbot, alors allez-y.

Question orale posée par Mathieu Barbot, conseiller municipal.

Ma question porte sur les critères d'attribution des places en crèche et des logements sociaux dans notre ville.

Effectivement, obtenir une place en crèche pour son enfant ou se voir attribuer un logement social, relève encore trop souvent pour les familles boulonnaises du véritable parcours du combattant, tant les critères d'attribution sont flous.

Par conséquent, pourriez-vous nous préciser les critères objectifs d'attribution et notamment si le fait d'être Boulonnais mais de ne pas être inscrit sur les listes électorales, est un facteur éliminatoire pour une attribution ?

J'insiste sur ce dernier point, car j'ai sous les yeux une lettre que je tiens à disposition de notre assemblée, que vous avez adressée à un élu de cette assemblée en mai 2010, concernant une demande de place en crèche. Dans cette lettre vous dites, dans une annotation manuscrite – j'ai bien dit une annotation manuscrite – : PS : Ils ne sont pas inscrits sur les listes électorales. J'aimerais donc que vous nous expliquiez cette annotation pour le moins équivoque, qui laisse à penser que la condition d'électeur potentiel, susceptible de se montrer reconnaissant à l'occasion d'échéances électorales constituerait un avantage dans le cadre d'une demande de place en crèche ou de logement social. Je vous remercie.

M. Baguet

C'est bien, Monsieur Barbot. Vous continuez dans le même style. Je vous signale tout simplement pour mémoire que les conditions d'attribution des places ont été définies par une délibération qui a été rédigée en 2002 et qui a été reprise intégralement : « [La commission] s'efforce de concilier plusieurs exigences, en particulier : garantir la plus grande objectivité aux attributions ; soulager prioritairement les familles ayant plusieurs enfants ou nécessitant un soutien particulier en raison de l'état de santé de l'un de ses membres ou des conditions de l'arrivée de l'enfant au sein du foyer ; enfin, d'assurer la mixité sociale au sein des établissements.

Bien entendu, les situations signalées par la protection maternelles et infantile (PMI) seront prises en compte dans la

mesure où elles constituent des priorités de soutien aux familles dans le respect des principes rappelés ci-dessus. »

Cette délibération qui date de 2002 a été votée le 11 juillet par l'équipe municipale précédente. Elle a été reprise intégralement le 17 avril 2008 et vous l'avez votée. Deuxièmement, en ce qui concerne les chiffres, je crois que nous pouvons être fier sur les attributions de places en crèche. Vous parlez d'un parcours du combattant, mais Madame Bouée s'efforce d'être attentive auprès de chacune des familles. Elle reçoit beaucoup de personnes et je tiens à la remercier, avec Céline Sicard, qui l'accompagne dans cette mission. Ce n'est pas toujours facile. Les familles se trouvent dans l'angoisse, quand elles n'ont pas de place en crèche. Il se trouve là que, pour la première fois, je vous le signale, nous avons satisfait une demande sur deux pour les bébés. C'est la première fois que cela arrive.

Il reste bien sûr des insatisfaits, puisqu'il en reste 48 ou 45 % qui sont insatisfaits, mais nous avons fait ce qu'il fallait, puisque, depuis 2008, nous avons créé 220 places de crèche supplémentaires et qu'aujourd'hui, ce sont 2 025 places en accueil à temps complet, accueil collectif et accueil familial.

En ce qui concerne les logements, c'est pareil. Une commission a été constituée officiellement. Vous avez participé à la délibération. La nouveauté, figurez-vous, c'est que depuis mars 2008, pour la première fois, les associations de logement participent à la commission d'attribution. Il n'y a absolument pas de critères. Ce n'est pas sous-entendu que si l'on est étranger et que l'on ne peut pas s'inscrire sur les listes électorales, on n'a pas le droit à un logement ou une place en crèche. C'est peut-être ce que vous vouliez dire. Non, nous sommes de vrais démocrates et nous accueillons tout le monde dans les demandes de logement et, pour les places en crèche, nous étudions tous les dossiers.

Sur les places en crèche, je vous signale qu'il y a probablement un ménage sur deux qui s'installe sur Boulogne-Billancourt pense d'abord à s'installer, deuxièmement pense à trouver une place en crèche et à l'école et, par la suite, éventuellement à s'inscrire sur les listes électorales. C'est la démarche tout à fait logique.

C'est un peu dommage que nous terminions le Conseil municipal sur cette tonalité, mais cela ne m'étonne pas de vous deux. Bonsoir.

Fin de séance : ooh05.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00